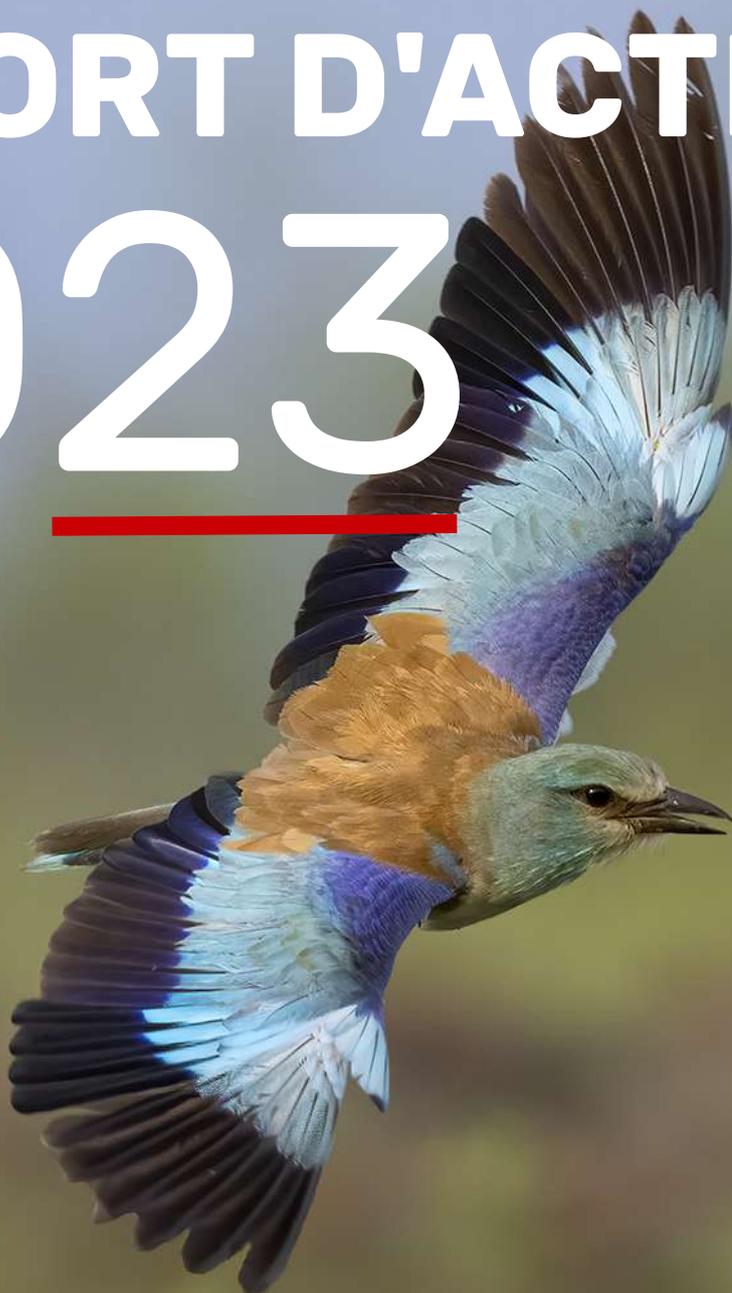


**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Document édité par

France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée

39 rue Jean Giroux, 34080 Montpellier

Directeur de la publication, mise en page, dessins : Simon Popy , coordination : Lydie Némausat

avec les contributions des militant.e.s salarié.e.s et bénévoles.

Crédits photos

Contenus sous licence CC-BY FNE OcMed sauf :

Couverture : Rollier d'Europe CC-BY-NC Vishal Jadhav

p.3-4 : Genette commune CC-BY Glenn Barrett

p.10, 24, 56 : vieille forêt © Raphaël Fourau

p.10 : tomates © Raphaël Fourau

p. 17 : Serran chevrette © Armelle Chenu

p. 26 : Baudroie commune CC-BY Donald Davesne

p.39 : Crapaud calamite CC-BY-NC Jeremie Fevrier

p.41 : Goélants leucophée CC-BY-NC-ND chacted

p.56 : filière verre © Oc'Consigne

p.63 : Euphorbe peplis CC-BY-NC Detlev Metzling

p.66 : Non au Golf © MNA

p.87 : Caragouilles rosées © Raphaël Fourau

p.92 : hérisson CC-BY-NC j julio2000.

Un grand merci !

Avis aux photographes : si vous avez de belles photos à partager, notamment d'oiseaux, ou de paysages de notre région, nous sommes preneurs.

Ce document a été réalisé avec des logiciels libres et gratuits notamment :

Xubuntu (système d'exploitation) <https://xubuntu.fr/>

SCRIBUS (logiciel de PAO) <https://www.scribus.net/>

GIMP (éditeur d'images) <https://www.gimp.org/>

Inkscape (dessin vectoriel) <https://inkscape.org/fr/>

Le logiciel libre est un bien commun accessible à tous sans discrimination de moyens et sans limitation de durée. Nous travaillons avec des logiciels libres, parce que nous sommes aussi pour la justice sociale et la liberté.

Ce document a été imprimé par une imprimerie labellisée Imprim'Vert.

REJOIGNEZ-NOUS !



facebook.com/FNEOCMED/



twitter.com/fne_ocmed



fr.linkedin.com/company/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee



instagram.com/fne.ocmed/



fne-ocmed.fr



SOMMAIRE

● DÉJÀ DIX ANS ! 5

- **rétrospective 2013-2022** 6
- **2023 en bref - édito** 9
- **quelques moments forts** 10
- **2023 en chiffres** 11

● NOS MISSIONS 13

- **créer du lien** 14
- **former** 27
- **dialoguer** 33
- **veiller avec Sentinelles de la Nature** 49
- **agir en justice** 61
- **médiatiser** 69
- **sensibiliser** 71

● DYNAMIQUE FÉDÉRALE 81

- **nos membres** 82
- **vie statutaire** 85

● GESTION 87

- **gestion financière** 88
 - **ressources humaines** 89



2013-2023



**10 ANS
DÉJÀ !**

(PETITE) RÉTROSPECTIVE

2013 Assemblée constitutive

Notre rassemblement, commencé au cours de cette année sous l'impulsion de Céline Mesquida, aboutit à l'assemblée générale constitutive du 21/09/2013 et la publication au journal officiel du 16/11/2013. Notre association, qui s'appelle alors la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature en Languedoc-Roussillon, représente 1500 personnes et moins d'une trentaine d'associations membres.

FRAPNE
Languedoc-Roussillon

2014 De la FRAPNE LR à FNE LR

En 2014, nous rejoignons le mouvement France Nature Environnement et changeons de nom pour nous appeler FNE Languedoc-Roussillon. Olivier Gourbinot est notre premier salarié.



2015 Festival refaisons le climat

En 2015, année de la COP21, FNE Languedoc Roussillon et FNE PACA unissent leurs forces pour organiser le festival « Refaisons le climat » à Montpellier. Un événement festif et solidaire pour donner l'envie d'agir et échanger sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Ce festival, parrainé par Laurent Ballesta nous fait gagner en visibilité et nous permet de rencontrer des militants des deux rives de la Méditerranée. En octobre, Céline Mesquida passe le relais à Simon Popy qui devient président.



2016 Réseau EAU, éolien/biodiversité, ERC

En 2016, nous créons notre premier réseau thématique : le Réseau Eau. Nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie sur la question de la coexistence entre le développement de l'éolien et la protection de la biodiversité, afin d'adopter un positionnement associatif équilibré. Et nous organisons notre premier séminaire sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser.



2017 Guide évitement, aigles & lalal'air

En 2017, nous éditons un guide pour aider à mieux comprendre les enjeux de « l'évitement » dans la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). L'objectif : que l'évitement devienne vraiment la priorité ! La même année nous faisons une contribution décisive qui fait annuler le permis d'aménager le parc éolien de Bernagues (Escandorgue) du fait de la sous-estimation des impacts sur l'Aigle royal. Nous organisons un concours de chanson écolo (Lalal'air) aux Transes Cévenoles et un concert avec le lauréat, le chanteur Kalune.



2018 Protection de la biodiversité agricole

Grâce à notre mobilisation, 300 hectares de garrigue sont sauvés de l'appétit d'une société de trading qui porte un projet farfelu de mégaferme truffière. Nous sommes partie civile dans le procès d'Oc'Via, condamnée pour avoir détruit certains des meilleurs sites à Outarde canepetière des Costières Nimoises. Nous produisons également la BD In Vino Veritas qui valorise les pratiques agroécologiques dans la viticulture. Et nous organisons plein de cafés FNE au Gazette café.



2019 Sentinelles de la nature

Nous ouvrons le dispositif Sentinelles de la Nature à l'Occitanie. Nous obtenons la condamnation d'un agriculteur de Lozère pour avoir curé mécaniquement un cours d'eau. Nous recrutons Lydie Némausat qui deviendra le second pilier de notre équipe salariée, et nous nous lançons dans les mesures de pollution de l'air par les navires à Sète.



2020 DMB, pesticides & pollution lumineuse

En 2020 FNE remporte 19 victoires dont l'Aude et le Gard pour le rétablissement de la réglementation sur les Zones de Non Traitement aux pesticides à proximité des milieux aquatiques. Nous imposons aussi au préfet des PO de respecter le Débit Minimum Biologique du Tech. Enfin nous lançons nos actions contre la pollution lumineuse avec entre autres « les ambassadeurs.drices de la nuit » et un mini-guide...



2021 Aumelas, Oxylane et les Emmerdeurs

Le confinement ne nous arrête pas et nous obtenons enfin une première victoire contre EDF, opérateur du parc éolien d'Aumelas qui détruit illégalement des Faucons crécerellette. Cette année est aussi celle de la victoire contre Décathlon et son projet Oxylane, long combat aboutissant à la sauvegarde de 25 ha de terres agricoles au nord de Montpellier. Nous réalisons aussi le film documentaire Les Emmerdeurs sur le déséquipement partiel du site d'escalade de Claret pour restituer une partie de la falaise à la biodiversité.



2022 Une équipe qui grandit

2022 c'est encore une victoire pour le respect des débits réservés (de la Têt), dans un contexte de plus en plus tendu sur l'eau. C'est aussi une victoire pour le respect des procédures environnementales dans le dossier des Jardins de la Méditerranée. C'est le développement de nos actions sur la qualité de l'air et le recrutement de 2 nouveaux salariés : Romain Ecorchard et Simon Fégné.



2023 Lisez la suite...

2024 Vivez-la !



MOT DU PRÉSIDENT

Il y a 10 ans nous regrettions l'absence d'un acteur comme FNE OcMed dans le paysage associatif du sud de la France. Nous savions qu'il existait des moyens d'action sous-exploités par nos associations, au delà de ce qu'elles faisaient déjà et au delà du choix entre démocratie représentative ou manifestations. Avec l'aide de FNE et beaucoup d'engagement, nous avons construit l'outil nécessaire pour nous en saisir. Aujourd'hui nous savons mieux faire le lien entre écologie scientifique, droit et fonctionnement des institutions. Nous sommes plus crédibles, plus visibles et en mesure de faire respecter le travail de nos membres. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru au service de l'intérêt général que constitue la protection de l'environnement.

2023 a été une année riche, comme en témoigne ce rapport d'activité, grâce à une équipe bénévoles - salariés qui fonctionne bien et aux partenaires qui nous soutiennent. J'espère que vous aurez plaisir à le parcourir comme nous avons eu plaisir à l'écrire.

Malgré ce positif, le contexte politique est particulièrement déprimant. Les crises environnementales s'aggravent à vue d'œil, les régressions aussi. Nous sentons qu'il en faudrait peu pour basculer dans l'obscurantisme comme de nombreux autres pays du monde. Une grande partie de l'échiquier politico-médiatique a déjà fait du "défenseur de la nature" son nouvel ennemi imaginaire. Nous insulte voire nous menacer sont devenus des mêmes décomplexés et nous devons être sur nos gardes. Loin d'être les seuls pris pour cibles, ce sont désormais les fonctionnaires garants de l'Etat de droit environnemental qui sont jetés en pâture aux populistes. Le symbole est fort et très inquiétant. Mais ne nous laissons pas aller au défaitisme ! Les obstacles sont faits pour être surmontés et la nature est notre alliée. Restons constructifs, déterminés et exigeants. Un autre monde est encore possible.



Simon POPY

QUELQUES MOMENTS FORTS



ACQUISITION D'UNE VIEILLE FORÊT

p.23



FORMATION AIRES MARINES PROTÉGÉES

p. 30

MINI-GUIDE SUR LA GESTION DE CRISE SECHERESSE

p. 77



SORTIES NATURE

p. 74

PREMIER STAGE DE CITOYENNETÉ

p.59



FORMATION ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

p.32



ENQUÊTE AGROÉCOLOGIE & NATURA 2000

p.57

L'ANNÉE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

15 131

personnes
représentées



7
salariés

+ de

2718

heures de
bénévolat

24

administrateurs.rices

40 bénévoles
impliqués au
quotidien



51

**associations
affiliées**

présentes sur 5 départements



5

**réseaux
thématiques**

qui rassemblent
plus de

126

membres

des représentants
associatifs dans
+ de

241

commissions

du dialogue
environnemental

583

signalements
sentinelle
examinés

Une fédération est un outil d'action collective, mais pour quoi faire ?

Sa première fonction est de **mettre en réseaux** les militants, pour mutualiser les connaissances, les compétences, faciliter les échanges, élaborer des positions communes et faire émerger des projets d'intérêt commun.

Une fédération a aussi pour mission de **former** les militants, pour grandir ensemble et pour plus d'efficacité dans l'action.

C'est par ailleurs un **outil d'influence** qui doit permettre aux associations de protection de la nature et de l'environnement de peser plus fortement dans les politiques publiques.

Il permet d'élargir la représentativité et de **renforcer la coordination** des militants qui participent à la démocratie locale et régionale avec les autres acteurs du "dialogue environnemental", notamment dans un certain nombre d'instances dédiées.

L'outil fédération a également pour fonction d'**assurer une veille environnementale**, et à **agir en justice** lorsque c'est nécessaire pour défendre son objet.

Enfin, une des missions importantes d'une fédération est de se faire le **porte-voix des associations** qu'elle représente. À cette fin, elle doit être outillée pour communiquer, assurer une présence dans les médias, et mener une diversité d'actions de sensibilisation.

CRÉER DU LIEN

L'une des missions de FNE est de mettre en réseau les personnes investies dans la protection de l'environnement sur le territoire, pour être plus forts, faciliter les échanges, partager les compétences et les expériences.

Au niveau national, il existe 10 réseaux thématiques réunis en 3 pôles

- Transitions : énergie, agriculture, territoires & mobilités durables
- Prévention : prévention et gestion des déchets, risques et impacts industriels, santé et environnement
- Nature : biodiversité, eau et milieux aquatiques, forêt, océans mers et littoraux

- et 2 réseaux transversaux (éducation et sensibilisation à l'environnement et à la nature ; réseau juridique).

Ces réseaux nationaux sont coordonnés, animés par des chargés de mission, et dirigés par des directoires (groupes de bénévoles sous l'autorité d'un pilote), qui orientent l'action. Ils ont par ailleurs de nombreux correspondants partout sur le territoire français (environ 2000 personnes).

Certains de ces correspondants sont localisés en Occitanie. Mais les réseaux nationaux ont vocation à agir sur des questions d'importance nationale, c'est pourquoi **FNE-OcMed développe aussi ses propres réseaux régionaux.**

FNE OcMed ANIME CINQ RÉSEAUX RÉGIONAUX



EAU



Déchets



MER



TRANSPORTS



MONTAGNE

**Environnement - Santé
Industrie et Risques**

Les réseaux régionaux permettent d'échanger au quotidien sur des dossiers ou des actualités politiques, d'échanger des expertises, de construire des plaidoyers et des actions. Ils sont animés autour d'une liste de discussion, de journées d'échanges, de formations, de projets.

Spécificité locale

À FNE OcMed, contrairement aux réseaux nationaux réservés aux adhérents du mouvement, nous avons fait le choix d'ouvrir les réseaux à des personnes non affiliées.

Il est donc possible pour une personne "d'expérimenter" FNE OcMed sans adhérer.

Réseau EAU

Le réseau EAU permet de mieux connaître les enjeux locaux et le positionnement des membres lorsque la fédération régionale est amenée, notamment, à participer aux instances de concertation du bassin versant Rhône-Méditerranée. Les membres du réseau, eux, bénéficient d'un outil d'information, d'échanges, de mutualisation des compétences, de retours d'expériences...

En 2023 le réseau a atteint les 70 membres. C'est notre réseau le plus actif avec plus de 700 messages échangés sur la liste de discussion sur plus de 300 sujets.

Nous avons commencé l'année avec une présentation du nouveau SDAGE 2022-2027 par Eric Vindimian (voir p.29).

Gestion de la sécheresse

A noter que la sécheresse de l'été 2022 a éprouvé les lignes directrices relativement théoriques des arrêtés-cadres sécheresse prévus pour guider la gestion de crise des sécheresses. Des besoins d'évolution ont émergé et dans nos départements méditerranéens, la plupart de ces arrêtés-cadres ont été révisés en 2023. FNE OcMed a contribué par l'écriture et la communication d'avis sur les projets d'arrêtés dans 4 départements : les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault et le Gard.



Nos contributions sur les projets d'arrêtés cadres

Cet été, le Conseil Départemental de l'Hérault a par ailleurs communiqué sur plusieurs projets de bassines qui seraient majoritairement alimentées en hiver par l'eau du Rhône. Nous participons au "comité de concertation inter-territoires" sur ces projets, mais cette participation ayant été présentée comme une caution dans la presse, nous avons réagi en communiquant notre véritable position, plus nuancée. Nous rappelons que l'irrigation comme solution

Jean-Loup PIZON



Le Comité Ressource en Eau du Gard, où je siège pour FNE OcMed, rend des avis sur la gestion de crise, qui quinze après quinze a permis de "passer" cette étape de raréfaction critique de l'eau. Malgré cela les rivières ont connu des assècs et la faune piscicole y a laissé un lourd tribut. Combien de fois faudra-t-il encore gérer le temps court ?

D'autres lieux de concertation (CLE, Comités de Rivière) s'inscrivent dans le temps long. Bien que sans voix délibérative et sans être sachant, j'y veille pour FNE au bon équilibre du dialogue, sans positions ou intérêts dominants, en rappelant si nécessaire les droits dévolus à la rivière, aux zones humides, et à la préservation des eaux souterraines.

Mon inquiétude pour demain est ce regard qui voit en le Rhône une ressource bénie et excessivement abondante. Certes y prélever 25 m³/s par ici ou par-là semble très peu. Mais ce fleuve est aujourd'hui sources de multiples convoitises de Bugey à Barcelone, y compris à des fins énergétiques et alors que déjà des dualités apparaissent entre la France et la Suisse quant au maintien des niveaux et des débits... Faut-il rappeler que le débit d'étiage de ce fleuve doit s'effondrer de 30 % d'ici demain (2050) ? Gare au mirage du Guadalquivir !



Présentation du nouveau SDAGE



Libellule déprimée

d'adaptation de la viticulture au changement climatique présente de sérieuses limites.



Notre communiqué sur les bassines de l'Hérault

En lien direct avec cette situation de sécheresse anthropique qui perdure, nous avons organisé une formation sur la gestion de crise des sécheresses (voir page 28) et publié un mini-guide sur le même sujet (voir page 77).

Nous participons également aux comités ressource en eau qui rendent des avis sur la gestion de crise sécheresse au fil du temps (notamment le passage d'un niveau d'alerte à un autre). Avec la prolongation de la sécheresse, ces comités se sont poursuivis tout au long de l'année, sans pause.

LE SUJET DE L'ANNÉE ÉTAIT LA GESTION DE CRISE DES SÉCHERESSES

On notera également que l'actualité de l'année a été marquée par le plan eau national, l'adoption du plan eau régional.

Part des milieux naturels

En 2023, le contentieux sur les débits minimum biologiques de la Têt dans les Pyrénées-Orientales s'est poursuivi suite à l'appel de l'Etat. Ce contentieux est particulièrement important pour l'atteinte du bon état du fleuve Têt à l'aval du barrage de Vinça, mais aussi,

plus largement, pour clarifier l'application du droit en la matière face aux pratiques dérogatoires de l'Etat. On soulignera que malgré notre victoire en 1ère instance de novembre 2022, avec appel non suspensif, le débit minimum biologique n'a toujours pas été appliqué sur la Têt à ce jour, du fait du pouvoir discrétionnaire que donne la gestion de crise au préfet pour continuer à y déroger. Un nouveau contentieux a été formé cet été pour contester le maintien de cette dérogation alors que le débit entrant dans le barrage de Vinça était revenu à un niveau normal et le barrage plein.

Notre expérience sur les débits minimum biologiques a été partagée en février avec FNE PACA.

Qualité de l'eau

Sur la thématique de la qualité de l'eau, de nouvelles alertes ont été lancées en 2023 du fait de l'amélioration de la recherche des polluants, notamment pesticides, dans les analyses. La thématique des PFAS a également défrayé la chronique, avec plusieurs sites particulièrement concernés en Occitanie notamment aux alentours de Salindres dans le Gard.

Concernant les déchets, notamment plastiques, qui finissent dans les cours d'eau, nous avons mené avec les Sentinelles de la Nature une campagne "ici commence la mer" destinée à répertorier les décharges à proximité de cours d'eau.

Enfin, nous avons organisé la visite d'une expérimentation de nasses à déchets destinées à récupérer les déchets dans les fossés de bord de route, à Mauguio, avec le service de l'entretien des routes du département de l'Hérault (voir page 20).

Halo à l'eau

Nous avons également réalisé une campagne sur la pollution lumineuse des milieux aquatiques (p. 60).



Réseau MER

Notre territoire d'action régional est avant tout terrestre mais il dispose d'une façade littorale qui nous amène de fait à nous investir sur les questions maritimes, au minimum, à l'échelle de nos eaux territoriales voire du golfe du Lion.

Le réseau Mer, complémentaire du réseau "Eau" (notamment pour tout ce qui est littoral/lagunes, solidarité amont-aval...), permet de rassembler nos membres actifs sur les sujets de la mer et d'appuyer nos prises de position, par exemple au Conseil Maritime de Façade, ou dans diverses commissions liées à la planification de l'espace maritime.

En 2023 le réseau comptait 23 membres, qui se sont échangés plus de 300 messages sur la liste de discussion. Il existe également un réseau de façade commun avec FNE PACA qui compte 17 membres.

Zones de Protection Forte

Le sujet phare de l'année était la mise en place des "Zones de Protection Forte", nouvel objectif de la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP). A cette fin nous avons organisé une formation (voir page 30) et conçu un mini-guide, publié début 2024 (voir page 79).

Eolien offshore

L'autre sujet qui occupe beaucoup notre réseau mer est toujours le déploiement de l'éolien flottant, qui fait l'objet d'un groupe thématique et dispose de sa propre liste d'échanges qui compte 31 membres. Le 18 octobre 2023 nous avons organisé une journée spécifique de formation sur l'éolien offshore (plus de détails page 31).

Nous avons également participé le 12 septembre à une journée de visite des installations éoliennes au port de Port-la-Nouvelle, organisée dans le cadre d'un partenariat entre FNE Bretagne, QAIR et Bluefish pour favoriser les échanges entre énergéticiens, pêcheurs et associations environnementales, réfléchir à la décarbonation du secteur de la pêche et à la gouvernance des futurs parcs éoliens, et challenger ces acteurs sur l'intégration des objectifs environnementaux dans leurs projets.

LE SUJET PHARE DE L'ANNÉE ÉTAIT LES "ZONES DE PROTECTION FORTE"

Planification

En 2023 nous avons également fait une contribution sur la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) 2023-2029, en collaboration avec FNE PACA. Nous avons porté des recommandations pour son évolution, du fait notamment de l'absence d'objectifs chiffrés la rendant peu contraignante et rendant difficile son appropriation. Cela est particulièrement vrai pour les objectifs visant le Bon Etat Ecologique qui, après 6 ans de mise en œuvre de la première SNML, affichent peu d'évolution voire une régression (seulement 6% des habitats marins sont en bon état de conservation). Par ailleurs, notre propos s'est structuré autour du manque de dimension «stratégique» qu'entend pourtant avoir ce document. Dans sa première version, ce dernier listait de nombreux axes et propositions sans aucune hiérarchisation. Nous considérons toujours que la lutte contre les changements climatiques et l'effondrement



Serran chevrette



Bouée de mesures - éolien offshore

Benoît SEGALA



Intéressés par la problématique de la préservation de notre littoral, nous avons été plusieurs à participer aux différentes réunions de la concertation sur le projet de « Maison du littoral » à Vic-la-Gardirole. Un avis a été déposé au nom de FNE-OcMed pour préciser nos attentes :

- ne pas générer de sur-fréquentation supplémentaire du littoral, et au contraire favoriser l'encadrement des usagers fréquentant les espaces naturels ;
- prendre en compte le littoral dans sa globalité, des premiers reliefs (massif de la Gardirole) jusqu'à la mer ;
- saisir l'occasion pour fédérer les différents acteurs du territoire afin d'engager la création d'une zone de « protection forte » originale, représentative de l'interface terre-mer, sur une partie de ce littoral relativement préservé, peu artificialisé, mais nécessitant d'être mieux protégé : depuis les berges de l'étang de Vic jusqu'au plateau rocheux infra-littoral des Aresquiers, en passant par le lido de Pierre-Blanche.

En définitive, fin 2023, l'ampleur du projet a été revue à la baisse. Tout en continuant de soutenir l'objectif de sensibilisation du public aux enjeux du littoral, nous restons vigilants sur la mise en œuvre des réorientations du projet.



du vivant doivent être les deux axes centraux avec lesquels tous les autres doivent être compatibles.



Notre contribution sur la SNML

Maison du littoral

Cette année, nous avons aussi participé à la concertation sur le projet de création d'une maison du littoral au domaine de Mas vieux à Vic-la-Gardirole, dans l'Hérault, par le conseil départemental. Nous avons intégré le comité de pilotage.



Contribution sur le projet maison du littoral

Les supers pouvoirs de l'océan

Le 28 novembre 2023 avait lieu l'émission "Les supers pouvoirs de l'océan" sur France Télévision, soirée événementielle émaillée de reportages et de débats, à l'issue de laquelle un appel à dons a été lancé. A cette fin, nous avons monté avec FNE PACA un projet commun visant à soutenir des projets contribuant à la préservation des petits fonds côtiers de notre façade méditerranéenne. L'émission a été un succès et devrait nous permettre de financer plusieurs projets en 2024-2025, en Occitanie, autour de la réglementation du beaching (stationnement des bateaux sur les plages), ainsi que de la mesure des effets des mouillages écologiques.



Réseau D.E.S.I.R

FNE OcMed a fait le choix de rassembler dans un même réseau trois thématiques qui correspondent au pôle "prévention" de FNE : la gestion et la prévention des déchets, les questions de santé en lien avec l'environnement, et les risques industriels.

Comme tous nos réseaux, le réseau D.E.S.I.R est organisé autour d'une liste de discussion et autour d'échanges. En 2023, il rassemble une trentaine de membres. Il est particulièrement indiqué pour les membres de CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) et Commissions de Suivi de Sites (voir page 42). Cette année, des représentants de FNE OcMed ont d'ailleurs intégré la CSS de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Sète, la CSS Orano-Hérault, la CSS de l'usine SCORI de Frontignan, et le Comité Régional de l'Énergie d'Occitanie.

Qualité de l'air

Sur la qualité de l'air, en 2023, nous avons incité nos associations membres à proposer des campagnes de mesures à réaliser avec le capteur à microparticules que nous avons acquis en 2022. Un formulaire est désormais disponible pour les demandes de réservation ainsi qu'un modèle de convention de prêt. Une page dédiée au capteur et à nos campagnes de mesures de qualité de l'air a été créée.



La page dédiée au capteur

En mai 2023, l'association ECCLA a ainsi pu organiser une campagne de mesures de particules fines à la cité des Mouettes de Port-la-Nouvelle. Les résultats mettent en évidence que les habitants de cette cité, située à proximité de la cimenterie Lafarge, sont exposés à des taux de particules de 10 et 2,5 µm trop

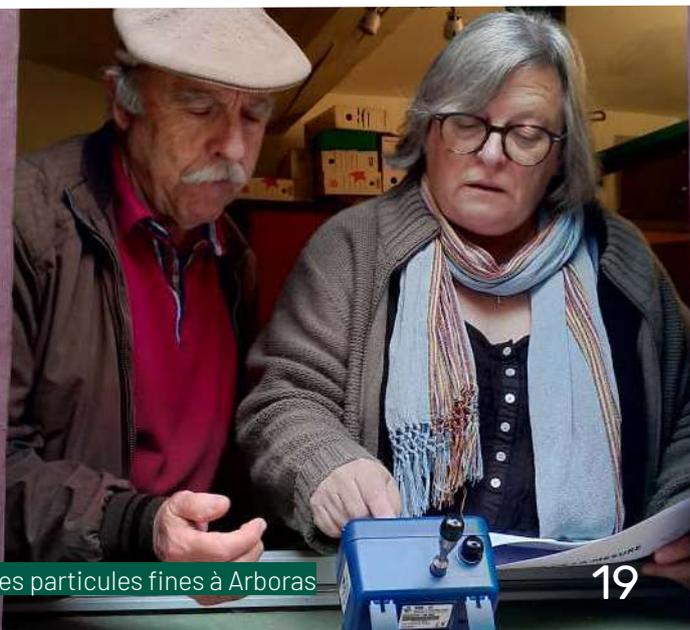
élevés. L'alerte a été lancée : les résultats de nos mesures ont été envoyés à ATMO Occitanie, au maire de la commune, à Lafarge, à l'inspection des installations classées (DREAL) et aux riverains.

Maryse ARDITI



ECCLA a utilisé le capteur acquis par FNE OcMed pour mesurer le niveau de poussières autour de l'usine de Lafarge et de la cité des Mouettes, toute proche, à Port La Nouvelle. Après 5 matinées de mesures, s'il est clair que le vent provoque des niveaux d'empoussièrément très importants, il faut noter que c'est aussi le cas au rond point d'entrée de Lafarge, là où arrivent les poids lourds.

ECCLA a mesuré les particules de 10µ (micron = un millionième de mètre) et de 2,5µ, ces dernières étant les plus importantes pour l'aspect sanitaire car elles pénètrent jusqu'aux bronches. La réglementation française n'est pas du tout protectrice avec une norme de 20µg/m³. Tout récemment l'OMS a émis des lignes directrices avec une valeur de 5µg/m³. Si elles ne sont pas obligatoires, elles indiquent clairement un objectif à atteindre. Rappelons que la France a souvent été rappelée à l'ordre par l'Europe sur ce sujet.



Mesure des particules fines à Arboras



éclairages inutiles et illégaux

Une autre campagne de mesures a été réalisée dans la commune rurale d'Arboras (34). Ce village rue où l'on ne peut pas se croiser subit une importante circulation estivale créant des bouchons de plusieurs kilomètres. Nous nous sommes rendus à Arboras en octobre pour une formation à l'utilisation du capteur et pour la réalisation d'une première campagne en période creuse. Une seconde sera réalisée l'été prochain.

Pollution lumineuse

Pour rappel nous avons produit un mini-guide sur la pollution lumineuse disponible en ligne. Nous animons également un réseau thématique d'environ 70 personnes. En 2023, plusieurs événements ont eu lieu autour de la pollution lumineuse :

- Animation d'une conférence-débat sur le territoire du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, avec le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon, à Villeneuve le 4 avril 2023, à destination des élus. Nous avons présenté les enjeux de la réduction de la pollution lumineuse, le cadre réglementaire et les possibilités d'actions pour les élus ainsi que nos actions (voir aussi p. 82).
- Tenue d'un stand à Juvignac à l'occasion du Jour de la Nuit le samedi 14 octobre 2023. L'occasion de sensibiliser petits et grands aux enjeux de la pollution lumineuse (voir aussi p.81).
- Depuis 2022 nous participons, en tant que structure ressource, au groupe de travail régional sur l'accélération de l'extinction de l'éclairage public en Occitanie, piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité. La région s'est fixée pour objectif que la totalité des 4 454 communes d'Occitanie pratique une extinction totale de l'éclairage public en cœur de nuit en 2040. Dans cette optique, un groupe de travail a été créé pour réfléchir à la création d'outils communicants à destinations des maires. Fin 2023, les livrables (plaquettes et exposition) étaient en cours de finalisation.
- En 2023 FNE OcMed a organisé 2 campagnes Sentinelles de la Nature sur la thématique de la

pollution lumineuse. La première, du 15 septembre au 15 octobre, intitulée "Sentinelles de la Nuit", portait sur les éclairages illégaux en général et les initiatives positives pour réduire la pollution lumineuse. Elle a été suivie d'une seconde campagne, du 15 octobre au 8 janvier 2024, intitulée "Halo à l'eau", ciblée sur les éclairages illégaux impactant les milieux aquatiques (voir page 60).

Biodéchets

Le 17 octobre 2023, nous avons organisé une visite de l'usine de méthanisation de la métropole de Montpellier, AMETYST, qui traite et valorise la fraction organique des déchets en produisant du compost et du biogaz. Cette visite a été très instructive et nous a permis de nous immerger dans le sujet de la gestion des biodéchets, sujet prioritaire pour 2024, avec l'obligation du tri à la source des biodéchets.

Déchets de bords de route

En 2021, nous avons adressé un courrier à l'ensemble des conseils départementaux de notre territoire pour attirer leur attention sur le problème du broyage des déchets lors du fauchage des bas-côtés des routes.

Lancée à l'initiative de Saint-Hilaire Durable (30), cette action a depuis occasionné de nombreux échanges avec des élus et techniciens afin de mieux appréhender les difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi d'identifier des bonnes pratiques, qu'il reste à compiler et valoriser.

Le 10 mars 2023, des membres des réseaux EAU et DESIR ont pu rencontrer les agents de l'agence technique Petite Camargue du Conseil Départemental de l'Hérault pour échanger sur la gestion des déchets de bords de route et visiter leur expérimentation de nasses à déchets autoconstruites en partenariat avec CITEO. Des échanges très instructifs avec une agence exemplaire et très expérimentée en la matière.



Réseau TRANSPORTS

Le réseau transports offre un appui à la fédération pour se positionner sur certains dossiers d'infrastructures. Il rassemble, par ailleurs, les représentants de FNE OcMed qui participent aux comités départementaux des mobilités. Ce réseau n'est pas soutenu financièrement, il repose donc exclusivement sur une animation bénévole.

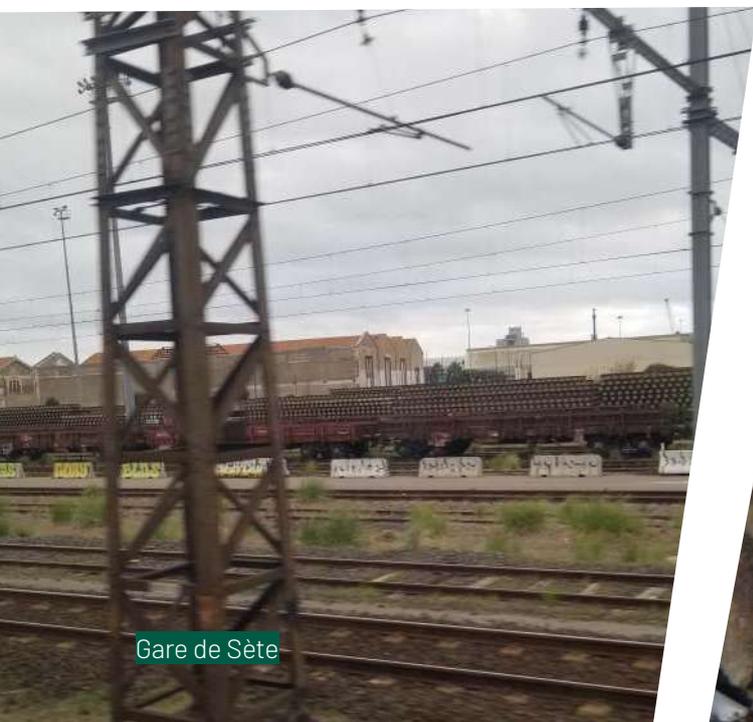
Outre la participation aux comités des mobilités, un nouveau sujet de réflexion en 2023 a porté sur l'annonce, à l'automne, du financement par l'Etat de projets de "RER métropolitains" (SERM) dans le cadre de la planification écologique. L'idée, bonne, est de densifier les réseaux de transports en commun des grandes métropoles et de leurs périphéries, avec une approche multimodale, pas uniquement ferroviaire. La métropole de Montpellier s'est portée candidate.

Concernant le projet de Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, la section Montpellier-Béziers entre en phase de réalisation et nous suivons attentivement la compensation écologique de ce grand projet, qui représente un enjeu très important. A noter concernant la phase 2, section Béziers-Perpignan, qu'en 2023 les partenaires ont imposé à SNCF Réseaux la réalisation d'une étude avec mixité voyageurs/FRET de bout en bout, ce qui constitue un progrès bien tardif. Néanmoins, cette étude laisse entrevoir un nouveau scénario mixte de bout en bout, mais sans tunnel sous les Corbières, autrement dit avec un passage en tranchée plus profond. Ce nouveau scénario aggraverait les impacts environnementaux sur la zone Natura 2000 des Basses Corbières. Nous restons particulièrement vigilants sur ce dossier.

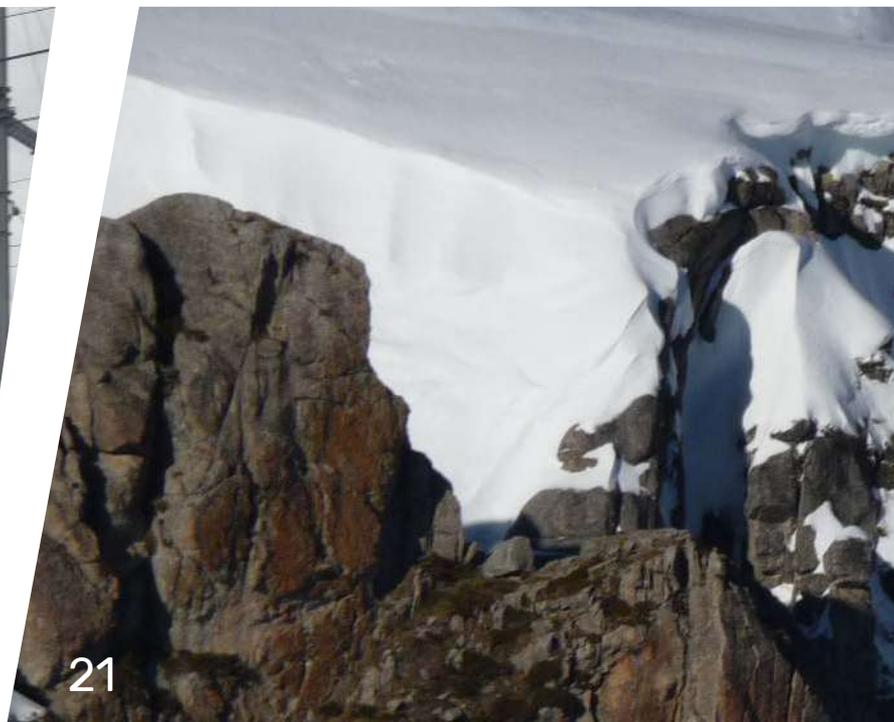
Réseau MONTAGNE

Les liens noués autour des problématiques environnementales en montagne se sont renforcés durant l'année 2023. La réactivation du réseau national Montagne de FNE s'est poursuivie avec des réunions régulières pour échanger sur le fonctionnement des différents comités de massif, pour approfondir certains thèmes comme l'impact environnemental de la fabrication de la neige artificielle et pour mieux harmoniser les prises de positions des représentants de FNE comme l'opposition à la candidature de la France pour les JO d'hiver de 2030 dans les Alpes.

Les avantages fiscaux accordés aux propriétaires de résidences secondaires et aux programmes de construction d'unités touristiques en montagne qui contribuent à accroître la pression immobilière sur ces territoires, sont également l'objet d'une attention particulière. Il en va de même pour les projets de Scot et de PLU qui dérogent souvent aux prescriptions de la loi sur la limitation de l'artificialisation des sols (Loi ZAN). Avec l'accélération du changement climatique observé cet hiver et la sécheresse qui s'accroît sur le versant méditerranéen, le Comité de massif des Pyrénées et les différents réseaux Montagne de FNE ne manqueront donc pas de thèmes de réflexions et de débats cette année.



Gare de Sète



Olivier HOIBIAN



Le renouvellement des membres du Comité de Massif des Pyrénées, dont le champ d'action couvre l'ensemble de la chaîne des rives de la Méditerranée à la côte atlantique, a été réalisé au cours du dernier trimestre. Un accord est intervenu pour que je siége dans cette instance en tant que représentant de FNE OcMed et de FNE OP en compagnie de Marc Lassus pour FNE Nouvelle-Aquitaine. Pour préparer les réunions et instruire les dossiers soumis aux commissions et aux groupes de travail du Comité, un réseau a été constitué et a commencé à travailler. Il rassemble près de 25 correspondants appartenant aux associations des territoires des Pyrénées, affiliées à FNE.

Lors de la mandature précédente, un plan stratégique d'adaptation des Pyrénées à la transition climatique a été élaboré par le Comité de Massif. S'il présente des orientations intéressantes, une première analyse montre qu'il gagnerait à prendre davantage en considération les problématiques environnementales. Un suivi de ce plan va être organisé au sein du Comité dans les prochains mois.

Lors des premières séances fixant les thématiques de travail nos

interventions ont consisté à demander que les conditions de la sécurisation des approvisionnements en eau potable des populations montagnardes soient l'objet d'un groupe de travail. Une autre demande a porté sur la présentation du bilan du Plan Avenir Montagne concernant la transition des stations de sports d'hiver face au réchauffement des températures et à la diminution de l'enneigement pour sortir d'un modèle économique essentiellement centré sur le tourisme hivernal et sur la poursuite du « tout ski ». D'autant que le rapport de la Cour des Comptes et le rapport Giraud sur les mutations nécessaires des stations viennent de pointer l'urgence des décisions, parfois radicales, face à l'inertie d'un grand nombre de collectivités. Ces rapports vont être discutés au Comité avec, d'ores et déjà, des divergences notables sur les appréciations portées sur ces documents et sur les orientations préconisées vers une plus grande sobriété.



Vers un réseau FORÊT ?

La forêt méditerranéenne n'est que peu considérée dans les discours sur la forêt qui ont tendance à osciller entre deux tropismes : l'un tropical et l'autre septentrional. Pourtant, elle est d'une grande richesse écologique. Sur notre territoire d'action, la couverture du sol par les formations ligneuses dépasse les 50%, en seconde position en France après la Corse, ce qui en fait un sujet incontournable.

Bien que peu productive, cette forêt a été façonnée par des activités humaines intenses depuis plusieurs millénaires, avec une riche biodiversité associée à ces paysages anthropiques. Les vieilles forêts naturelles y sont très rares et très précieuses. De nombreuses menaces nouvelles apparaissent : changement climatique (dépérissements, incendies, nouvelles maladies et ravageurs...), abandon ou au contraire regain de l'exploitation pour le bois-énergie, conversions, surfréquentation... Celles-ci posent de nouvelles questions de conservation, de gestion et de société.

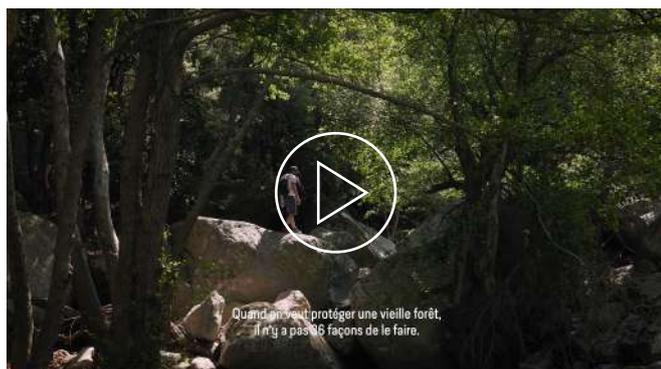
Aux Arbres Citoyens !

Le 8 novembre 2022, l'émission de France Télévisions "Aux Arbres Citoyens" a permis grâce à une récolte de dons de soutenir 39 projets en France, dont celui que nous avons proposé autour de la protection et de la sensibilisation aux enjeux de la forêt méditerranéenne.

En 2023 nous avons donc pu contribuer à l'achat par le CEN Occitanie d'une forêt remarquable par son ancienneté et sa biodiversité, allant de l'étage méditerranéen à l'étage montagnard, avec des îlots de vieille hêtraie sèche et de vieilles yeuseraies (futaie de chêne vert) remarquables.

Deux sorties ont également été organisées à la découverte du Bois des Lens (30) et du site expérimental de la forêt de Puréchabon (34). (+ d'infos pp. 73-74)

Le projet se poursuivra en 2024 avec d'autres sorties et échanges, avec l'espoir que ces actions servent de base à la constitution d'un réseau forêt sur notre territoire.



Romain BOUTELOUP



Les vieilles forêts sont rares : elles représentent 1 à 4% de la surface forestière des forêts de montagne dans les Pyrénées et moins de 1% des forêts sur l'ensemble de la région. Outre cette rareté, il est important de les conserver pour leur très grande diversité d'espèces mais aussi car elles ont sûrement en elles les solutions d'adaptations aux changements que nous subissons (diversité et résilience).

Grâce aux dons collectés par FNE, et en partenariat avec FNE OcMed, le Conservatoire d'espaces Naturels d'Occitanie a pu acquérir 190 hectares de parcelles forestières, en copropriété et en pleine propriété permettant ainsi d'étendre la protection de secteurs de vieilles forêts dans le massif des Albères dans les Pyrénées-Orientales. Cette maîtrise foncière des vieilles forêts est la solution la plus efficace et durable pour les laisser tranquilles, en libre évolution, pour espérer ainsi que les générations futures puissent aussi s'émerveiller devant ces forêts remarquables par leur biodiversité et leurs multiples rôles.



À voir sur Youtube

AAC - ÇA GERME [EP2] - Sensibiliser aux enjeux de la forêt méditerranéenne et mieux la protéger



**EN 2023
L'ÉMISSION
"AUX ARBRES
CITOYENS"
A PERMIS L'ACHAT
DE CETTE
VIEILLE FORÊT
EN VUE DE SA
GESTION EN
LIBRE ÉVOLUTION**

RÉSEAUX NATIONAUX

Le réseau Océans, Mers & Littoraux (OML)

Créé à l'occasion du Grenelle de la Mer, en 2009, le Réseau Océans, Mers et Littoraux (OML) de France Nature Environnement œuvre pour la protection de la biodiversité marine et lutte contre les dégradations des milieux marins et littoraux. Il veille à la compatibilité des activités maritimes avec l'objectif européen d'atteinte du bon état écologique. Il plaide pour un développement de l'éolien en mer reposant sur la concertation et la bonne prise en compte de la biodiversité marine.

Il regroupe les correspondant.e.s intéressé.e.s par ces problématiques, issu.e.s des fédérations et associations littorales et ultra-marines du mouvement fédéral. Toutes les façades maritimes sont représentées.

Pour échanger sur les orientations politiques de FNE en faveur du milieu marin, le Réseau OML s'appuie sur un Directoire de 11 personnes, toutes expertes des sujets marins et issues des associations adhérentes au mouvement fédéral. Le pilotage du réseau est partagé entre trois expert.es: Armelle Jung, Christophe Le Visage et Denez L'Hostis.

Le réseau OML peut également compter sur une équipe salariée au niveau national:

- Stéphanie Morelle est animatrice du réseau OML et co-animatrice du réseau Biodiversité.
- Manua Heriteau est cheffe de projet et assure le suivi des sujets relatifs à la planification spatiale maritime, au déploiement de l'éolien en mer et aux aires marines protégées.

Les actions du réseau OML sont menées en transversalité avec d'autres réseaux en fonction des sujets : le réseau juridique sur le sujet des captures accessoires de cétagés, ou encore les réseaux biodiversité et énergie sur le développement des énergies renouvelables.

Pour porter le plaidoyer au niveau national, le réseau OML participe, entre autres, aux travaux du Conseil



national de la mer et du littoral ou de groupes de travail et de concertation comme le Comité France Océan et le GT Mer et littoral de l'UICN, ou encore aux actions de la Fondation Open C.

Il s'investit aussi dans les débats publics sur l'éolien en mer et dans l'élaboration et le suivi des documents stratégiques de façade. Il prolonge ces actions nationales au niveau européen grâce à des plateformes d'associations européennes comme Seas at Risk ou la coalition pour la Méditerranée (MedOCEaN).

En 2023, le réseau OML était partenaire de l'émission « Les super-pouvoirs de l'océan » qui a mis en lumière son plaidoyer et a permis de financer les projets d'associations du mouvement. Il s'est également mobilisé avec les associations sur la consultation relative à la révision de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Contacts :

- Stéphanie Morelle, animatrice du réseau OML : 07 57 44 08 36 – stephanie.morelle@fne.asso.fr
- Manua Heriteau, cheffe de projets planification maritime, déploiement de l'éolien en mer et aires marines protégées: 07 57 48 61 90 – manua.heriteau@fne.asso.fr



PUBLICATIONS RÉCENTES DU RÉSEAU OML

- **#DéfendsTaMer : Participe à la consultation sur la stratégie nationale pour la mer et le littoral** <https://urlz.fr/q4Hy>
- **Contribution de FNE sur la SNML** <https://urlz.fr/q4K3>
- **Position commune de FNE et RTE sur la planification de l'éolien en mer** <https://urlz.fr/q4Hq>

FORMER

Une fédération d'Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement doit avant tout être au service de l'action des militants, les déjà-convaincu.e.s, celles et ceux qui veulent agir pour changer les choses.

Elle doit les aider à gagner en pertinence et en efficacité dans leur action.

Les réseaux facilitent le partage des expériences et des compétences. Mais le niveau des connaissances est très différent d'un militant à un autre.

La dimension régionale, les liens avec le national, l'action à long terme, l'expérience donnent une certaine hauteur de vue qui doit être transmise.

C'est pourquoi la formation a une place

centrale dans l'action d'une fédération, qu'elle soit technique, scientifique, mais aussi politique, stratégique, sur le fonctionnement des institutions, de la justice, de la démocratie.

En restant dans la gamme des moyens d'action caractéristiques du mouvement : l'information, le dialogue, la proposition, le rapport de force non violent, nous avons déjà beaucoup à dire et à nous apprendre les uns les autres !

LA FORMATION A UNE PLACE CENTRALE DANS L'ACTION D'UNE FÉDÉRATION



Formation sur la gestion de crise des sécheresses

L'évolution du régime des précipitations sous l'effet du changement climatique reste incertaine. Elle sera probablement hétérogène spatialement, avec des aléas plus forts (sécheresses ou inondations). Ces dernières années, nous avons néanmoins pu constater la recrudescence des sécheresses sur notre territoire, avec une sécheresse historique sur le département des Pyrénées-Orientales. Dans ces situations, un système d'alertes et de restrictions graduées est mis en place.

Il nous a paru important de réaliser une formation afin de mieux comprendre ce système qui est désormais au centre de la gestion de l'eau, et qui donne un pouvoir discrétionnaire et dérogatoire très grand aux préfets. Si ce mode de gestion devient permanent (comme nous le constatons déjà), ce mode de gestion pourrait se substituer aux objectifs de gestion concertés, qui eux, portent sur le long terme.

La formation s'est tenue le 21 juin à Montpellier et a rassemblé une trentaine de personnes. Elle nous a permis d'entendre :

- Julien Lecompte, animateur de la chaire eau,

agriculture et changement climatique de Supagro, sur comment le dérèglement climatique impacte la fréquence et la durée des sécheresses ;

- Marie Mézière-Fortin (hydrobiologiste - membre du mouvement FNE), sur les impacts du mauvais état des écosystèmes qui aggrave les conséquences des sécheresses ;
- Vincent Courtray (chef de service - DDTM 30), pour mieux comprendre les dispositifs de suivi et de décision en contexte de sécheresse, avec l'exemple du Gard ;

Ces interventions ont été suivies d'une table ronde sur la mise en œuvre de la gestion de crise en 2022 (retours d'expérience et perspectives d'évolution), avec Adrien Arazo - Directeur de la Fédération de Pêche de l'Aude, Emmanuel Ricordeau - Chef de service adjoint de l'OFB 34, Julie Marais - Responsable technique de la Fédération de Pêche du Gard, et Simon Popy - Président de FNE OcMed et membre de la CLE de l'Hérault.



Formation sur le nouveau SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027



Le nouveau SDAGE est en vigueur depuis le 21 mars 2022. En début d'année il nous a paru intéressant pour les membres du réseau eau, de revenir sur le bilan du précédent SDAGE, les principales évolutions du nouveau, et sur sa critique sur la base de l'avis de l'autorité environnementale.

Le 17 février, Eric Vindimian (ancien membre de l'autorité environnementale, représentant FNE OcMed dans plusieurs instances de gestion de l'eau) nous a présenté le nouveau SDAGE dont on rappelle qu'il est un document cadre, de portée juridique faible (compatibilité).

À l'issue du précédent SDAGE les objectifs de bon état des eaux sont toujours loin d'être atteints (48% de bon état écologique). Le nouveau SDAGE reporte à nouveau les objectifs à plus tard et institue de multiples dérogations.



L'avis de l'AE pointe une faiblesse dans l'analyse de la récupération des coûts, notamment pour le secteur agricole, où elle est très faible (le coût des dégâts causés aux milieux aquatiques est reporté sur d'autres usagers ou remis à plus tard). Le programme d'action se focalise surtout sur l'industrie et les rejets urbains (46% des aides), contre 4% pour les pollutions agricoles.

Il semble que pour cette nouvelle édition du SDAGE, le comité de bassin ait recherché un équilibre entre adhésion et ambition. Or ce compromis ne fonctionne pas forcément car il y a un fort risque de minoration des enjeux environnementaux au regard des autres enjeux (économiques principalement).



Formation sur les Aires Marines Protégées et les Zones de Protection Forte

La politique française des Aires Marines Protégées connaît des évolutions récentes qui posent de nombreuses questions, en premier lieu en termes de bilan : ont-elles jusqu'ici permis de restaurer efficacement l'état de santé des écosystèmes marins de Méditerranée ? Mais aussi, en termes d'enjeux écologiques du déploiement de la nouvelle politique des «Zones de Protection Forte».

C'est la raison pour laquelle nous avons organisé une formation sur ce thème qui a eu lieu le 19 décembre 2023 à l'aquarium de Montpellier.

En 25 ans, plus de la moitié des populations d'espèces marines de Méditerranée a disparu. Cette mer constitue pourtant un hotspot de biodiversité à l'échelle mondiale, puisqu'elle abrite 10% de l'ensemble des espèces marines du monde sur moins de 1% de la surface globale des océans. Afin de lutter contre cette érosion du vivant, la France s'est dotée d'une Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) fixant, entre autres, l'objectif de couvrir 30% de son territoire maritime en Aire Marine Protégée (AMP), et 10% en Zones de Protection Forte (ZPF).

Notre formation a rassemblé 45 personnes avec pour intervenants le matin :

- Simon Fégné, salarié de FNE OcMed pour un point sur ce qu'est une Aire Marine Protégée, une Zone de Protection Stricte, une Zone de Protection Forte ;
- Charles Loiseau, CRILOBE-CNRS, sur l'intérêt et la manière de créer des zones de protection forte, avec comme cas d'étude le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;
- Olivier Gourbinot, salarié de FNE OcMed, sur les politiques de contrôle au sein des Aires Marines Protégées.

L'après-midi était organisée une table ronde sur les retours d'expériences et perspectives pour la mise en place des zones de protection forte en Occitanie, avec :

- Sylvain Blouet, directeur adjoint de l'aire marine protégée de la côte agathoise - Commune d'Agde ;
- l'adjudant Jean-Baptiste Bourideys, adjoint au commandant la BGMAR Sète et la VCSM P609 Hérault - Gendarmerie Maritime de Sète ;
- Frédéric Cadène, Conservateur de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls (Pyrénées-Orientales) ;
- Mondy Laigle, salariée de l'Association de Gestion de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne.



Formation - atelier sur l'éolien offshore



Avec l'appui de FNE nous avons organisé en octobre un atelier de formation à destination des bénévoles de FNE OcMed et FNE PACA sur les projets éolien offshore et la planification en Méditerranée.

Romain Cunnet de la DREAL Occitanie nous a présenté les objectifs de l'Etat et le processus de désignation des zones (macrozones, appel d'offre, projets), des fermes pilotes aux parcs commerciaux.

Alexandra Gigou, de l'OFB Méditerranée, nous a présenté le Conseil scientifique éolien de façade, l'Observatoire national de l'éolien, et l'état des connaissances en matière de biodiversité en lien avec les projets éoliens.

Dominique Moniot, de France Renouvelables Méditerranée, nous a présenté le point de vue des développeurs et les difficultés de la planification.



L'après-midi, Manua Heriteau, chargée de mission mer de FNE, nous a présenté l'éoloscope offshore et la planification spatiale en mer. Autour d'un jeu suivi d'échanges nous avons posé les bases d'un positionnement en vue du débat public sur le Document Stratégique de Façade (DSF) de novembre 2023 à avril 2024.

**LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE NE
PEUT SE PASSER DE
L'ÉOLIEN OFFSHORE
MAIS SON
DÉVELOPPEMENT
NE DOIT PAS SE
FAIRE AU
DÉTRIMENT DE LA
BIODIVERSITÉ
MARINE**



Formation sur le ZAN

= Zéro Artificialisation Nette

Le 16 novembre nous avons organisé un atelier de formation sur le Zéro Artificialisation Nette, dans le cadre du projet «Sentinelles de la Nature», à Montpellier. Il s'agissait de permettre aux participants de mieux appréhender cette politique, pour mieux comprendre comment l'appliquer dans les territoires et les documents d'urbanisme.

La formation était animée par Romain Écorchard, salarié de FNE OcMed, et sont intervenus :

- Joachim Dendievel, doctorant en aménagement de l'espace et urbanisme, spécialiste du ZAN et de sa mise en oeuvre dans les documents d'urbanisme du Gard ;
- Pauline Sendral, chargée de mission pour la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Issu du plan biodiversité de 2018 (comme objectif) et incorporé à la loi CLimat Energie de 2021 (comme instrument de politique publique), le ZAN pose des questions de définitions, notamment qu'est-ce que l'artificialisation, comment la mesurer, avec des débats, par exemple, sur le statut des espaces verts dans les zones urbaines. Il existe un risque d'effet d'aubaine pouvant accélérer l'artificialisation d'ici à la révision des documents d'urbanisme qui doivent l'instituer (SRADDET en 2024, SCOT en 2027, PLU en 2028) alors que le rythme d'artificialisation est censé être divisé par deux d'ici 2031.

La formation a permis de passer en revue les différents documents d'urbanisme et comment ils peuvent/doivent intégrer le ZAN. Elle a également permis d'aborder le droit de préemption urbain, l'instance de concertation régionale du ZAN, les outils fiscaux, juridiques, et le droit à l'hectare (dérogation au ZAN pour les communes très rurales), dont les conséquences sont graves, puisqu'il va renforcer l'étalement et créer une inégalité vis-à-vis des communes ayant de réels besoins démographiques.

In fine, la mise en oeuvre du ZAN présente encore beaucoup de zones d'ombre, avec une méthode pour l'heure très grossière. La rupture n'est pas encore d'actualité, et il semble qu'il sera difficile pour les aménageurs d'accepter que le modèle actuel est fini. Pourtant, face aux besoins démesurés affichés dans les documents d'urbanisme, il apparaît que lorsqu'on utilise des scénarios démographiques et économiques réalistes, le ZAN est à portée de main, ce qui interroge sur la nature quasi religieuse du développement territorial, basé sur des croyances au premier rang desquelles "il n'y en a jamais assez".



DIALOGUER

L'identité de FNE réside en grande partie dans la recherche permanente d'un équilibre entre dialogue et rapport de force, en application du principe "il vaut mieux prévenir que guérir".

Le résultat est loin d'être garanti, mais l'effort de dialogue n'en est pas moins indispensable, ne serait-ce que parce qu'il donne une légitimité pour recourir, en cas d'absence d'écoute, à d'autres moyens plus contraignants.

Quelle serait en effet la légitimité d'une association passant son temps dans les tribunaux, sans jamais faire l'effort de consacrer du temps aux instances de démocratie participative existantes, aux procédures de dialogue environnemental prévues par la loi, ou à défaut, en allant volontairement au contact des décideurs ?

Au sein de FNE, dans la hiérarchie des modes d'action, le dialogue arrive en premier, et il ne saurait être méprisé, bien que son efficacité ne soit pas toujours au rendez-vous. C'est un principe et une discipline, qui nous contraignent à élaborer des plaidoyers étayés et cohérents. La confrontation aux autres parties

prenantes permet par ailleurs de les enrichir et de les rendre plus solides. C'est pourquoi les APNE consacrent beaucoup d'énergie à faire des choses aussi rébarbatives que répondre aux enquêtes publiques, siéger dans des commissions, et intervenir partout pour plaider la cause de l'environnement.

Nous ne sommes pas encore en mesure de quantifier précisément l'ampleur des travaux de ce type menés au sein de notre chevelu associatif, de nombreuses lacunes subsistent dans notre connaissance de ce travail de fourmi. Mais ce chapitre a pour vocation de donner un aperçu des éléments les plus significatifs.

UNE FÉDÉRATION DOIT PERMETTRE DE RENFORCER LE DIALOGUE ET D'ACCÉDER À DES INSTITUTIONS DIFFICILES À TOUCHER POUR UNE PETITE ASSOCIATION



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

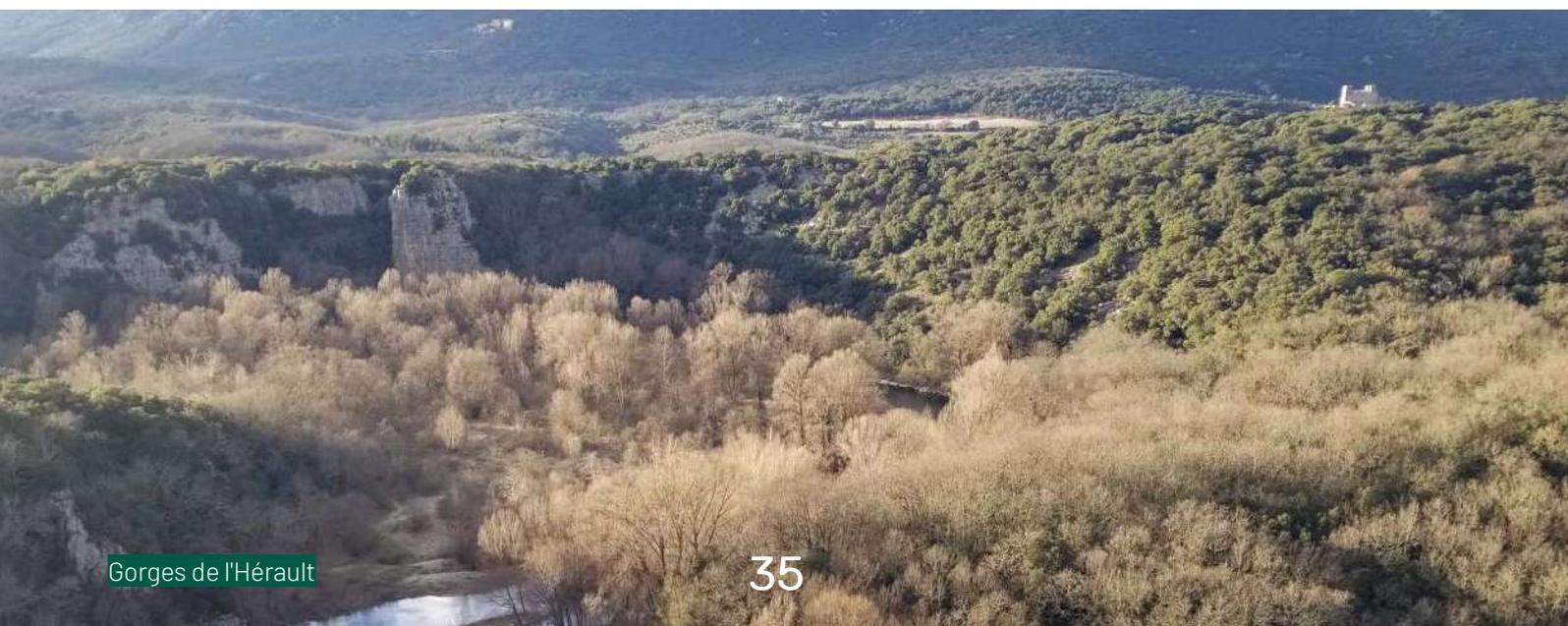
Dans la thématique aménagement du territoire on trouvera :

- **les CDAF, Commissions Départementales d'Aménagement Foncier**, qui statuent sur les contestations des décisions de Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier qui ont pour rôle de redistribuer des parcelles dans le cadre de remembrements, opérations d'aménagement ;
- **les CDESI, Commissions Départementales Espaces Sites Itinéraires**, instances de concertation qui visent à maîtriser et planifier le développement des sports de nature (qui incluent sports motorisés, canoë, randonnée, escalade, voile...) et chargées du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- **les SCOT, Schémas de Cohérence Territoriale**, dans l'élaboration desquels les associations agréées pour

la protection de la nature peuvent demander à être impliquées ;

- **les Commissions Départementales chargées d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**, qui comme leur nom l'indique, examinent les candidatures à la fonction de commissaire-enquêteur ;
- **les CDPENAF, Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**, dont le rôle est de lutter contre l'artificialisation, et émettent des avis sur certaines procédures d'urbanisme.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Aude	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
CDPENAF de l'Aude	11	ECCLA	ROQUES Christine	CRÉPEAU Christian
CDESI de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	CLEMENT Dominique	
CDPENAF du Gard	30	COGARD	TROUILLAS Jean-Pierre	GRENIER Bruno BIZET Daniel
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Hérault	34	FNE OcMed	GOURBINOT Olivier	
		MELGUEIL ENVIRONNEMENT	DE LAGAUSIE Michel	
CDAF de l'Hérault	34	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BURGER Jean	FERRAND Hugues
CDPENAF de l'Hérault	34	CEN OCCITANIE	LEPINE Fabien	HOUSSARD Claudie
CDESI de l'Hérault	34	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	FERRAND Hugues	POURE Kellie
SCOT Grand Pic Saint Loup	34	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLIER Marion	
CDPENAF de Lozère	48	ALEPE	LHULLIER Claude	DESTRE Rémi
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	LARTAUD Franck	
CDPENAF des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	LARTAUD Franck	MORICHON David FIALA Aline



NATURE ET PAYSAGE

Les CDNPS, Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites, sont à l'interface entre aménagement du territoire et gestion de la biodiversité. Elles visent à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribuent à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable :

- **la formation Nature** émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore (notamment pour la gestion du réseau Natura 2000), le patrimoine géologique ;
- **la formation des sites et des paysages** prend l'initiative des inscriptions et classements de sites, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de

l'urbanisme ;

- **la formation publicité** se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes ;
- **la formation des unités touristiques nouvelles** émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles ;
- **la formation spécialisée des carrières** élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières ;
- **la formation spécialisée de la faune sauvage captive** émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
CDNPS de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		CREPEAU Christian
CDNPS formation paysage et sites (11)	11	ECCLA	ROQUES Christine	MONTIEL Nicolas
CDNPS formation publicité (11)	11	ECCLA	ROQUES Christine	ARDITI Maryse
CDNPS formation carrières (30)	30	FACEN	MAZIERE Paul	LOBIER Monique
CDNPS formation faune sauvage captive (30)	30	FACEN	AUDIC Catherine	BEGIS Gérard
CDNPS formation nature (30)	30	COGARD	POULY Jacques	BIZET Daniel
CDNPS formation paysage et sites (30)	30	FACEN	TRAVIER Roger	DE RANITZ Anais
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (30)	30	FACEN	LACHAUD Joelle	CHAUTARD Norbert
Comité de Gestion des sites nord de l'étang de l'Or	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	MICHARD Olivier	GIL Georges
CDNPS formation carrière (48)	48	ALEPE	PIAULT Catherine	BONNEFILLE Patricia
CDNPS formation site et paysages (48)	48	ALEPE	EVARD Christian	SANE Fabien
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (48)	48	ALEPE	EVARD Christian	MERLY Séverine

FORÊT

La Commission Régionale Forêt-Bois d'Occitanie (CRFB) est une commission co-présidée par l'Etat et la Région qui comporte 47 membres à voix délibérative. Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations régionales de la politique forestière

précisées dans le programme national de la forêt et du bois, en prenant en compte les fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt. Elle élabore et suit notamment le programme régional forêt bois.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
CRFB d'Occitanie	Occitanie	CEN OCCITANIE	GOUIX Nicolas	AUCLAIR Dominique
		FNE	FALBET Philippe	

BIODIVERSITÉ

Nos associations sont présentes dans de nombreuses commissions relatives à la biodiversité, thématique sur laquelle les associations ont une expertise bien souvent indispensable.

On y trouve :

- **les CDCFS, Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage**, qui jouent un rôle de conseil auprès de l'Etat pour tout ce qui est gestion de la chasse (ouverture, fermeture, plans de chasse, indemnisations des dégâts), et régulation des espèces classées nuisibles ;
- **les Comités de Pilotage Natura 2000**, qui établissent les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000, suivent leur mise en oeuvre, et le cas échéant les réorientent ;
- **les Comités de Pilotage de Plan Nationaux d'Action**, qui définissent les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées du pays ;
- **le Comité Régional Biodiversité (CRB)**, instauré par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, censé être un lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur les questions relatives à la biodiversité en région ;

- **la Communauté Régionale Éviter-Réduire-Compenser (CRERCO)** confortée par la Région Occitanie et plus largement ouverte aux APNE, qui est un espace d'échanges et de réflexion sur la mise en oeuvre concrète de la séquence ERC et les bonnes pratiques en la matière ;
- **la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)** établit au niveau national les priorités de création de nouvelles aires protégées ;
- **le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)** qui vise à faciliter le partage des données sur la biodiversité ;

On y trouve aussi divers comités de gestion plus locaux ou spécialisés comme les Comités Consultatifs des Réserves naturelles, les Comités de Gestion, le comité Loup, la Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran, le Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Comité Consultatif Réserve régionale de Sainte Lucie	11	ECCLA	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
Comité de Gestion de l'Île de l'Aude	11	ECCLA		
COFIL Natura 2000 Basse plaine de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
COFIL Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate	11	ECCLA	ROQUES Christine	
COFIL Natura 2000 Corbières Orientales	11	AUDE CLAIRE		
COFIL Natura 2000 Cour inférieur de l'Aude	11	ECCLA	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
COFIL Natura 2000 Etang de La Palme	11	ECCLA	ROQUES Christine	
COFIL Natura 2000 Étangs du Narbonnais	11	ECCLA	ROQUES Christine	
COFIL Natura 2000 Gorges de la Clamoux, massif de la Malepère	11	AUDE CLAIRE		
COFIL Natura 2000 Haute Corbières et allée du Torgan	11	AUDE CLAIRE		
COFIL Natura 2000 Haute Vallée de l'Aude et de l'Aiguette, Bassin du Rébenty	11	AUDE CLAIRE		
COFIL Natura 2000 Massif de la Clape	11	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	ROQUES Christine	
COFIL Natura 2000 Piège et collines du Lauragais	11	AUDE CLAIRE		
COFIL Natura 2000 Plateau de Leucate	11	ECCLA	ROQUES Christine	
CDCFS de l'Aude	11	AUDE CLAIRE	GUERARD Marie	PATOUT Matthieu
Comité Départemental Grands Prédateurs De l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
Comité Grand Cormoran de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
Comité scientifique « géologie » du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes Ours/Loup du département de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
Comité technique « nature » du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes Ours/Loup du département de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
Conseil scientifique du parc de la narbonnaise	11	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	SALASSE Jean-Paul	
Réseau de surveillance Ours/Loup du département de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
COFIL Natura 2000 Haute Cèze	30	ALEPE		
		COGARD		
		FACEN		
COFIL Natura 2000 Petite Camargue	30	COGARD		

COPIL Natura 2000 Bancs sableux de l'Espiguette	30	COGARD		
Comité consultatif Scamandre Mahistre Musette	30	COGARD		
CDCFS du Gard	30	COGARD	TROUILLAS Jean-Pierre	
Comité de coordination Ambroisie de l'Aude	34	AUDE CLAIRE		
COPIL de la charte forestière Haute Vallée de l'Aude	34	AUDE CLAIRE		
COPIL des objectifs Natura 2000 de l'Hérault	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	MICHARD Olivier	GIL Georges
COPIL Natura 2000 Aumelas	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL Natura 2000 Caroux et Espinouse	34	FNE OcMed	POPY Simon	
COPIL Natura 2000 Hautes garrigues du montpelliérais	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
COPIL Natura 2000 Larzac	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL Natura 2000 Lez	34	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	SUISSE Thibaut	FERRAND Hugues
COPIL Natura 2000 Minervois	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL Natura 2000 Montagnac/Villeveyrac	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL Natura 2000 Pic Saint Loup	34	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
COPIL Natura 2000 Rieutort/Cagnasses	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL Natura 2000 Salagou	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL Natura 2000 site à Chiroptères de la partie héraultaise du PNR du Haut Languedoc	34	FNE	POPY Simon	
COPIL Natura 2000 Vallée-Gorges de l'Hérault	34	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLIER Marion	LEMARCHAND Clément
Comité de veille loup Hérault	34	<i>intuitu personae</i>	RAVAYROL Alain	
Comité technique du Plan Départemental Espaces Sites Itinéraires Hérault	34	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	
CDCFS de l'Hérault	34	CEN OCCITANIE	LACAZE David	SCHER Olivier
		<i>intuitu personae</i>	RAVAYROL Alain	
CDCFS de Lozère	48	ALEPE	LUCAS Philippe	JEAN Mathieu
Comité Consultatif Réserve de Conat	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de la Forêt de la Massane	66	CCNPO	FIALA Aline	
Comité Consultatif Réserve de la Vallée Eyne	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Mantet	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Nohèdes	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Prats de mollo	66	CCNPO		
Comité Consultatif Réserve de Py	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve du Mas Larriou	66	CCNPO	FIALA Aline	
COPIL Natura 2000 Madres-Corona	66	CCNPO		
Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	VERNEAU Olivier	
CDCFS des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	VERNEAU Olivier	
Comité Régional Biodiversité Occitanie	Occitanie	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	GROPP Céline	
		FNE OcMed	POPY Simon	RAVAYROL Alain
Communauté Régionale Eviter-Réduire-Compenser d'Occitanie (CRERCO)	Occitanie	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLIER Marion	JUILLET Nicolas
		FNE OcMed	POPY Simon	
Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie	Occitanie	FNE	MAHE Pascale	CARRE Blandine
SINP d'Occitanie – atlas Odonates-Papillons	Occitanie	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BERTRAND Justine	--
SINP d'Occitanie – conseil scientifique	Occitanie	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
SINP d'Occitanie – coordination	Occitanie	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	SCHNEYLIN Yann	DENAT Mathieu
SINP d'Occitanie – pôle entomologie	Occitanie	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
SINP d'Occitanie – pôle herpétologie	Occitanie	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
SINP d'Occitanie – pôle mammifère non volant	Occitanie	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
SINP d'Occitanie – pôle mammifère volant	Occitanie	AUDE CLAIRE		DENAT Mathieu
COPIL du Plan National d'Action Aigle de Bonelli	France	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	
COPIL du Plan National d'Action Chiroptères	France	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	
COPIL du Plan National d'Action Cistude	France	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BERTRAND Justine	DENAT Mathieu
COPIL du Plan National d'Action Faucon crécerellette	France	LA SALSEPAREILLE	RAVAYROL Alain	
COPIL du Plan National d'Action Lézard Ocellé	France	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BERTRAND Justine	DENAT Mathieu
COPIL du Plan National d'Action Loure	France	AUDE CLAIRE		
		ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	LEMARCHAND Clément	SUISSE Thibaud
COPIL du Plan National d'Action Odonates	France	AUDE CLAIRE		
COPIL du Plan National d'Action Papillons de jours	France	AUDE CLAIRE		
Stratégie de Création des Aires Protégées	France	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	BOTTOLIER Marion	DENAT Mathieu

EAU

FNE est une ONG particulièrement investie sur la thématique de l'eau.

Elle est présente au **comité de bassin Rhône-Méditerranée**, le "petit parlement de l'eau", et dans plusieurs de ses commissions. Le comité de bassin établit notamment le SDAGE duquel découle le programme d'actions de l'Agence de l'Eau.

Les associations ont aussi leur place au sein des **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** à l'échelle de chaque sous-bassin versant, qui établissent les SAGE. Nous en avons beaucoup sur le côtier ouest méditerranéen pour des raisons géographiques (multitude de petits fleuves).

Il existe également des commissions départementales Cartographie des cours d'eau, chargées de définir quels cours d'eau sont soumis à la police de l'eau, des comités de gestion, des comités de rivière, des comités de suivi et de contrats d'étang, ainsi que des instances de concertation liées à des grands projets d'infrastructures comme Aqua Domitia.



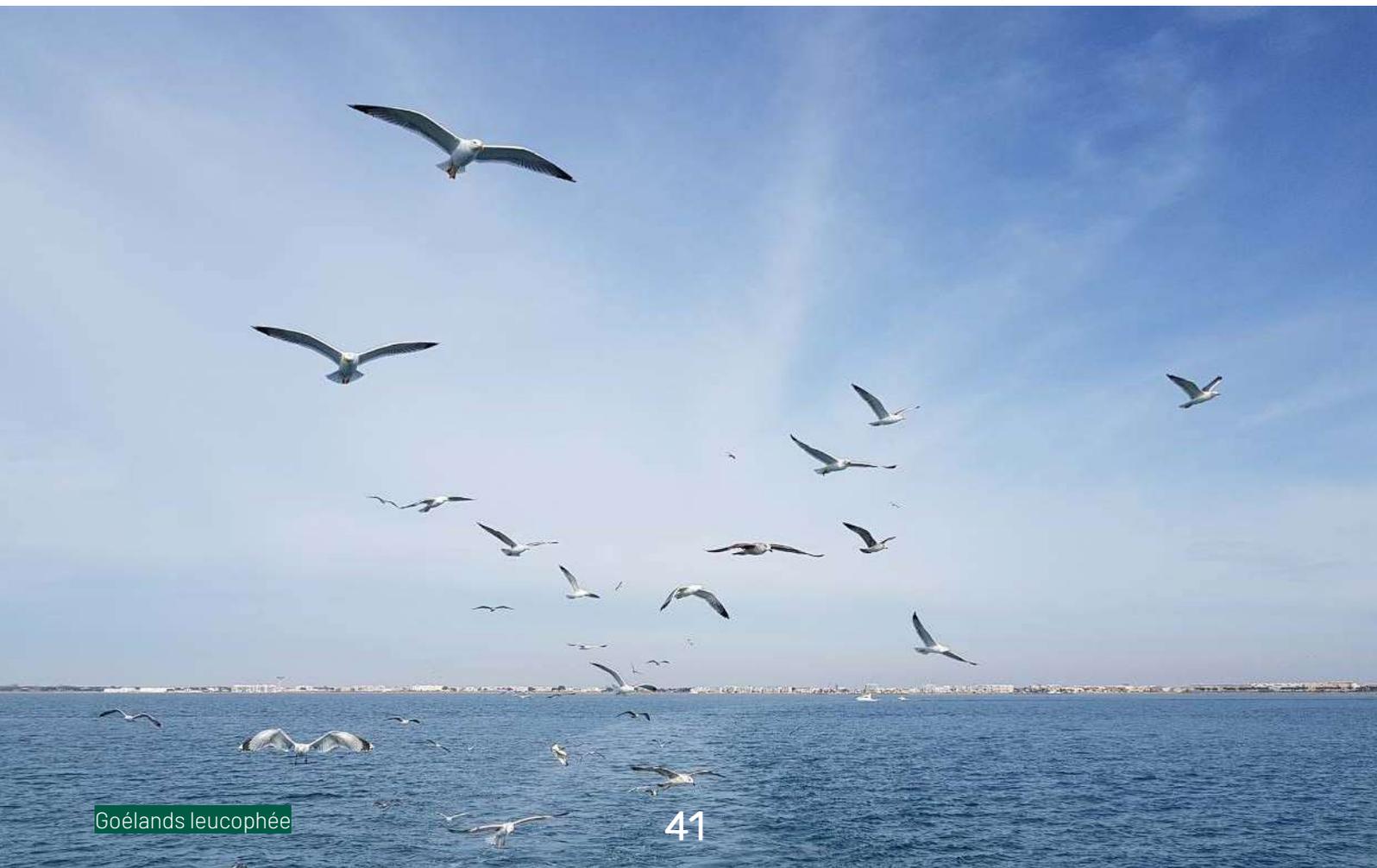
Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Comité de Gestion des Marais du Narbonnais	11	ECCLA	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
Comité de Suivi Etang de Campagnol	11	ECCLA	CLEMENT Dominique	
Comité de Suivi Marais du Narbonnais	11	ECCLA	CLEMENT Dominique	
Comité de Suivi Zones Humides Salses Leucate	11	ECCLA		
Comité ressource en eau de l'Aude	11	AUDE CLAIRE	NOYERE Boris	
		FNE OcMed	ARDITI Maryse	
CLE du SAGE Fresquel	11	AUDE CLAIRE		
		ECCLA	CREPEAU Christian	
CLE du SAGE Haute Vallée de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
Contrat d'Etang Salses Leucate	11	ECCLA	ROQUES Christine	
Comité de Rivière de la Cèze	30	FNE OcMed	PIZON Jean-Loup	
Comité de Rivière du Vidourle	30	CEN OCCITANIE	POUZET Sylvain	
		COGARD	POULY Jacques	
Comité ressource en eau du Gard	30	FACEN	TRAVIER Roger	TRAN Guyline
		FNE OcMed	PIZON Jean-Loup	TRAN Guyline
CLE du SAGE Gardons	30	FACEN	TRAVIER Roger	
		GARD NATURE	HERRY Charlotte	
CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières	30	COGARD	TOLMOS Gilbert	
		FNE OcMed	PIZON Jean-Loup	
Comité inter-territoire de concertation (retenues hivernales) de l'Hérault	34	FNE OcMed	VINDIMIAN Eric	
Comité ressource en eau de l'Hérault	34	FNE OcMed	VINDIMIAN Eric	POPY Simon LERIN Chloé
		CEN OCCITANIE	LACAZE David	DIDIER Cyrille
CLE du SAGE du fleuve Hérault	34	FNE OcMed	POPY Simon	
		CEN OCCITANIE	GENRIES Aurélie	
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE	GUIRAL Daniel	SUISSE Thibaut
		FNE OcMed	USO Thierry	
		MOSSON COULÉE VERTE	COUTURE Jean-Louis	
		SAINT JEAN ENVIRONNEMENT	THOMAS Martine	
CLE du SAGE Nappe Astienne	34	FNE OcMed	GRANDJACQUET Louis	
CLE du SAGE Thau/Ingril	34	CEN OCCITANIE	JULLIAN Rémi	
		FNE OcMed	VINDIMIAN Eric	
Contrat d'Etang de l'Or	34	CEN OCCITANIE	POUZET Sylvain	
		MELGUEIL ENVIRONNEMENT		
Contrat Grand Cycle du Bassin de l'Or	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	BAK Henri	POMARED Claudine
Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Mauguio	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	VIRMONT Catherine	
Programme d'Action et de Prévention des Inondations 3 du Lez	34	FNE OcMed	USO Thierry	
CLE du SAGE Ardèche	48	FRAPNA 07	SASSOON Jacques	
COPIIL du projet Eau/Rizon 2070	66	FNE OcMed	HIARD Josph	
Comité de Rivière Têt et Bourdigou	66	GOR		
CLE du SAGE Tech-Albères	66	CCNPO	GIRESSSE Pierre	
Contrat d'Etang de Canet	66	GOR		
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	CEN OCCITANIE	JULIAN Rémi	
		ECCLA	ZELLER Lucette	ROQUES Christine
		PEGASE	LAFOSSE Bernard	
CLE du SAGE Etang de Leucate Barcares	11 + 66	ECCLA	ROQUES Christine	
Instance de concertation Aqua Domitia	Occitanie	EAU SECOURS 34	USO Thierry	
		FNE OcMed	ARDITI Maryse	
		MOSSON COULÉE VERTE	COUTURE Jean-Louis	SALOM Michel
Comité de Bassin Rhône Méditerranée	Bassin RM	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Comité d'agrément	Bassin RM	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – commission géographique Gard Côtiers Ouest (=LR)	Bassin RM	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Commission Milieu Naturel et Aquatique	Bassin RM	FNE OcMed	VIGNON Cathy	
			PIZON Jean-Loup	

MER MÉDITERRANÉE

Côté mer, les APNE sont présentes dans des commissions telles que

- **le Conseil Maritime de Façade** qui est une instance interrégionale, d'origine réglementaire (contrairement au Parlement de la Mer qui est une création de la Région Occitanie). Le CMF donne des avis sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de la mer ;
- **la Commission des cultures marines** qui traite essentiellement de l'exploitation/gestion de la lagune de Thau ;
- ainsi que des Comités de Pilotage, Comités de Suivi, Commissions Portuaires, Conseil de Gestion, Conseil Scientifique liés à des espaces protégés, des ports et des grands projets d'aménagements.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Comité de suivi environnemental du port de Port-la-Nouvelle	11	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Commission de suivi de la ferme pilote d'éoliennes flottantes de Gruissan	11		ARDITI Maryse	
Commission des cultures marines de l'Aude	11	FNE OcMed	BLANCHARD Christine	
Commission des cultures marines de l'Hérault	34	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Commission de suivi de la ferme pilote d'éoliennes flottantes de Leucate-Le Barcarès	66		ARDITI Maryse	
Commission des cultures marines des Pyrénées-Orientales	66	FNE OcMed	ROMANS Pascal	
Commission Portuaire de Banyuls	66	CCNPO	FIALA Aline	
Conseil Scientifique de la Réserve Marine de Banyuls	66	CCNPO	FIALA Aline	
Comité de Façade de Méditerranée	Med. FR	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	SEGALA Benoît
COPIL du Parc Marin du Golfe du Lion	Med. FR	CCNPO	FIALA Aline	
Comité de Suivi du projet ECOSYSM Eolien Offshore Flottant	Med. FR	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Commission spécialisée éolien flottant (CMF)	Med. FR	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Commission spécialisée zones de protection forte (CMF)	Med. FR	FNE OcMed	GUIRAL Daniel	
Conseil de Gestion du Parc Marin du Golfe du Lion	Med. FR	CCNPO	FIALA Aline	



RISQUES INDUSTRIELS, SANTÉ, DÉCHETS

Les associations de protection de l'environnement ont des sièges en particulier dans :

- **les CODERST, Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques**, qui rendent des avis notamment en matière d'installations classées, de déchets, de qualité de l'air, de police de l'eau et de risques sanitaires.
- **les CSS, Commissions de Suivi de Sites**, qui sont obligatoires par exemple pour les sites SEVESO seuil haut, les centres de stockage de déchets non

inertes, et potentiellement mises en place pour un certain nombre d'autres installations classées relevant de l'autorisation.

et d'autres commissions comme la Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA), la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets...

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
CSS BIOTERRA (Narbonne)	11	ECCLA	ARDITI Maryse	THIBAUT Jean-Luc
CSS EDN - Sallèles d'Aude	11	ECCLA	THIBAUT Jean-Luc	ARDITI Maryse
CSS LAFARGE	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
CSS Lambert (Narbonne)	11	ECCLA	ARDITI Maryse	CREPEAU Christian
CSS Orano-Malvézi	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
CSS Port-la-Nouvelle	11	ECCLA	ARDITI Maryse	BLANCHARD Christine
CSS TITANOBEL - Cuxac Cabardès	11	ECCLA	POURQUIE Ludovic	ARDITI Maryse
CSS Vallée de l'Orbiel	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
CODERST de l'Aude	11	ECCLA	ARDITI Maryse	MARTINEZ Jean-Pierre
CSS Bagard	30	ADEQVB	LOBIER Monique	FREDIANI Jacques
		FACEN	MAZIERE Paul	LE GUEN Claude
CSS Pays Grand Combien	30	ADEPE		
		FACEN		
CSS Salindres	30	ADISL		
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Montpellier	34	FNE OcMed	BAUMGARTNER Katia	
CSS Améthyste (Montpellier)	34	FNE OcMed	JULIER Michel	
CSS GDH (Frontignan)	34	ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DES PRES SAINT MARTIN ET DU CANAL DU RHÔNE	LAURENS Céline	
CSS ISDND St Jean de Libron à BEZIERS- CABM	34	COLLECTIF DROIT À UN AIR SAIN À MONTIMAS	TONNELIER Rodolphe	
CSS ISDND/carrière GSM Castries	34	ACIDC	LEGENDRE Lucile	
CSS Ocréal (Lunel)	34	FNE OcMed	JULIER Michel	POPY Simon
		MELGUEIL ENVIRONNEMENT	GIL (TIT) Georges	POMARED Claudine
		MELGUEIL ENVIRONNEMENT	HOULÈS Françoise	DE LAGAUSIE Michel
CSS SCORI (Frontignan)	34	FNE OcMed	LAURENS Céline	ACHERAR Mohand
CSS Soumont (Lodève)	34	FNE OcMed	COHEN Inti	
CSS Unite Valorisation Ordures Ménagères VALORBI à BEZIERS- CABM	34	COLLECTIF DROIT À UN AIR SAIN À MONTIMAS	TONNELIER Rodolphe	
CSS UVE de Sète	34	FNE OcMed	ACHERAR Mohand	LAURENS Céline
CODERST de l'Hérault	34	FNE OcMed	HOIBIAN Olivier	CLERC Françoise
CODERST de Lozère	48	ALEPE		
CODERST des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	LARTAUD Franck	GOT Henri
Conférence Régionale Santé Autonomie Occitanie	Occitanie	FNE OcMed	BAUMGARTNER Katia	RIVIÈRE Alain VALENTIN Gaëlle
Conseil d'Administration de l'ORDECO d'Occitanie	Occitanie	ECCLA	ARDITI Maryse	BAUMGARTNER Katia

TRANSPORTS

En matière de transport, les associations sont présentes dans les Comités départementaux des mobilités instaurés par la Région Occitanie, et nous

avons également été nommés au Comité des usagers de la route de l'Hérault.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Comité départemental des mobilités de l'Aude	11	FNE OcMed	ARDITI Maryse	
Comité départemental des mobilités du Gard	30	FNE OcMed	MAZIERE Paul	
Comité départemental des mobilités de l'Hérault	34	FNE OcMed	DELON David	GRANDJACQUET Louis
Comité des usagers de la route de l'Hérault	34	FNE OcMed	POPY Simon	
Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Montpellier	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	FRANCOIS Jacques	

QUALITÉ DE L'AIR

Certains de nos membres suivent les **Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)** et font partie de l'**Observatoire des odeurs** du bassin de Thau.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Observatoire des odeurs du bassin de Thau	34	ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DES PRES SAINT MARTIN ET DU CANAL DU RHÔNE	LAURENS Céline	
		FNE OcMed	HERRERA Francis	
Plan Climat Air Energie Territoire Pays de l'Or	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT		
Plan de Protection de l'Atmosphère de Montpellier	34	FNE OcMed	ACHERAR Mohand	

ALIMENTATION

Certains de nos membres suivent les **Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)**, outils de la transition vers la territorialisation des systèmes agricoles et alimentaires, pour les rendre résilients face aux risques

climatiques, économiques ou géopolitiques, par des politiques alimentaires locales et, c'est notre souhait, la généralisation de l'agroécologie et le soutien aux circuits courts.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Plan Alimentaire Territorial Pays de l'Or	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	BAK Henri	VIDAL Laure

FINANCES PUBLIQUES

Veiller à la bonne utilisation des fonds publics en matière d'environnement fait partie de notre objet. A ce titre, nous faisons partie de la Commission Régionale des Aides (CRA) de l'ADEME qui se prononce sur les subventions > 200 k€ dans les domaines de l'énergie et

des déchets, et du Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) qui peut se prononcer sur la distribution régionale des fonds européens.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Aude	11	AUDE CLAIRE		
Commission Consultative des Services Publics Locaux Communauté d'agglomération du Pays de l'Or	34	MELGUEIL ENVIRONNEMENT	GIL Georges	CATHERINE Virmont
Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Métropole de Montpellier	34	FNE OcMed	BARRÉ Gaëlle	NEMAUSAT Lydie
Comité Régional de Suivi Interfonds Languedoc-Roussillon	Occitanie	FNE OcMed	POPY Simon	
Commission Régionale des Aides de l'ADEME Occitanie	Occitanie	FNE OCPY	DUGOUJON Jean-Paul	

**NOUS AVONS
BESOIN DE VOTRE
AIDE**

**SI VOUS CONSTATEZ
DES LACUNES OU
DES ERREURS,
MERCİ DE NOUS
AIDER À
COMPLÉTER /
METTRE À JOUR
NOS LISTES !**



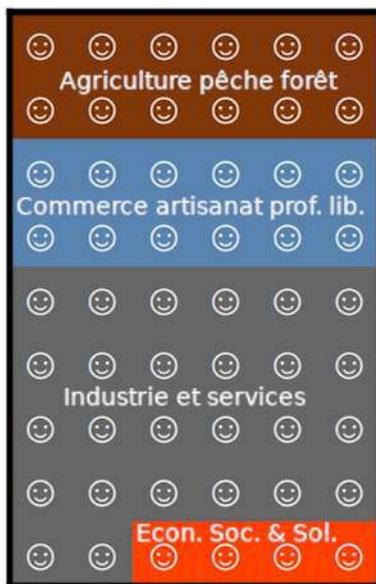
CESER OCCITANIE

Il faut ajouter à ces commissions le Conseil Économique Social et Environnemental (CESER), qui est une instance transversale à toutes ces thématiques. Le CESER est la seconde assemblée de la Région Occitanie, elle a voix consultative et elle représente la société civile.

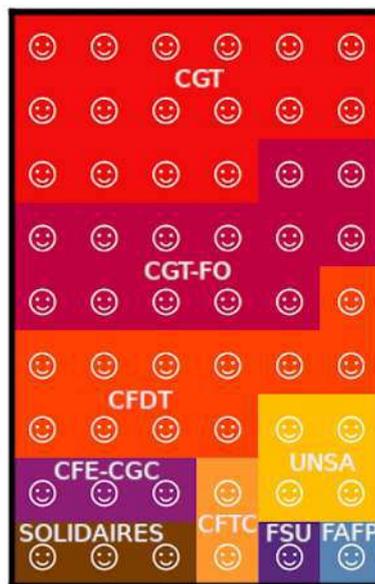
Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	FNE OcMed	POPY Simon	
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	CEN OCCITANIE / CBN	HOUSSARD Claudie	
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	FNE OP / ATMO	RIVIÈRE Alain	

Composition du CESER OCCITANIE

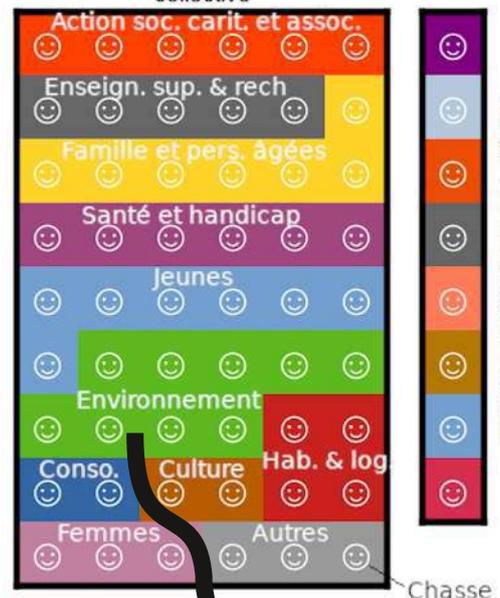
Collège 1 : entreprises et activités professionnelles non salariées



Collège 2 : syndicats



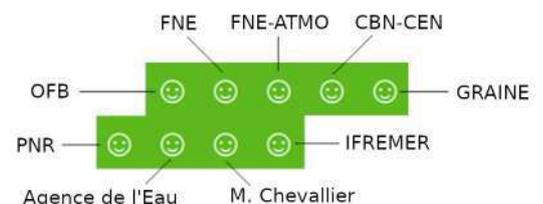
Collège 3 : organisations et associations concourant à la vie collective



Les 9 conseillers "environnement"

Art. L4134-2 (2) du CGCT :

"les CESER comprennent des représentants d'associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable" (Occitanie : n=9 sur 170)



Voir le site du CESER Occitanie pour consulter les avis

<https://www.ceser-occitanie.fr/publications/>

Simon POPY



« Il s'agissait de la dernière année de la mandature 2018-2023. Cette année le CESER a produit 11 avis, 4 contributions, un "état des lieux des 4 agences régionales d'Occitanie" et un "rapport d'étape sur le plan eau régional". Noter que seuls les avis sont votés en plénière. Parmi eux, on remarquera un avis sur la convention SNCF-région pour les TER, un avis sur l'économie bleue (= de la mer) soutenable en Occitanie, un avis sur le bilan carbone de l'agriculture et de la sylviculture en Occitanie (quels leviers), un autre sur la réindustrialisation de la filière bois, et un avis sur la politique du logement, prise en étau entre urgence sociale, urgence climatique et ZAN.

Le CESER a par ailleurs organisé plusieurs événements en 2023, qui méritent d'en dire un mot tant ils illustrent l'abîme qui nous sépare du système Chauzy : une conférence-débat le 17 avril sur l'urgence climatique et la transformation de nos modèles, avec une perspective purement économiciste, assumée, de la décarbonation (autrement dit, 100% des intervenants issus de l'économie). Un colloque de prospective régionale le 27 juin, qui aura marqué les esprits par le déséquilibre en faveur des hommes, et quelques envolées lyriques sur les voitures volantes... A quelques exceptions (méritantes) près, on aura compris qu'on était loin d'un futur désirable et soutenable, plus proche des croyances d'une génération restée engluée dans ses rêves de science-fiction. A

noter également, en fin d'année, le colloque eau & agriculture organisé à Narbonne où le président du CESER s'est illustré en réécrivant l'histoire de la mort de Rémi Fraisse, 9 ans après, dans une diatribe anti-écolo qui plaît beaucoup à ce genre d'assemblée. Une fin de mandat marquée par un certain désenchantement, mais malgré tout, la satisfaction d'avoir essayé de maintenir une bougie allumée dans cet antre. La satisfaction de constater, aussi, que le "consensus du CESER", sans cesse mis en avant, est une illusion créée par son président pour s'auto-légitimer. La réalité est tout autre, et bien que non majoritaire aujourd'hui, une part substantielle des conseillers conserve son regard critique en attendant son heure.



L'année 2023 a vu la réalisation d'une auto-saisine du CESER Occitanie sur les agences, dont les agences régionales, comme mode d'action publique.

Le recours à des organismes autonomes pour la mise en œuvre de politiques publiques n'est pas nouveau. Il a accompagné le mouvement de décentralisation dans les années 80 en s'emballant dans les années 2000, au travers du phénomène d'agencification associé aux réformes de la nouvelle gestion publique. Le Conseil régional d'Occitanie se distingue par un recours en nombre à ces organismes positionnés entre autres sur :

- des compétences comme le développement économique pour AD'OCC, l'aménagement et la construction pour ARAC et sa filiale OPERCO (opérateur Eviter - Réduire - Compenser),

- la transition énergétique incarnée par la stratégie Région à énergie positive et la rénovation énergétique des bâtiments pour AREC (énergie climat),

- la stratégie régionale pour la biodiversité pour ARB,

- des investissements stratégiques pour ARIS en faveur de (re)localisations d'entreprises en agro-alimentaire, transitions (écologique, numérique), mobilités, santé.

L'analyse du CESER révèle une multitude de statuts ; ce qui ne contribue pas à la lisibilité de ces modes de gestion de politiques publiques : GIE (groupement d'intérêt économique), SPL (société publique locale), SEM (société d'économie mixte), SAS (société par actions simplifiées) mais aussi association loi 1901 ou encore

Etablissement public de coopération environnementale ; ceux de l'économie mixte apportant de l'optimisation financière (public x privé) et des simplifications sur les normes et les réglementations.

Les débats ont fait apparaître des besoins d'éclaircissements et de vigilance, dont va se saisir la nouvelle mandature, sur le pilotage stratégique de la collectivité en matière d'actions qu'elle confie aux agences, de moyens, de modalités d'arbitrage assurant la transversalité des orientations, de contrôle qu'elle exerce, d'évaluation y compris sur les risques de démembrement de ses services.



Claudie HOUSSARD



Autres actions de plaidoyer portées par FNE OcMed en 2023



Réponse à l'enquête publique sur le projet de contournement de Langogne (Lozère)

FNE OcMed a participé avec FNE Aura et la FRAPNA Ardèche à une contribution relative au projet de contournement routier de Langogne. Ce projet sera extrêmement consommateur d'espaces naturels et agricoles, contribuera à augmenter les émissions de gaz à effets de serre et va avoir des impacts négatifs sur la biodiversité.

Inscrit dans le projet d'ensemble visant à améliorer la liaison routière entre l'A75 et Le Puy-en-Velay, le contournement de Langogne fait l'objet d'un saucissonnage de DUP. Le bilan carbone questionne, ainsi que l'artificialisation de 42,5 hectares, et la déforestation de 12,5 ha, avec des impacts forts sur le cours d'eau et la ripisylve de l'Allier, d'intérêt communautaire. Sans surprise, la pondération des critères qui a présidé au choix d'une variante montre un fort biais en faveur des considérations économiques en regard de la protection de la nature. La compensation paraît illusoire.



Réponse à l'enquête publique sur le projet éolien du Bois des Lens (Gard)

FNE OcMed considère que la mise en balance entre l'intérêt général de développer les énergies renouvelables et les inconvénients du projet est en défaveur de celui-ci. L'apport de ce projet pour la transition écologique sera très modeste par rapport aux inconvénients pour la biodiversité en présence. D'autres projets de développement des énergies renouvelables, à la fois plus ambitieux et moins impactants pour la biodiversité sont possibles et doivent être développés dans des espaces à moindre enjeux écologiques.



Depuis 2008 le Collectif d'associations pour la défense du bois des Lens s'active pour protéger cet espace naturel boisé de 9000 ha situé au cœur du Gard et de la zone des garrigues et pour en écarter divers projets industriels, en particulier des sites de production d'électricité renouvelable.

Françoise LIENHARD



Ici, deux précédents projets éoliens ont déjà été retoqués par la justice administrative, dont un par le Conseil d'État qui soulignait, en 2015, l'aggravation du risque incendie constitué par l'implantation des éoliennes dans cette zone qui a déjà connu plusieurs incendies de grande ampleur.

Mais en 2017, une filiale de TotalEnergies revenait à la charge en proposant à la commune de Moulézan d'implanter cinq éoliennes, sur le même site que le précédent... Un projet assorti cette fois de débroussailllements et défrichements de l'ordre de 150 ha, le tout dans une zone humide temporaire fréquentée par une vingtaine d'espèces de chauves-souris et par l'Aigle de Bonelli, entre autres.

L'enquête publique portant sur ce projet a eu lieu à l'automne 2023. FNEOcMed et la plupart des associations de protection de l'environnement du Gard ont appuyé les actions du Collectif avant, durant et après celle-ci. Toutefois, malgré une très forte participation et une majorité de contributions argumentées avec pertinence pour démontrer l'absurdité de ce projet, un avis favorable assorti de réserves a été rendu.

Cette enquête publique connaîtra toutefois un sort assez surprenant, celle-ci comportant des « anomalies » (série de fausses contributions), qui nécessite selon la préfecture de la refaire.





Bois des Lens



Réponse à l'enquête publique sur la DUP du Contournement Ouest de Nîmes

Projet du siècle dernier, le contournement Ouest de Nîmes a fait l'objet d'une enquête publique en février - mars 2023. FNE OcMed estime que ce projet devrait être refusé en raison de ses impacts environnementaux et de sa contribution à l'augmentation des déplacements motorisés, aux émissions de gaz à effets de serre et à l'étalement urbain, mais aussi, de son impact sur le patrimoine historique des garrigues ouest de Nîmes, et de ses impacts sur les espaces naturels et la biodiversité. Il va en effet impacter plusieurs espèces faisant l'objet de plans nationaux d'action (Aigle de Bonelli, Pies grièches, Léopard ocellé, etc.) et leurs habitats. Le niveau de compensation nécessaire sera probablement très élevé et ne devrait pas être ignoré et remis à plus tard comme le fait le porteur du projet.

Les justifications affichées de ce projet, comme toujours sur ce type de projet, sont profondément discutables voire même contradictoires. Le trafic induit est ignoré et les bénéfices nous paraissent imaginaires. L'Etat, maître d'ouvrage, reste fermé à toute alternative.



Réponse à l'enquête publique sur un projet de parc photovoltaïque à Lézignan-La-Cèbe (Hérault)

Il est prévu d'implanter ce projet sur une ancienne carrière de basalte, sur le plateau de l'Arnet, qui a fait l'objet d'une renaturation par le Conservatoire des Espaces Naturels, qui lui a redonné sa vocation d'espace naturel. La société NEOEN a identifié à tort cet espace comme site dégradé, contre tous les avis (CDPENAF, CSRPN, DREAL, MRAE). Nous avons nous-mêmes déjà donné un avis défavorable dans le cadre de la consultation sur la demande de dérogation au droit des espèces protégées. Cette contribution nous a permis d'infirmer certaines réponses du porteur du projet instrumentalisant le CEN, et de dénoncer le programme de mesures compensatoires, portant sur des habitats déjà en bon état écologique, ce qui n'est pas en mesure de permettre un gain écologique substantiel en compensation des dégradations prévisibles.

A noter que ce second et dernier avertissement a logiquement été suivi d'un contentieux contre la dérogation espèces protégées octroyée malgré tout par la préfecture de l'Hérault. Contentieux victorieux en 1ère instance au 26 mars 2024.

VEILLER

AVEC LES SENTINELLES DE LA NATURE

Un travail de veille permanente est nécessaire pour être en mesure de réagir face à des comportements qui portent atteinte à la richesse écologique de nos territoires. Le projet Sentinelles de la Nature nous a permis de considérablement renforcer cette veille en l'étendant à tous les citoyens.

Lancé en 2019, le dispositif "Sentinelles de la Nature" est un outil de veille et d'alerte. Il permet de faciliter le recueil, l'analyse et le traitement des signalements d'atteintes aux milieux naturels, et de valoriser les actions positives qui en découlent ainsi que d'autres initiatives positives portées à sa connaissance.

Sentinelles de Nature répond à un besoin d'efficacité et de structuration de l'action associative en facilitant le développement de synergies vertueuses et la valorisation des efforts de chacun.

Les associations de protection de la nature, et notamment nos associations fédérées, doivent être nos premières sentinelles : elles veillent sur leur territoire d'action et peuvent donc être à l'origine de nombreux **signalements d'atteintes à l'environnement**.

Mais ces associations sont également les mieux placées pour être le **relais d'initiatives innovantes et favorables à l'environnement**, d'autant plus qu'elles sont souvent elles-même porteuses de ces initiatives sur leur territoire.



Sentinelles de la Nature est un outil pour les gens qui s'intéressent à ce qui se passe autour de chez eux, et qui veulent agir, mais en étant accompagnés

CHIFFRES-CLÉS

1 106 Sentinelles de la nature en Occitanie-Méditerranée

dont **216** nouvelles Sentinelles en 2023



- **orange** = dégradations
- **vert** = initiatives favorables

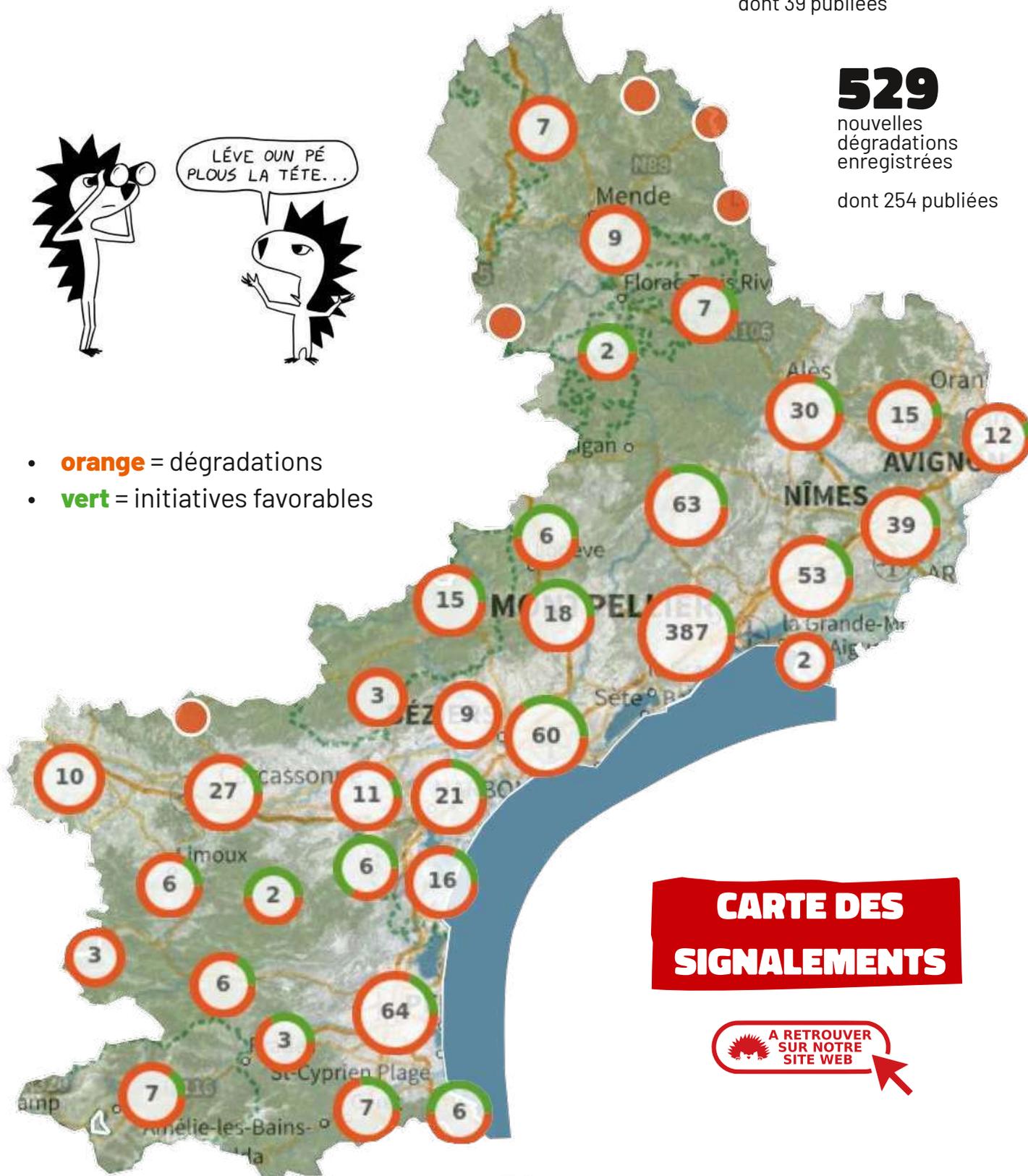
583 nouveaux signalements reçus en 2023

54 nouvelles initiatives positives

dont 39 publiées

529 nouvelles dégradations enregistrées

dont 254 publiées



POUR DEVENIR SENTINELLE DE LA NATURE



RENDEZ-VOUS SUR



OU SUR

[SENTINELLESDELANATURE.FR](https://www.sentinellesdelanature.fr)

**créez votre compte
personnel**



vos informations de contact
resteront confidentielles

POUR SIGNALER



les **dégradations**
environnementales



les **initiatives**
favorables à la
nature



localisez
précisément le lieu



ajoutez des
photos



faites une
description
claire et précise

et devenez les yeux de France Nature Environnement !

Le traitement des signalements

Il est assuré par les membres du comité de pilotage qui se réunissent par téléphone environ une fois par mois. Ils décident des suites à donner après étude des signalements soumis à leur appréciation et peuvent être amenés à traiter en direct certains signalements.

Le COPIL sentinelles de FNE OcMed est composé d'une quinzaine de bénévoles issus de la fédération et de ses associations membres. Il permet un examen collectif par des bénévoles qui présentent des compétences complémentaires et qui agissent sur l'ensemble du territoire de notre fédération.

Les salariés et stagiaires de FNE OcMed sont là en soutien du COPIL. Ils recueillent, trient et pré-traitent les signalements, traitent en direct certaines catégories de signalements, préparent et animent les COPIL, mettent en œuvre certaines décisions du COPIL et en informent les sentinelles.

Et au niveau national ?

Au niveau national, l'appropriation de l'outil par les fédérations régionales a considérablement progressé et depuis 2022 la totalité du territoire métropolitain est désormais couverte, y compris le domaine public marin, ainsi que la Guyane et Mayotte. L'outil poursuit son amélioration sous la houlette d'un comité de pilotage national auquel nous participons. Lydie Némausat est par ailleurs animatrice du réseau Sentinelles national. Elle a été remplacée par Elsa Sautier jusqu'à septembre 2023.

En 2023, un chantier a été lancé pour la conception d'une nouvelle version de l'application mobile de Sentinelles de la Nature.

Dans le cadre de ces instances nous avons notamment participé à :

- 3 réunions du COPIL national
- 6 réunions du GT « suivi technique » ;
- 2 journées et 2 réunions de travail sur le développement de la nouvelle application mobile ;

- l'organisation et l'animation du séminaire national des référents sentinelles qui s'est tenu à Paris les 21 et 22 septembre ;
- une quinzaine de réunions dans le cadre de différents groupes de travail, notamment sur les campagnes, la pollution lumineuse, les bilans sentinelles...

Marie-Hélène COCO

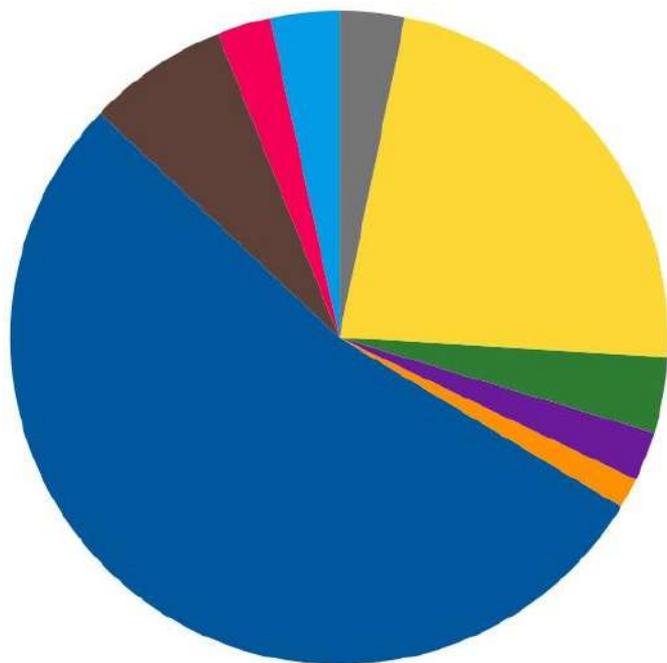


Bien que sans connaissance pointue, c'est avec plaisir que j'ai accepté, cette année, l'invitation d'intégrer le comité de pilotage des Sentinelles de la Nature. L'expertise des autres membres du COPIL permet d'avancer sur les prises de décisions fondées sur des connaissances vastes, complémentaires et sur tous les plans : naturalistes, géographiques, des institutionnels et des personnes sur lesquelles se reposer, tout autant que leurs maîtrises des différentes administrations, selon leurs compétences et responsabilités ainsi que des procédures judiciaires et, ce, sur toute l'étendue des 5 départements de l'ex-Languedoc-Roussillon. De par le réseau des membres de FNE OcMed, les signalements sont vérifiés et tous les tenants et aboutissants pesés scrupuleusement. C'est donc en toute confiance que l'on peut se fier aux arguments et aux votes à la majorité qui en résultent.



ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Types d'atteintes en 2023 :



- Urbanisme et aménagement du territoire
- Installations diverses et ouvrages industriels
- Travaux d'aménagement, défrichage, extraction, assèchement, etc.
- Dépôts de déchets ; rejets ; polluants
- Activités sportives et de loisirs impactantes
- Activités industrielles ou agricoles impactantes
- Atteinte à espèce / habitat protégé.e
- Pollution Lumineuse
- Autre (non catégorisé)

QUELQUES EXEMPLES...

Écobuage non maîtrisé à Pont de Montvert (48)

[**signalement n°26734** - 22 mars 2023]

Un écobuage, constaté le 9 mars 2023, a provoqué la destruction d'une tourbière, ce qui est interdit par l'arrêté préfectoral encadrant la pratique du feu en Lozère. FNE OcMed a écrit au Préfet de Lozère, avec copie au Parc National des Cévennes, pour lui signaler les faits et lui demander si des actions avaient été prises.



Émissions de poussières par l'usine Lafarge à Port-la-Nouvelle (11)

[**signalement n°24333** - 6 janvier 2023]

Un important épisode d'émission de poussières de coke, extrêmement polluant, a eu lieu. L'inspection des installations classées a constaté que plusieurs prescriptions visant à prévenir ce genre de risque n'avaient pas été respectées. Un arrêté de mise en demeure préfectoral est pris à l'encontre de l'exploitant. L'association ECCLA a par ailleurs réalisé des mesures à proximité de l'usine avec un micro-capteur, qui a mis en évidence des niveaux d'émissions de particules fines élevés.





Non respect d'une réglementation sur les dépôts de déchets à Brouilla (66)

[**signalement n°32801** - 27 octobre 2023]

D'importants dépôts de déchets ont été repérés en zone naturelle, dans le lit de la rivière du Tech. De tels volumes de déchets doivent être gérés conformément à la réglementation relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ce qui n'est manifestement pas le cas ici. La société REMAP a été mise en cause comme détenteur des déchets. Une plainte et une enquête sont en cours.



Transformation d'une activité agricole en site d'hébergement évènementiel à Goudargues (30)

[**signalement n°30285** - 1 juin 2023]

Au milieu de la Garrigue, en zone Natura 2000, la ferme équestre du Domaine du Brès prévoit de transformer radicalement son activité. Une modification des documents d'urbanisme est nécessaire pour régulariser les activités existantes et permettre la réalisation du projet. Le dossier de concertation présenté ne comporte aucune information sur les incidences environnementales du projet. FNE OcMed a donné son avis.



Défrichement d'un espace boisé classé à Mauguio (34)

[**signalement n°32854** - 30 octobre 2023]

Destruction d'une forêt de 3ha, répertoriée au PLU de la commune de Mauguio-Carnon comme espace boisé classé (EBC). Le règlement du PLU rappelle que les coupes et abattages d'arbres au sein d'un EBC sont soumis à déclaration préalable, et que les défrichements sont interdits. L'opération de défrichement intervient donc ici en méconnaissance du PLU et constitue un délit. FNE OcMed a déposé plainte.



Important dépôt de déchets de chantiers à Montarnaud (34)

[**signalement n°29904** - 26 juillet 2023]

Un important dépôt de déchets de chantier. La mairie est au courant et a demandé l'arrêt des dépôts, ainsi que la DDTM qui a dressé un PV d'infraction. FNE OcMed a décidé de déposer plainte.



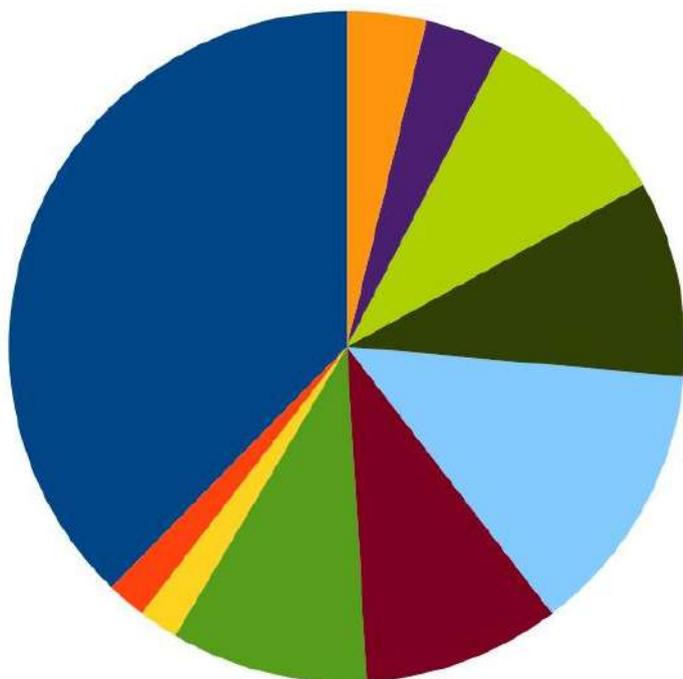
Remblai et mise en eau d'une zone humide en site Natura 2000 à Capetang (34)

[**signalement n°25439** - 17 février 2023]

Des travaux de remblai et de mise en eau ont été réalisés dans une ancienne roselière et prairie humide sur près de 4ha. De tels travaux ont de gros impacts sur l'environnement, transformant un milieu naturel d'une grande richesse pour l'accueil de la biodiversité en une zone plus banale. Cela aurait dû faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000 et d'une évaluation des incidences sur le milieu aquatique dans le cadre d'une procédure d'autorisation « loi sur l'eau ». FNE OcMed a déposé plainte.

INITIATIVES FAVORABLES À LA NATURE

Types d'initiatives en 2023 :



- Agriculture respectueuse de l'environnement
- Économie sociale et solidaire
- Manifestation ponctuelle
- Mobilisation citoyenne
- Préservation / restauration d'un milieu aquatique ou humide
- Prévention et gestion des déchets
- Protection de la biodiversité
- Réduction de la pollution lumineuse
- Site naturel géré de manière respectueuse ou non géré

QUELQUES EXEMPLES...

Agroécologie et polyculture à Ventalon en Cévennes (48)

[**signalement n°28952** - 8 juin 2023]

Cette petite ferme est située à Saint-Privat-de-Vallongue, dans le magnifique Parc des Cévennes. Sur des petites surfaces, Nathalie et Samuel cultivent des légumes de saison, des fruits et des plantes aromatiques en agriculture biologique et sous la mention Nature & Progrès. Ils possèdent également un petit élevage de volailles. Leur philosophie de production est très respectueuse de l'environnement, fortement inspirée par le maraîchage sur sol vivant et par la permaculture.

Viticulture en agroécologie à Val-de-Dagne (11)

[**signalement n°27867** - 26 avril 2023]

Niché dans les Corbières, au pied de la montagne d'Alaric, le domaine de Roquenégade est un vignoble certifié en agriculture biologique. L'exploitation a été reprise il y a 2 ans par un jeune couple, qui a transformé le lieu en un vrai refuge pour la biodiversité. Des aménagements pour les chauves souris, des couverts mellifères pour les pollinisateurs au maintien des milieux ouverts par les chèvres et brebis, tout est organisé pour accueillir la biodiversité. Alexis et Emilie traitent leurs vignes avec soin en utilisant très peu d'intrants, et en fertilisant leurs sols à l'aide du compost de leur troupeau de brebis, qui pâturent dans les vignes. Ils réfléchissent à des projets de diversification, en réponse au changement climatique.



Parc photovoltaïque citoyen à Luc-sur-Aude (11)

[**signalement n°31185** - 19 septembre 2023]



Le parc photovoltaïque citoyen "1,2,3 Soleil" initié par la commune a été inauguré en juin 2018. Il produit chaque année 320.000 kWh sur 0,75 ha, soit la consommation (hors chauffage) de la majeure partie des habitants de cette commune d'environ 250 habitants. L'impact climat est évalué à 32 tonnes d'équivalent CO₂ évitées par an. Le projet a été lauréat du premier appel à projets en 2014 de la Région Occitanie et de l'ADEME, qui vise à soutenir la "production d'énergies renouvelables coopérative et solidaire".

Gestion du risque inondation – transformation d'une zone d'habitation en espace vert à Alès (30)

[**signalement n°33085** - 13 novembre 2023]



À Alès, la commune et l'EPTB Gardons mènent un important chantier de démolition dans le cadre de la gestion du risque d'inondation. 25 maisons ont été rachetées pour être transformées en espace vert (quartier du moulinet).

Extension de la protection d'une vieille forêt dans le massif des Albères (66)

[**signalement n°30949** - 15 juin 2023]



Acquisition de parcelles forestières grâce aux dons collectés par FNE via l'opération « Aux arbres citoyens » de France TV. Cette forêt remarquable abrite une grande quantité de vieux bois et une biodiversité associée unique. L'achat, par le CEN Occitanie, représente 190 hectares, en copropriété ou en pleine propriété. La gestion du site visera à favoriser la libre évolution des boisements et leur conservation.

Pratique du réemploi et de la consigne pour les emballages en verre à Lattes (34)

[**signalement n°31632** - 3 octobre 2023]



OcConsigne est une SCOP qui fédère les acteurs de la filière des emballages en verre pour réintroduire la pratique du réemploi dans l'Est de l'Occitanie (Languedoc, Roussillon, Grands Causses, Cévennes), à 150 km autour de Montpellier. OcConsigne sensibilise les consommateurs et mobilise les professionnels (vignerons, brasseurs, producteurs de jus de fruits...) pour concevoir des emballages et des étiquettes à colle hydrosoluble adaptés au réemploi des emballages en verre.

Expérimentation de nasses à déchets à Lunel (34)

[**signalement n°30340** - 23 août 2023]



Les nasses à déchets sont des grilles métalliques installées à la sortie de buses qui sont des exutoires de fossés de bord de route. Ces nasses expérimentales ont été mises en place par le service des routes du département de l'Hérault, dans le cadre du projet « Z'Hérault Déchet », lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt "Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers". FNE OcMed a organisé une visite de ces installations et échangé avec les techniciens qui nous ont exposé les intérêts et les limites de ces nasses.

L'agriculture soutenable dans les sites NATURA 2000 (et ailleurs) c'est possible !

En 2023, dans le cadre du projet Sentinelles de la Nature, nous avons enquêté sur les pratiques agroécologiques en zone Natura 2000 et produit un livret de valorisation.

Pour rappel, en 2021, FNE a obtenu du Conseil d'Etat qu'il ordonne au gouvernement d'agir pour réduire l'utilisation des pesticides dans les sites Natura 2000, sites dont la mission est de préserver la biodiversité européenne. Cette obligation découle de la directive européenne 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Elle avait été transposée en droit français mais ne faisait l'objet d'aucune mesure d'application. Une polémique a suivi portée par les défenseurs de l'agrochimie, prédisant la disparition de l'agriculture dans les zones Natura 2000 par la faute de FNE.

Pour notre part, nous avons fait le pari d'aller sur le terrain à la rencontre de vrais agriculteurs, qui ont à coeur de faire leur métier avec la nature, et non contre elle. Ce travail confié à Chloé Brottier a été très enrichissant et démontre que l'agroécologie est possible et viable, dans les sites Natura 2000 et ailleurs.

Après avoir réalisé un travail documentaire et réalisé plusieurs entretiens avec des acteurs du réseau Natura 2000, Chloé a mené un travail d'enquête auprès de 14 exploitations engagées dans des pratiques agroécologiques, en prenant soin d'échantillonner différents territoires représentatifs de la diversité agricole de notre région (vignes, maraîchage, arboriculture, céréales et élevage).

Les 14 exploitations ont été valorisées comme initiatives positives sur Sentinelles de la Nature et ce travail a abouti à la création d'un livret, qui présente de manière pédagogique et positive quelques exemples.

Le livret a été publié début 2024 et sa diffusion est en cours. Encore un grand merci aux pionnier.e.s de l'agriculture de demain qui ont accepté de nous ouvrir leurs portes.

Chloé BROTTIER



L'utilisation des pesticides est l'une des premières cause de l'effondrement de la biodiversité dans le monde. Dans le réseau européen Natura 2000, réseau des sites naturels dont l'objectif est de protéger des espèces et des habitats remarquables, l'utilisation de ces produits n'est toujours pas réglementée. Le réseau juridique de FNE s'efforce depuis des années d'améliorer la prise en compte de la directive européenne de restriction ou d'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les zones Natura 2000. Nous avons décidé de réaliser un travail sur le terrain, main dans la main avec des agriculteurs du Languedoc-Roussillon, afin de montrer que des agricultures alternatives sont viables et désirables dans ces espaces naturels à préserver. La quinzaine d'agriculteurs que nous avons rencontrée nous a permis de découvrir des pratiques culturelles respectueuses du vivant, souvent originales et économiquement fonctionnelles. C'est donc le prochain défi à relever pour l'agriculture française : s'engager dans une réelle transition agroécologique, pour assurer une production agricole juste, saine et écologique.



Ressources > publications

LA BIODIVERSITÉ, UNE ALLIÉE POUR L'AGRICULTURE

Exemples de pratiques agroécologiques
dans le réseau Natura 2000



Mieux collaborer avec les autorités administratives et judiciaires

FNE OcMed cherche en permanence à renforcer la pertinence de ses réponses en collaborant mieux avec les institutions. En 2022 nous avons officialisé des collaborations avec les parquets de Béziers et Montpellier pour l'organisation de stages de citoyenneté, et avec la DDTM34 pour coordonner nos actions sur la lutte contre les dépôts illégaux de déchets et la protection des espaces naturels. Le développement de ces partenariats s'est poursuivi en 2023.

Premier stage de citoyenneté dans l'Hérault

Le stage de citoyenneté est une mesure alternative aux poursuites qui peut être proposée par un procureur ou un juge à une personne qui a été verbalisée pour une infraction environnementale de faible importance, à la place d'une condamnation pénale.

Suite à la signature, en 2022, d'une convention relative à l'organisation de stages de citoyenneté avec les procureurs des tribunaux de Béziers et de Montpellier, nous avons organisé un stage en 2023 en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité.

Celui-ci a eu lieu le 19 juin à la réserve des Salines de Villeneuve-Les-Maguelone. Nous avons accueilli 7 stagiaires. La matinée a été consacrée aux interventions d'un représentant du tribunal de Béziers (M. Clément Bureau), de l'OFB (M. Sylvain Pachon), et de FNE OcMed (M. Romain Écorchard), qui portaient sur les enjeux écologiques et la responsabilité individuelle de chaque personne face à ces enjeux. Des temps d'échange avec les stagiaires étaient systématiquement prévus. L'après-midi, un salarié du Conservatoire des Espaces Naturels, M. Rémi Jullian, a

animé une sortie sur le terrain des salins pour sensibiliser les stagiaires aux enjeux de protection de la biodiversité.

Il a été demandé aux stagiaires d'évaluer la journée. Les retours étaient positifs sur le contenu de la journée, bien que les évaluations reflétaient la difficulté pour certains participants d'accepter les raisons pour lesquelles ils avaient été verbalisés.

Nouvelle convention avec le parquet de Nîmes et l'OFB

En 2023, nous avons signé une nouvelle convention avec la Procureure de Nîmes, Cécile Gensac, afin de proposer des stages de citoyenneté dans le ressort de ce tribunal. Ces stages pourront être organisés à partir de 2024.

Convention avec la DDTM 34

Nous avons signé le 24 novembre 2022 une convention de partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault afin de coordonner nos actions sur la lutte contre les dépôts illégaux de déchets et la protection des espaces naturels. Nous mettons ainsi en place un circuit facilité et préférentiel de transmission d'informations entre l'outil Sentinelles de la Nature et les services de l'État dans l'Hérault, qui sont en charge de plusieurs polices de l'environnement. Dans le cadre de la convention, nous avons transmis 17 signalements à la DDTM 34.



Premier stage de citoyenneté dans l'Hérault



Signature de la convention avec la procureure

Campagnes de mobilisation

Depuis 2022 il est possible d'organiser des « campagnes » sur Sentinelles de la Nature dont l'objectif est de favoriser la remontée de signalements sur un thème précis en simplifiant la saisie pour la sentinelle. En 2023 FNE OcMed a organisé trois campagnes de mobilisation.

Campagne « Ici commence la Mer »



Afin de sensibiliser à la pollution des cours d'eau, et à l'impact de cette pollution sur le milieu marin, FNE OcMed a imaginé la campagne « Ici commence la Mer », qui a été ouverte du 15 mars au 31 mai 2023. Elle a été lancée en parallèle d'un travail mené par le CEREMA sur le recensement

des zones d'accumulation de déchets dans les cours d'eau dans le cadre du plan d'action national « Zéro déchet plastique en mer » mené par le Ministère de la Transition Écologique. Le but de cette campagne était de recenser des signalements concernant des zones stocks de déchets et des décharges en bord de cours d'eau dont les déchets risquent d'être mobilisés par une forte crue ou par l'érosion. Ces signalements ont ensuite été partagés au CEREMA pour leur permettre de compléter leur étude.

Afin de récolter des signalements de qualité, nous avons choisi de viser les usagers des cours d'eau pour cette campagne plutôt que le grand public : clubs de sports (kayak notamment), fédérations de pêche, associations fédérées travaillant sur ces cours d'eau, syndicats mixtes de bassin versant... Une trentaine de signalements nous ont été remontés, dont 12 correspondant aux données recherchées (le reste constituant plutôt des déchets diffus, en faible quantité).

Campagne « Halo à l'Eau »



Afin de sensibiliser aux impacts des éclairages artificiels sur les cours d'eau et le littoral, FNE propose depuis 2022 une campagne Sentinelles de la Nature appelée "Halo à l'Eau". L'objectif est de dresser un état des lieux et de sensibiliser les acteurs.

En 2023, FNE OcMed a décidé de mettre en oeuvre cette campagne avec d'autres territoires : FNE Auvergne-Rhône-Alpes, FNE Nouvelle-Aquitaine, FNE Occitanie-Pyrénées et FNE Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En Occitanie-Méditerranée, cette campagne a été ouverte du 15 octobre 2023 au 8 janvier 2024.

FNE OcMed a organisé et animé un webinaire national le 18 octobre afin de présenter la campagne.

Au total, 53 signalements ont été récoltés au niveau national via la campagne, dont 11 sur notre territoire.

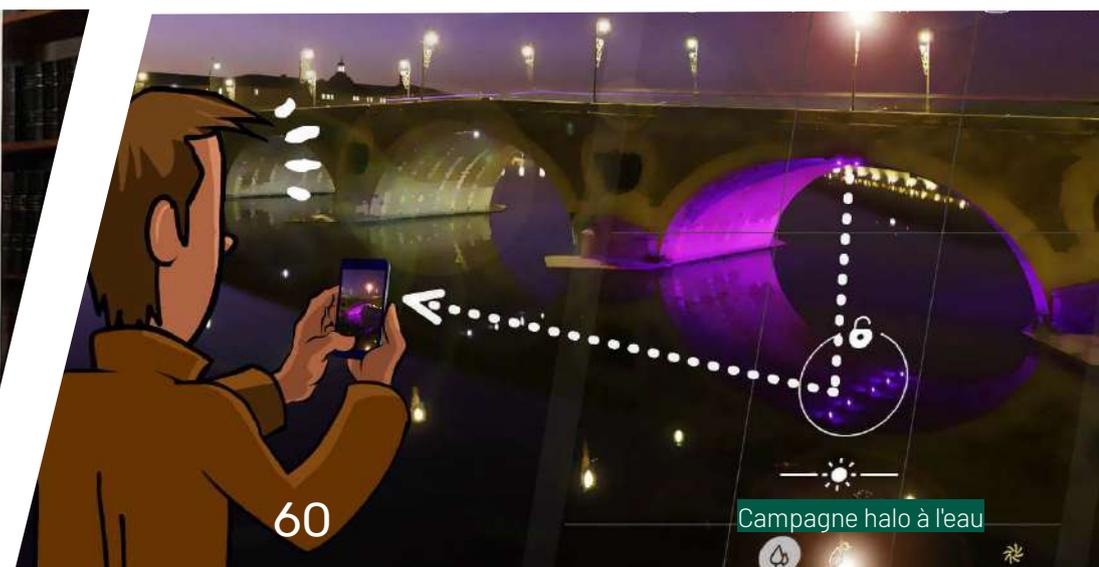
Campagne « Sentinelles de la Nuit »



Nous avons participé à cette campagne nationale afin de constituer une base de données sur la pollution lumineuse. Lancée à l'occasion du Jour de la Nuit le 14 octobre 2023, elle permet à chaque territoire de sensibiliser sur le non-respect de la réglementation en

vigueur, sur les impacts pour la biodiversité, mais aussi sur les bonnes pratiques, mises en avant par la création de signalements d'initiatives positives.

La campagne a été ouverte du 15 septembre au 15 octobre. Au total, 788 signalements ont été récoltés au niveau national via la campagne, dont 102 sur notre territoire.



AGIR EN JUSTICE

Disposer d'un environnement sain et équilibré est constitutionnellement garanti. Notre action pour défendre ce droit fondamental passe en priorité par l'information, la prévention et la sensibilisation.

Mais FNE OcMed s'est aussi donné pour objectif d'agir en justice pour faire valoir la protection de l'environnement. Elle mène donc des actions contentieuses devant les juridictions pénales, civiles et administratives.

Elle bénéficie d'un statut particulier en tant qu'**association agréée au titre de la protection de l'environnement au niveau régional** :

- habilitation à exercer les droits de la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle défend ;
- habilitation à demander la réparation sur le plan civil du préjudice écologique (loi biodiversité de 2016).

Nos actions devant les tribunaux administratifs visent à faire annuler ou rectifier les décisions des personnes publiques qui portent atteinte à l'environnement.

Nous recherchons aussi à mettre en cause la responsabilité de l'État ou des collectivités territoriales quand elles impactent illégalement l'environnement.

Toutefois, compte tenu des difficultés propres à la réparation des dommages environnementaux, nous estimons que **la justice environnementale doit être guidée par un objectif de prévention, et donc de sanction des comportements qui mettent en danger l'environnement.**

Or trop souvent, les auteurs d'infractions environnementales ne sont pas sanctionnés ou trop peu. Même lorsque les atteintes à l'environnement se doublent d'atteinte à la santé humaine, nous constatons que la « justice environnementale » n'est pas, aujourd'hui, à la hauteur des enjeux.

Notre action dans les tribunaux pénaux et civils contribue à réduire le niveau d'impunité et à ce que les infractions environnementales soient plus, et mieux sanctionnées.

**LA PRÉVENTION
ET L'ÉDUCATION
PASSENT AUSSI
PAR LA SANCTION
DES
COMPORTEMENTS
QUI METTENT EN
DANGER
L'ENVIRONNEMENT**

2023, EN RÉSUMÉ

En 2023, le nombre de dossiers suivis est en augmentation par rapport aux années précédentes.

Parmi les dossiers portés devant les juridictions pénales, 3 constitutions de partie civile ont été réussies. Une constitution de partie civile a échoué mais a fait l'objet d'un appel de notre part, une citation a été déclarée irrecevable et fait également l'objet d'un appel.

2 recours administratifs ont été couronnés de succès. 2 requêtes (portant sur le même sujet) ont été rejetées par la cour administrative d'appel de Toulouse. L'une d'entre elle fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État toujours pendant.

En 2023, nous avons engagé 11 nouveaux recours contentieux devant le juge administratif. Cela témoigne d'une augmentation très nette de la saisine de la juridiction administrative par notre fédération, rendue possible par l'augmentation de nos capacités d'action sur le plan contentieux.

44 dossiers contentieux suivis

→ **27** devant le juge pénal

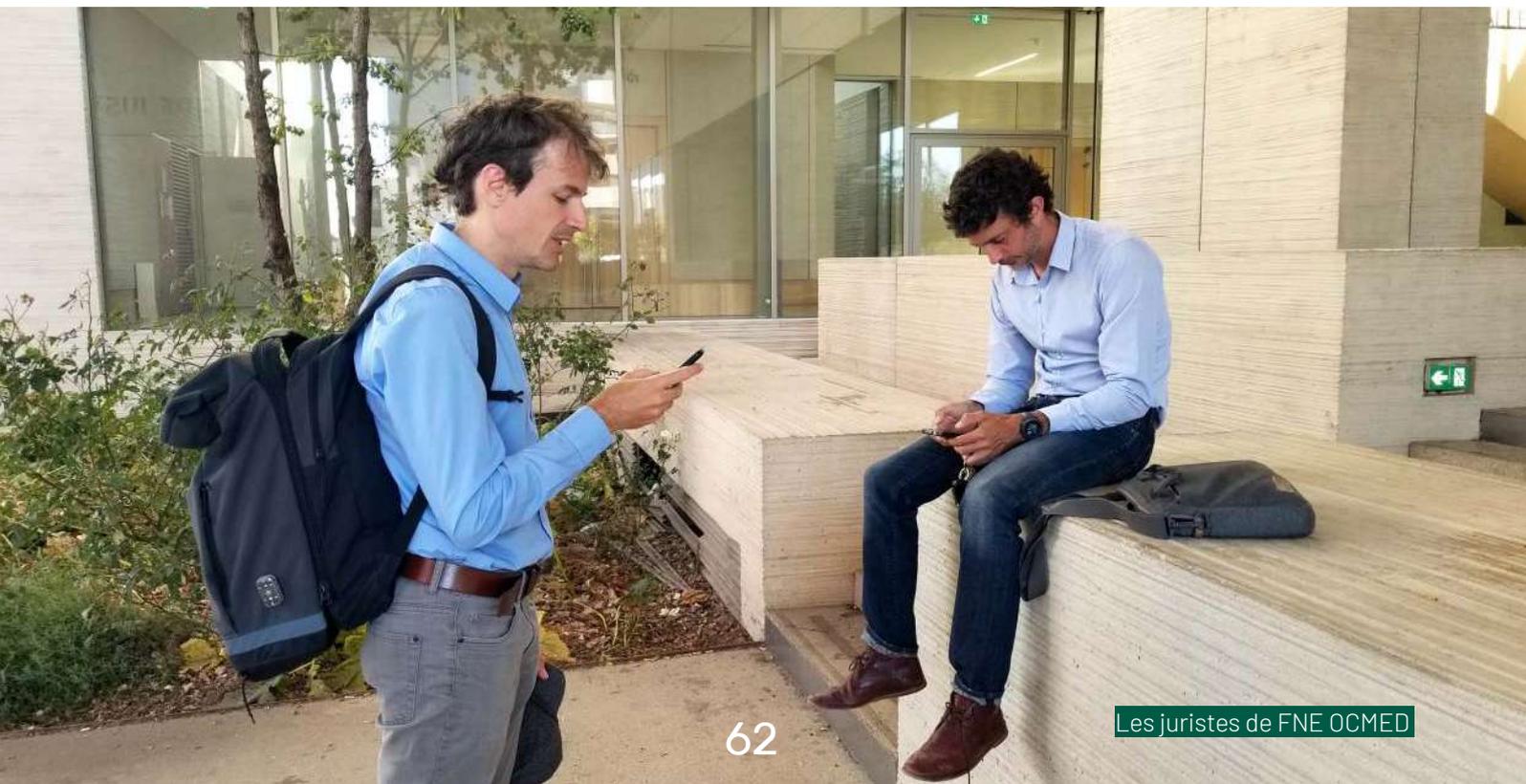
→ **1** devant le juge civil

→ **16** devant le juge administratif

9 décisions de justice

→ **5** devant le juge pénal

→ **4** devant le juge administratif



DEVANT LES TRIBUNAUX PÉNAUX

Les décisions rendues en 2023

Braconnage

Au mois de mars, la cour d'appel de Montpellier a confirmé la condamnation d'un braconnier de chardonnerets tout en aggravant la peine prononcée qui passe à deux ans d'emprisonnement ferme et qui est assortie d'une interdiction de se rendre sur les lieux où il procédait à la capture de chardonnerets.

Destruction de gîte de chauves-souris

En mai, le tribunal judiciaire de Béziers a rejeté notre constitution de partie civile à l'encontre des exploitants d'un camping qui avait détruit un gîte de repos de chauves-souris. Nous avons interjeté appel.

Destruction de dune

L'année 2023 a été marquée par un important arrêt de la cour d'appel de Montpellier dans le dossier « Palavas Camping » rendu au mois d'Août. Les faits reprochés, relativement anciens, étaient l'installation de mobil-

homes dans la « bande des 100 mètres » littorale, en violation du plan local d'urbanisme et la destruction d'une station d'Euphorbe Peplis, espèce végétale protégée lors de la destruction de 500 mètres linéaires de dune. Les exploitants de ce camping, lourdement sanctionnés en première instance, avaient fait appel. La Cour d'Appel a décidé d'aggraver les sanctions que le tribunal avait prononcé le 21 mars 2019, en portant la somme totale des amendes infligées aux mis en cause à 445 000 euros d'amende. Des frais de justice étaient accordés à FNE (2 400 euros par personne poursuivie). Les exploitants du Palavas Camping ont formé un pourvoi en cassation contre cette décision. Afin de justifier la peine la cour d'appel rappelait : « L'on ne saurait tolérer que des infractions de même nature soient commises à répétition au même endroit, dans l'exploitation d'une même entité économique, en toute impunité, et par des personnes dûment informées du caractère illégal de leurs agissements, pour en tirer un revenu considérable. Il en va de l'effectivité de la réponse pénale [...] » (extrait de l'arrêt de la Cour d'Appel de Montpellier du 22 août 2023). L'examen des intérêts civils (dommages & intérêts au titre du préjudice moral de FNE et surtout réparation du préjudice écologique = restauration de la dune) sont renvoyés à l'examen du tribunal judiciaire de Montpellier qui doit statuer le 22 avril 2024.



Non-respect de débit réservé

En novembre, nous nous sommes constitués partie civile à l'encontre de l'association syndicale autorisée (ASA) de la Plaine du Lentilla, et son président, qui n'avaient pas respecté le débit minimum biologique de la rivière La Lentilla durant l'été 2021. L'ASA a été condamnée à 2000 euros d'amende, son président à 1 000 euros, et FNE OcMed a obtenu 1 000 euros de dommages intérêts. Les prévenus ont fait appel.

Vidange de barrage

En décembre 2023 EDF Hydro était poursuivie devant le tribunal judiciaire de Foix pour une pollution par relargage de sédiments lors d'une vidange de la retenue du Laurenti. En janvier 2024, le tribunal rendait sa décision et condamnait EDF Hydro à une amende de 6000€. La constitution de partie civile de FNE était reçue et son préjudice moral indemnisé à hauteur de 1500 euros. 250 euros de frais de justice étaient octroyés à notre fédération.

Les plaintes déposées en 2023

Nous avons déposé plainte pour la pollution d'une rivière par déversement d'hydrocarbures à Lasalle, un arrachage de haies et ripisylves à Saint-Laurent-d'Aigouze, la mise en eau d'une zone humide à Capestang, l'exploitation illégale d'une installation classée de traitement de véhicules hors d'usage à Montarnaud, l'installation illégale de stockage de déchets du BTP dans la même ville, un remblai de zone humide à Marseillan, l'exploitation illégale d'une installation de traitement de véhicules hors d'usage à Thézan-les-Béziers, et l'exploitation d'un camping à la Llagonne qui a causé une pollution de la Têt par rejet d'eaux usées.

Les autres dossiers suivis en 2023

Nous suivons encore des dossiers des années précédentes, en attente de suites, dont les circulations de véhicules terrestres à moteur sur les plages audoises, un trafic international de déchets dans le Gard, la destruction d'une zone de reproduction d'outardes canepetières dans le Gard, une installation de gestion irrégulière de déchets à Generac, et une plainte relative à un trafic de merlus sous-taillés à Agde.

Donne-moi des ailes

L'instruction de l'affaire de destruction d'oeufs de flamants roses lors du tournage du film « Donne-moi des-Ailes » en 2018 en Camargue gardoise est enfin terminée. Nous avons été entendus par le juge d'instruction au printemps. Nous sommes désormais en attente de décisions sur les poursuites qui seront engagées.

Écobuages

Nos plaintes relatives aux écobuages en Lozère en 2022 ont été classées sans suite. Nous avons dénoncé publiquement l'absence d'enquête sérieuse visant à rechercher les auteurs de ces infractions et la situation d'impunité qui règne sur ce sujet.



<https://reporterre.net/Feux-de-paturage-dans-les-Cevennes-des-agriculteurs-impunis>

Audiences à venir en 2024

Plusieurs dossiers que nous suivons devraient faire l'objet d'audiences en 2024 : vente de merlus sous la maille légale à Port-La-Nouvelle, non respect de zones de non traitement par herbicides dans l'Aude, destruction d'un aigle royal par collision avec une éolienne, trafic de pièces d'animaux marins, et pollution d'un cours d'eau sur la commune de Fabrègues(34).

Enfin, notre citation directe à l'encontre des exploitants des éoliennes d'Aumelas pour destruction d'espèces protégées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021 fera l'objet d'une audience en décembre 2024.

DEVANT LES TRIBUNAUX CIVILS

Publicité illégale pour les Jeep

FNE OcMed s'est jointe à une action civile engagée par FNE à l'encontre de la société FCA France (Fiat), et plusieurs de ses concessionnaires, la Socdac de Manguio (34), Perpignan Automobiles et Espace Automobiles, qui commercialisent notamment des véhicules automobiles de la marque Jeep. Ces

concessionnaires, avec l'appui de la société mère, ont diffusé sur leurs sites internet et réseaux sociaux plusieurs visuels montrant des véhicules automobiles en situation d'infraction à l'interdiction édictée par le code de l'environnement de circuler dans des milieux naturels. L'action est engagée devant le tribunal judiciaire d'Amiens.

DEVANT LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Les décisions rendues en 2023

Nous avons obtenu deux décisions favorables auprès des tribunaux administratifs de Nîmes et de Montpellier.

ZNT aquatiques dans le Gard

Au mois d'avril le tribunal administratif de Nîmes a reconnu que FNE OcMed avait subi un préjudice moral du fait que le Préfet du Gard n'avait pas fait appliquer la législation environnementale sur les zones de non traitement par produits phytosanitaires à proximité des points d'eau. Cela faisait suite à un jugement du 9 juin 2020 qui avait annulé le refus du préfet du Gard de compléter l'arrêté de définition des points d'eau à proximité desquels les traitements phytosanitaires sont interdits.

Parc photovoltaïque flottant de Raissac d'Aude

Toujours au mois d'avril, le tribunal administratif de Montpellier a annulé la dérogation « espèces protégées » du projet de parc photovoltaïque de Raissac d'Aude. Ce parc, à la fois terrestre et flottant, devait être implanté sur une zone à forts enjeux écologiques. Le tribunal administratif retient à la fois que la dérogation devait être motivée, et au fond, que dans le contexte local, il ne disposait pas de raison impérative d'intérêt public majeur. L'absence de priorisation des sites déjà artificialisés ou dégradés est notamment reprochée à ce projet. La décision a

été publiée par le tribunal (<http://montpellier.tribunal-administratif.fr/A-savoir/La-Lettre-de-jurisprudence/Jugement-n-2104555-du-4-avril-2023>). Le porteur de projet a fait appel.

PLU de Brissac vs chauves-souris

Dans le dossier du projet d'aménagement de l'ancienne papeterie de la commune de Brissac (34), le plan local d'urbanisme qui permettait la réalisation de travaux qui auraient détruit un important gîte à chiroptères a été annulé suite à une requête d'un particulier. Notre recours a donc fait l'objet d'un non-lieu à statuer. Notre objectif, la protection des chiroptères, est atteint.

Encore et toujours Aumelas

Au mois d'avril, la Cour administrative d'appel de Toulouse a rejeté notre demande de mettre en demeure les sociétés exploitant les parcs éoliens du causse d'Aumelas de déposer une demande de « dérogation espèce protégée ». La Cour a estimé que le Préfet ne disposait pas de ce pouvoir et elle a rejeté notre recours. Nous avons formé un pourvoi devant le Conseil d'État à l'encontre de cette décision.

L.I.E.N

Le tribunal administratif de Montpellier a également rejeté notre recours en vu de l'annulation de la dérogation espèces protégées délivrée en vu de la réalisation du projet de contournement routier nord de Montpellier (LIEN). Nous n'avons pas souhaité faire appel de cette décision, en dépit de notre opposition ferme à ce projet en estimant que l'action

contentieuse ne permettrait pas d'obtenir plus de résultats dans ce dossier.

Les recours introduits en 2023

En 2023 nous avons introduit 11 nouveaux recours devant les juridictions administratives.

Golf de Fontiers-Cabardès

En février, nous avons contesté le plan local d'urbanisme de Fontiers-Cabardès (11), en ce qu'il autorise la construction d'un golf et d'une zone de loisirs associée. Si notre recours est encore en instruction, le projet de golf semble mal embarqué après que le Préfet de département ait annoncé ne plus le soutenir.

Barrage de Booz

En avril, nous avons demandé au tribunal administratif de Nîmes d'imposer la transparence hydraulique estivale du barrage de Booz qui barre perpendiculairement le Lot en Lozère. L'objectif de ce contentieux est de lutter contre la dégradation de l'état écologique de la masse d'eau située en aval du barrage (augmentation de la température et eutrophisation liée au plan d'eau).

PPRI d'Aigues-Mortes

En mai nous avons contesté devant le tribunal administratif de Nîmes le plan de prévention des risques inondations d'Aigues-Mortes, en ce qu'il n'interdit pas l'urbanisation de la zone du Mas d'Avon qui est pourtant une zone naturelle, incluse dans une zone Natura 2000, à risque d'inondation qualifié de fort.

Parc PV de Lézignan-la-Cèbe

En juin nous avons contesté l'arrêté de dérogation accordé au projet de parc photovoltaïque de Lézignan-La-Cèbe. Ce projet de parc est prévu sur une ancienne carrière qui a fait l'objet d'une restauration écologique par le CEN. Le site choisi est donc très inapproprié.

Renaud SAVY



Depuis 15 ans, Catherine Lacoste et sa société de promotion immobilière

TELCAPI envisagent de construire un projet immobilier de luxe associé à un golf dans le village de Fontiers-Cabardès dans l'Aude. L'association Montagne Noire Avenir, fondée fin 2021, a pris la suite d'un collectif d'habitants pour sauvegarder la ferme de la Canade et ses forêts environnantes.

Fin 2022, MNA adhère à FNE OcMed avec laquelle elle partage les valeurs de défense des écosystèmes et la volonté de non seulement s'opposer aux projets destructeurs, mais surtout de construire une alternative de cadre de vie sain pour l'avenir.

L'adoption par le conseil municipal de Fontiers-Cabardès d'un dernier plan local d'urbanisme en décembre 2022 aurait pu conduire au lancement des travaux. MNA et FNE OcMed engagent immédiatement un recours administratif, chacun avec ses propres arguments. La pression conjointe de nos démarches semble porter ses fruits : le 16 janvier 2024, MNA reçoit la confirmation des services de l'Etat : ce projet ne devrait jamais voir le jour.

Dans l'attente des très prochaines conclusions du tribunal administratif, MNA se félicite d'une action collective dont les méthodes et les arguments pourraient être utiles aux autres luttes.



Tir aux pigeons dans l'Aude

En août nous avons engagé un recours contre l'arrêté qui fixe la liste des communes de l'Aude au sein desquelles le Pigeon Ramier (Palombe) est classé « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD). Le problème, soumis au tribunal administratif de Montpellier, porte sur le classement de cette espèce dans l'Est du département où il n'y a pas de culture à enjeux, et où transite une population de pigeons migrateurs.

Pailletes en ERL

En août encore, nous avons contesté la concession de plage de la commune de Leucate devant le tribunal administratif de Montpellier, parce qu'elle inclut des établissements de plage au sein d'espaces remarquables du littoral (ERL). Ce recours fait suite à la mission d'inspection ministérielle sur les établissements de plage qui constate que de nombreuses plages sont encore occupées de manière non conforme à la loi littoral en méditerranée.



Notre communiqué sur les pailletes

Arrêté sécheresse des PO

Toujours en août, nous avons contesté l'arrêté sécheresse des Pyrénées-Orientales du 13 juin 2023 en tant qu'il déroge aux débits minimums biologiques à l'aval du barrage de Vinça fixés, sur demande de FNE, par le tribunal administratif de Montpellier. En effet, si la sécheresse frappe le département depuis presque 3 ans maintenant, les pluies à la fin du mois de mai et dans le courant du mois de juin ont permis le remplissage total du barrage de Vinça et un débit de la Têt 10 fois supérieur au débit d'étiage. Dans ces conditions la dérogation aux débits minimums biologiques n'était pas possible légalement selon notre fédération.

ASA de Marsillargues

En octobre, suite à notre première requête déposée en 2022 en vue de l'annulation de l'arrêté préfectoral régularisant les travaux illégaux de curage des collecteurs menés par l'ASA de Marsillargues, qui avaient massacré des kilomètres d'habitats humides sensibles, nous avons déposé devant le tribunal administratif de Montpellier, en lien avec le CEN Occitanie, une demande de réparation de notre préjudice moral et du préjudice écologique.

Communication de documents administratifs

Enfin, en 2023, nous avons introduit 3 recours pour obtenir la communication de documents administratifs présentant des informations environnementales. La communication de ces documents nous était refusée alors que la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) avait rendu un avis favorable à leur communication.

Pour rappel la CADA doit obligatoirement être saisie en cas de refus de communication. Elle rend un avis sur le caractère communicable des documents sollicités. Cet avis peut ne pas être suivi par l'autorité administrative qui détient les documents. Dans ce cas nous saisissons le juge administratif pour qu'il ordonne la communication des documents.

Le premier recours concernait le suivi des mesures environnementales de la centrale solaire de Llo (66), le second concernait les déclarations et données relatives à la régulation des pigeons ramiers dans l'Aude, le troisième concernait la communication de documents techniques établis par la DREAL qualifiant l'impact du barrage de BOOZ sur la masse d'eau au droit de l'ouvrage.

Dans les trois cas l'administration a fini par communiquer les documents sollicités et nous nous sommes désistés.

Les autres dossiers suivis en 2023

Certains dossiers des années précédentes se sont poursuivis en 2023. Il s'agit :

- du dossier de prélèvement d'un loup en Margeride (territoire à cheval sur la Lozère et la Haute-Loire) en cours d'instruction devant le tribunal administratif de Nîmes ;
- du dossier de régularisation des travaux de curage des collecteurs par l'ASA de Marsillargues ayant entraîné la destruction de haies et ripisylves en site Natura 2000, toujours pendant devant le tribunal administratif de Montpellier ;
- du dossier des débits minimums biologiques de la Têt qui fait l'objet d'un appel de l'État et des ASA concernées devant la cour administrative d'appel de Toulouse ;
- du dossier du parc photovoltaïque de Raissac d'Aude qui fait l'objet d'un appel du porteur de projet toujours pendant devant la cour administrative d'appel de Toulouse.

La participation de FNE OcMed au réseau juridique de FNE

Les juristes de FNE OcMed sont identifiés pour leur expertise sur certains sujets traités par le réseau juridique national, qui les sollicite pour apporter leur collaboration sur des sujets à caractère national.

Captures accidentelles de cétacés

Nous avons apporté notre expertise dans le dossier des captures accidentelles de cétacés par les activités de pêche en accompagnant les recours intentés par notre fédération nationale sur le sujet. Ces actions contentieuses ont été couronnées de succès puisque FNE a obtenu deux décisions historiques devant le Conseil d'État : d'abord une injonction à l'encontre du ministère de la mer d'engager des actions de fermetures et régulation des activités de pêche les plus dangereuses, puis dans une procédure en urgence (procédure en référé), un mois de fermeture des activités de pêche les plus dangereuses dans le golfe de Gascogne. Nous avons aussi participé au montage de la demande de réparation du préjudice écologique et moral de FNE dans ce dossier.



Voir communiqué de FNE du 22 décembre 2023

Code minier

Nous sommes intervenus dans un webinaire organisé par le réseau industrie de FNE afin de présenter la réforme du code minier.

Législation forestière

Nous avons représenté FNE dans les comités de travail mis en place par le ministère de l'environnement et de l'agriculture sur la législation forestière.

Droit de l'urbanisme

Nous avons participé à l'animation de la formation du réseau juridique sur le droit de l'urbanisme.

Directoire du réseau

Enfin, les juristes de FNE OcMed participent régulièrement au directoire du réseau juridique de FNE.



MÉDIATISER

Une fédération d'associations de protection de la nature est un lieu de concentration de l'information environnementale. L'un des rôles d'une fédération est d'en assurer le partage le plus large possible. L'impact médiatique de

notre fédération est difficile à mesurer mais certains indicateurs peuvent aider à juger des efforts qu'elle déploie dans cet objectif.

SITE WEB : DES ÉVOLUTIONS



fne-ocmed.fr

Conséquence de notre changement de nom, en 2023 notre site web a changé d'adresse. Il a également été réorganisé pour faciliter (on l'espère) la navigation. En particulier, les menus ont été revus et la page d'accueil

épurée. Les sections publications, formations, projets et actions juridiques sont plus complètes et régulièrement mises à jour, ce qui est un grand progrès.

9281 visites

17 nouveaux articles

350 pages

RÉSEAUX SOCIAUX : DU NOUVEAU



fr.linkedin.com/company/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee

437 abonnés

41 publications

En mars 2023 nous avons ouvert un compte Linked In qui a rapidement rencontré un certain succès.



instagram.com/fne.ocmed/

497 followers

27 publications

Autre nouveauté, depuis avril 2023 nous avons un compte Instagram.



twitter.com/fne_ocmed

692 abonnés

31 publications

En 2023 nous avons consacré moins d'efforts dans ce réseau, suite à des évolutions négatives de sa politique générale.



facebook.com/FNEOCMED/

701 amis

52 publications

Le réseau Facebook semble en perte de vitesse. Les interactions sont faibles et l'énergie que nous y consacrons en diminution.

LA LETTRE D'INFOS - HÉRISSEONS-NOUS !

3 en 2023

Censée être bimensuelle, elle est envoyée à plus de 3 000 adresses, avec un taux d'ouverture proche d'un quart. Revue et modernisée notamment pour mieux s'afficher sur les téléphones, elle est un rappel sous forme de "digest" de ce qui s'est passé récemment, pour toutes celles-et ceux qui n'ont pas le loisirs de tout

suivre. Nous avons eu un creux en 2023 et vous n'avez eu que 3 numéros en mars, septembre et décembre. Jusqu'ici dotée d'un dessin humoristique original, et d'un édito, ces deux éléments ont fait défaut ces derniers temps... Avis aux dessinateurs et aux éditorialistes de talent.

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

3 en 2023

Là aussi, nous avons accusé un creux en 2023. Il n'y a eu que 3 communiqués : sur la publication du rapport sur les paillotes dans les espaces remarquables du littoral, sur les projets de bassines dans l'Hérault, et sur le changement de nom de notre fédération.



Ressources >

communiqués de presse

Marion VUILLEMENOT



Au cours d'une partie de l'année, j'ai eu le privilège de contribuer activement à la communication de FNE OcMed. Ensemble, nous avons travaillé à élargir son rayonnement et à toucher un public de plus en plus large, notamment via sa présence sur Instagram. Notre objectif premier était de diffuser de manière régulière les actualités de la fédération afin de mobiliser efficacement notre communauté. Aujourd'hui, je suis heureuse de constater que FNE OcMed dispose d'un potentiel indéniable sur les réseaux sociaux, grâce à sa capacité à unir les membres de la communauté et à partager ses différentes expertises et ses actions. Je vous suis reconnaissante de m'avoir fait confiance dans cette mission. >>

C'est nous !



SENSIBILISER

Bien entendu, à certains égards l'intégralité des actions décrites dans ce rapport participe à la sensibilisation du public aux questions environnementales : le fait d'animer des réseaux, d'organiser des formations, de faire du plaidoyer dans les instances du dialogue environnemental, d'ester en justice et d'obtenir des

condamnations exemplaires, de médiatiser certains sujets ou dossiers. Néanmoins, certaines de nos actions entrent beaucoup plus directement, et uniquement, dans le champ de la sensibilisation du grand public. C'est l'objet de ce dernier chapitre.

Poursuite de l'opération « Partageons les falaises »



En 2023, nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation sur les enjeux naturalistes liés aux sports de nature. Le projet signalétique s'est poursuivi. Les premiers panneaux distribués au CT FFME puis aux clubs gestionnaires de sites naturels ont été largement utilisés au cours de l'année et notamment pendant les périodes de nidification. Des nouveaux panneaux ont été fabriqués sur demande du gestionnaire du site Natura 2000 Gorges du Rieutord afin de compléter la signalétique sur les sites sensibles de la région gangeoise. Par ailleurs des contacts ont été pris avec la ligue Occitanie afin d'élargir le périmètre de diffusion du projet.

Diffusion du film "Les emmerdeurs"

La diffusion du film « Les Emmerdeurs » (disponible en libre accès à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=P2UtirLz5Dg>), s'est poursuivie en 2023 avec le 13 mai une projection en lien avec le club Escalabel à Grabels (~200 personnes), le 30 septembre une soirée projection/débat à l'occasion du Festival des activités

de nature de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, à Claret (~50 personnes) et le 14 octobre, à l'occasion d'une soirée court-métrage à Argelliers, organisée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (~40 personnes).

Intervention pour le Plan National d'Action Aigle de Bonelli

Plus que de la sensibilisation, mais dans la poursuite des actions pour une meilleure cohabitation rapaces / sports de nature, le 23 novembre 2023, noter que FNE OcMed est intervenue lors d'une journée organisée au centre du Scamandre dans le cadre du PNA Bonelli en

présence des gestionnaires de sites naturels. L'intervention qui avait pour sujet « Concilier les sports de nature et la biodiversité » a consisté à faire un point sur les principaux outils réglementaires permettant de concilier les sports de nature et la biodiversité (protection stricte de la faune sauvage, évaluation d'incidence Natura 2000, nouveaux pouvoirs de police du maire pour réglementer l'accès aux sites naturels prévus à l'article L.360-1 du code de l'environnement). La présentation de ces outils a été illustrée par des cas pratiques ayant débouché sur des décisions de justice.

Sorties naturalistes

Depuis 2022, certains d'entre nous ont souhaité organiser des sorties de terrain, dans un esprit de pédagogie naturaliste, mais aussi de sensibilisation dans le cadre du projet Sentinelles de la nature. Cet esprit militant s'est concrétisé par le choix de terrains présentant des enjeux particuliers (menacés d'aménagement ou concernés par des mesures compensatoires).

Cette année encore, une sortie a eu lieu le 29 avril 2023 à Viols-en-Laval, sur un site très riche en biodiversité menacé par un nouveau projet de carrière (le secteur en étant déjà fort pourvu). L'occasion pour un public nombreux de découvrir la biodiversité de la garrigue à la meilleure période de l'année, d'observer de nombreux oiseaux comme la Pie-Grièche à Tête Rousse et de discuter de nombreux sujets avec des naturalistes chevronnés.



Sorties « forêt méditerranéenne »

En 2023, dans le cadre du projet bénéficiaire d'une partie des dons récoltés par FNE grâce à l'émission "Aux arbres citoyens" de FranceTV du 28 novembre 2022, nous avons organisé 2 sorties à la découverte d'espaces forestiers remarquables. L'occasion de rencontrer des usagers et autres acteurs de la forêt sur leur terrain, et

d'échanger sur les problématiques forestières d'aujourd'hui et de demain : aménagements, surfréquentation, gestion du risque d'incendies, changement climatique, biodiversité, sylviculture, histoire...

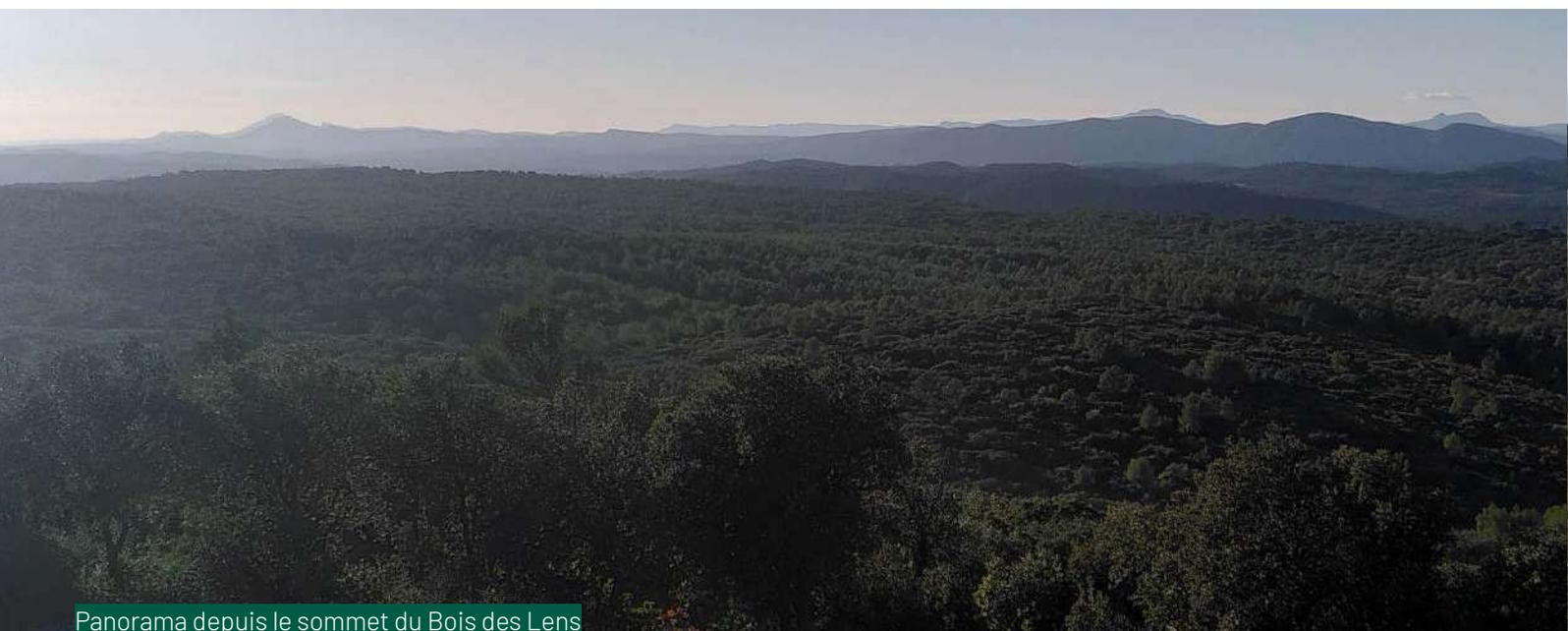
Le bois des Lens (Gard)

Le 25 novembre 2023, FNE OcMed, en partenariat avec le collectif d'associations pour la défense du bois des Lens et le SMVU Lens-Pignèdes, a organisé une sortie à la découverte du Bois des Lens, grand massif forestier au coeur du Gard.

Le Bois des Lens offre un paysage de forêt méditerranéenne typique, sur des kilomètres, ponctué de valats, de ruisseaux, de falaises et de coteaux calcaires. Sa biodiversité remarquable et son rôle de couloir écologique sont reconnus.

La visite a permis d'évoquer les menaces qui pèsent sur cette forêt, notamment :

- le risque incendie, très fort, deux incendies de grande ampleur ayant déjà parcouru le massif ;
- les enjeux liés à l'eau dans un contexte de changement climatique : le massif alimente les nappes phréatiques nécessaires à l'alimentation en eau potable des communes alentour.
- le projet éolien de Moulézan : projet ancien de 5 éoliennes au cœur du bois des Lens, actuellement soumis à enquête publique et contesté pour diverses raisons notamment d'importants défrichements pour cause de risque incendie.



Le site expérimental de Puéchabon (Hérault)

Le mardi 28 novembre 2023, FNE OcMed a organisé une visite du site expérimental du CNRS dans la forêt domaniale de Puéchabon.

Ce site naturel est fortement instrumenté et dédié à la mesure des flux de carbone et d'eau dans l'écosystème forestier méditerranéen. C'est aussi un site où l'on observe et simule les changements climatiques, notamment les effets de l'augmentation des sécheresses et des pratiques de gestion sur la forêt. Les principales thématiques de recherche abordées concernent le fonctionnement biogéochimique de l'écosystème, l'écophysiologie des arbres, la gestion forestière, et la biodiversité. Le site de Puéchabon est situé dans une forêt de chêne vert de l'Hérault à proximité de Montpellier, et il est caractéristique des taillis méditerranéens sempervirents et soumis à des sécheresses récurrentes.

Le matin, la visite du site expérimental était animée par le passionnant et passionné Jean-Marc Ourcival, ingénieur au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS et responsable de la station.

L'après-midi, la balade s'est poursuivie jusqu'au fond des gorges de l'Hérault, à la découverte de la forêt domaniale de Puéchabon et sa réserve biologique, en compagnie de Jean-Michel Bellanger, chargé de recherche à l'INSERM, spécialiste de la biodiversité des champignons et de son évolution.

Nous avons également été accompagnés toute la journée par les agents de l'ONF responsables du secteur, avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger sur les enjeux de gestion de cette forêt multifonctionnelle, entre accueil du public, conservation, recherche, chasse et production de bois.





LA GESTION DE CRISE DES SÉCHERESSES

A RETROUVER
SUR NOTRE
SITE WEB

Ressources > Publications



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Notre nouveau mini-guide sur l'eau

En 2023, la gestion de crise des sécheresses était le sujet phare de notre réseau eau. Du fait des restrictions qu'elle implique, fait de plus en plus parler d'elle. Mais comment fonctionne-t-elle et est-elle réellement effective ?

Suite à la formation sur le sujet qui a eu lieu le 21 juin, nous avons passé l'été à travailler sur un nouveau mini-guide de 6 pages faisant la synthèse de notre compréhension du sujet, ainsi que de nos questionnements et positions fédérales.

Ce mini-guide a été publié en août, alors que 72% des nappes phréatiques françaises affichaient un niveau sous les normales de saison et que 32 départements étaient en niveau « crise ».

Il permet, en quelques minutes, d'en apprendre plus sur :

- les différents types de sécheresse, les effets du changement climatique, et leurs conséquences multiples ;
- les moyens mis en place pour gérer ces phénomènes, du point de vue juridique (arrêtés d'orientation de bassin, arrêtés cadres, arrêtés de restriction temporaires) et du point de vue opérationnel (les zones d'alerte, les indicateurs et conditions de déclenchement, la définition des mesures de restriction en fonction du niveau de gravité, la concertation, la communication, les contrôles et les sanctions) ;
- les leviers identifiés par FNE OcMed pour que cette gestion de crise soit juste et efficace.

On retiendra en particulier que le cadrage des restrictions pose de nombreuses questions de justice sociale auxquelles il doit être prêté une grande attention.

L'usage des dérogations aux mesures de restrictions, très développé dans certaines régions pour satisfaire certains usagers économiques, se fait systématiquement au détriment des milieux naturels, et doit être beaucoup plus cadré.

Enfin, la gestion de crise permanente ne résoudra pas les problèmes structurels. La gestion de moyen et long terme ne doit pas être abandonnée au profit du court-termisme et du pouvoir discrétionnaire des préfets.





Notre nouveau mini-guide sur la mer

Le sujet phare de notre réseau mer en 2023 était les Aires Marines Protégées et les nouveaux objectifs de création de Zones de Protection Forte. Mais de quoi s'agit-il, et pourquoi est-il important de se mobiliser pour leur désignation ?

Parallèlement à notre formation sur le sujet du 19 décembre 2023, nous avons travaillé sur un nouveau mini-guide de 6 pages faisant, une fois encore, la synthèse de notre compréhension du sujet, ainsi que de nos questionnements et positions fédérales.

Ce mini-guide n'a été publié qu'en février 2024, alors que l'État organisait un débat public d'ampleur sur la planification maritime. Parmi les sujets abordés (avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine, de l'éolien en mer, etc.) figuraient les « Aires Marines Protégées » (AMP) et les « Zones de Protection Forte » (ZPF). Occasion parfaite qui montre que cette nouvelle publication arrivait à point nommé.

A travers ce nouveau mini-guide, FNE OcMed vous présente :

- les enjeux de la protection de nos écosystèmes marins de Méditerranée, mer sous pression, qui abrite 10% des espèces marines connues sur moins de 1% de la surface des mers et océans ;
- les différents types d'Aires Marines Protégées, leur historique, et les différents niveaux de protection qu'elles recouvrent ;
- la réalité du niveau de protection dans le Golfe du Lion, quasi intégralement couvert par des AMP, mais avec une surface en protection forte anecdotique ;
- les bénéfices écologiques et économiques de la protection ;
- le concept européen de Zone de Protection Stricte et sa traduction, assouplie par la France, en Zone de Protection Forte ;
- et enfin, les leviers pour que ces outils de gestion protègent efficacement, quelques recommandations pour la désignation des futures ZPF.



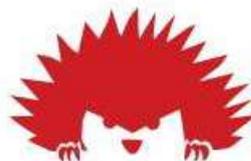


AIRES MARINES PROTÉGÉES

Vers des zones de protection forte ?

A RETROUVER
SUR NOTRE
SITE WEB

Ressources > Publications



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE



SALON AD'NATURA

Les 12 et 13 décembre 2023 s'est tenu le salon des professionnels de l'écologie à l'ARENA Sud de France de Montpellier. FNE OcMed a tenu un stand à nouveau cette année, afin de présenter l'association et ses actions, notamment les Sentinelles de la Nature. La distribution de nos mini-guides et BD a aussi été un moyen de sensibiliser le public, surtout étudiant, sur les sujets que nous traitons, et d'encourager les citoyens à s'investir sur ces thématiques. L'occasion pour nous, aussi, d'échanger avec de nombreux acteurs. Nous avons pu accéder au salon grâce au parrainage du défi clé pour la biodiversité en Occitanie "BioDivOc".



JOUR DE LA NUIT À JUVIGNAC

À l'occasion du Jour de la Nuit, le samedi 14 octobre 2023, la commune de Juvignac organisait un événement de 18h à 23h autour d'une conférence et soirée astronomique. Nous y avons tenu un stand. L'occasion de sensibiliser un public très familial aux enjeux de la pollution lumineuse, ses impacts au delà de l'observation des étoiles, sur la santé et sur la biodiversité, et l'intérêt de mettre en place une politique d'extinction de l'éclairage public, qui n'existe pas à ce jour sur cette commune. L'occasion également de diffuser notre mini-guide sur la pollution lumineuse.



CONFÉRENCE POUR L'UDAF HÉRAULT

Notre président est intervenu le 22 mai à Montpellier sur invitation de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Hérault dans le cadre de son assemblée générale annuelle. Il y a présenté FNE et FNE OcMed, parlé des grands enjeux environnementaux mondiaux et à l'échelle Occitanie, et fait des focus à leur demande sur le numérique, la sobriété, et l'eau. A noter que l'UDAF 34 est devenue membre de FNE OcMed depuis (collège 3).

SENTINELLES DE RIVIÈRES

En mai, nous avons participé à une opération de ramassage de déchets sur la Mosson organisée par Sentinelles de Rivières. Cette association sensibilise et lutte contre la pollution plastique des cours d'eau de la métropole de Montpellier en accueillant, entre autres, des Travaux d'Intérêt Général. FNE OcMed avait déjà collaboré avec Sentinelles de Rivières dans le cadre d'autres projets : campagne sentinelle "ici commence la mer", communication autour de la BD "Mer des Plastiques, Marre des Plastiques", etc. Cette sortie était l'occasion de mieux comprendre les sources de pollution de la Mosson et les types de déchets retrouvés.



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

En juin, nous sommes intervenus auprès de 150 adolescents en Service National Universel à Palavas-Les-Flots. Ces interventions, divisées en 3 sessions de 50 jeunes, ont été l'occasion de présenter les missions et actions de FNE OcMed. Nous avons largement pu échanger sur les grands enjeux de la protection de l'environnement: réchauffement climatique, érosion du vivant, pollutions, etc. pour mieux cerner les défis à relever collectivement et individuellement. Merci à eux pour ces échanges constructifs !



CONFÉRENCE-DÉBAT SUR LA POLLUTION LUMINEUSE AVEC LE GCLR

Animation d'une conférence-débat sur le territoire du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, avec le Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon. Cette conférence-débat s'est déroulée à Villeneuve le 4 avril 2023 à destination des élus et à la demande de la chargée de mission Natura 2000. Nous avons présenté les enjeux de la réduction de la pollution lumineuse, le cadre réglementaire et les possibilités d'actions pour les élus ainsi que les actions menées par notre association sur ce thème. Une trentaine d'élus étaient présents.



DYNAMIQUE FÉDÉRALE

15131



représentés

51

associations

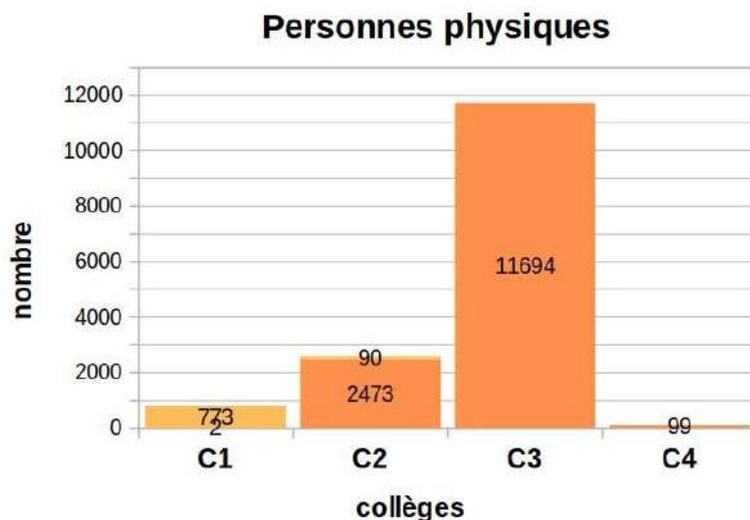
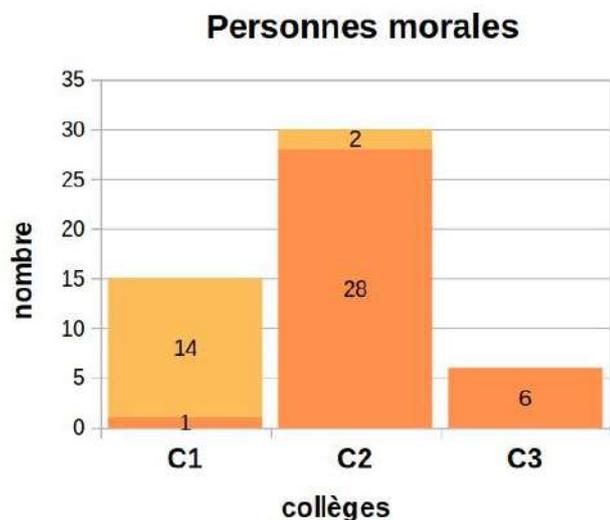
de



NOS MEMBRES

Bilan des adhésions reçues au cours de l'année 2023

Au total nous comptons **15131 adhérents** directs ou affiliés au 31 décembre 2023 répartis comme suit :



Nous avons accueilli en 2023 cinq nouvelles associations.

Dans le collège 2 : la Fédération Aude Claire (FAC), Montagne Noire Avenir (MNA), l'association Gardoise pour les Intérêts de la Ruralité (AGIR 30) et l'Association Pouzolaise Nature Environnement (APNE)

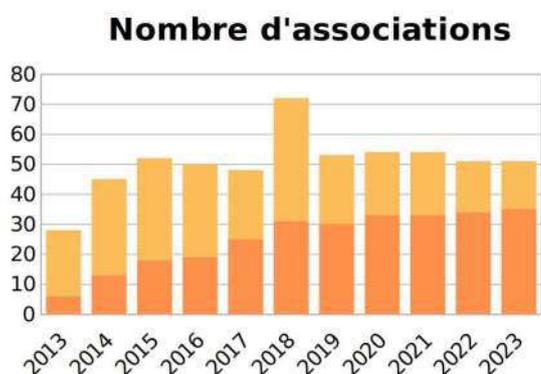
Dans le collège 3 : l'Union Départemental des

Associations Familiales de l'Hérault (UDAF34)

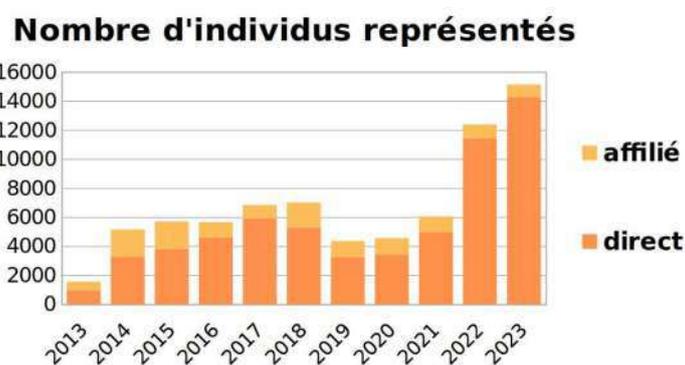
Nouvelles associations affiliées : Quels paysages pour la Piège ? et collectif CCOA11, affiliées à ECCLA.

Trois associations n'ont pas renouvelé leur adhésion : PEGASE, NACICCA et Teyran Nature Village.

Évolution des adhésions dans le temps



Notre nombre d'associations adhérentes semble avoir atteint un plateau, bien qu'il reste encore un grand nombre d'associations de protection de la nature et de l'environnement non fédérées sur notre territoire d'action. L'association ASSECO CFDT OC'PYREMED



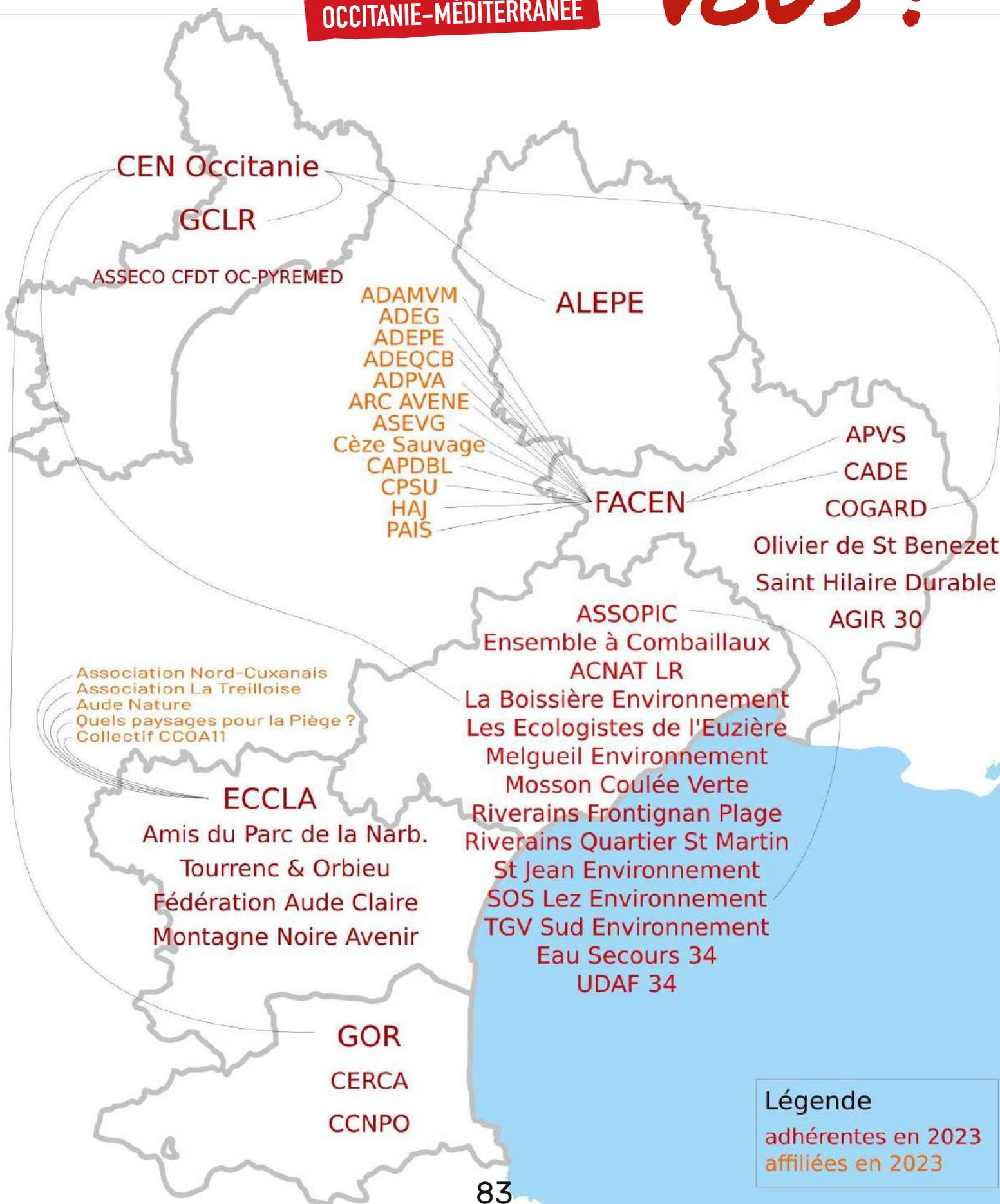
(collège 3) représentait en 2023 60% des individus affiliés, suivie de l'UDAF34 (collège 3) qui représente 16% du total.



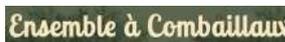
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

C'EST VOUS !

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE



Légende
 adhérentes en 2023
 affiliées en 2023



et toutes celles qui n'ont pas de logo...

VIE STATUTAIRE

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de FNE OcMed s'est tenue le 15 avril 2023 au Mas des Moulins à Montpellier



Conseil d'administration



3 Conseils d'administration

- 11 mars
- 15 avril
- 7 octobre

NOM Prénom	Collège	Association représentée
GAUGNE Thierry	1	FACEN
ARDITI Maryse		ECCLA
BARBE Paulette		ECCLA
BAS Yves		GCLR
COULET Rémy		Saint Hilaire Durable
CRÉPEAU Christian		ECCLA
HOUSSARD Claudie	2	CEN LR
MUNSCH Véronique		Melgueil Environnement
POPY Simon		ACNAT
RAVAYROL Alain		ACNAT
ROEMER Charlotte		GCLR
TESTU Agnès		GOR
TROUILLAS Jean-Pierre		COGARD
DE ALMEIDA Marie		ASSECO CFTD OC-PYREMED
GRANDJACQUET Louis	3	TGV Sud Terr-Environnement
HOIBIAN Olivier		Ensemble à Combaillaux
BARRÉ Gaëlle		
COHEN Inti		
FELIUS Clémence		
FERRAND Hugues	4	adhérents individuels
JULIER Michel		
LAMBERT Alicia		
NACHEZ Marie-Françoise		
PIZON Jean-Loup		

Bureau

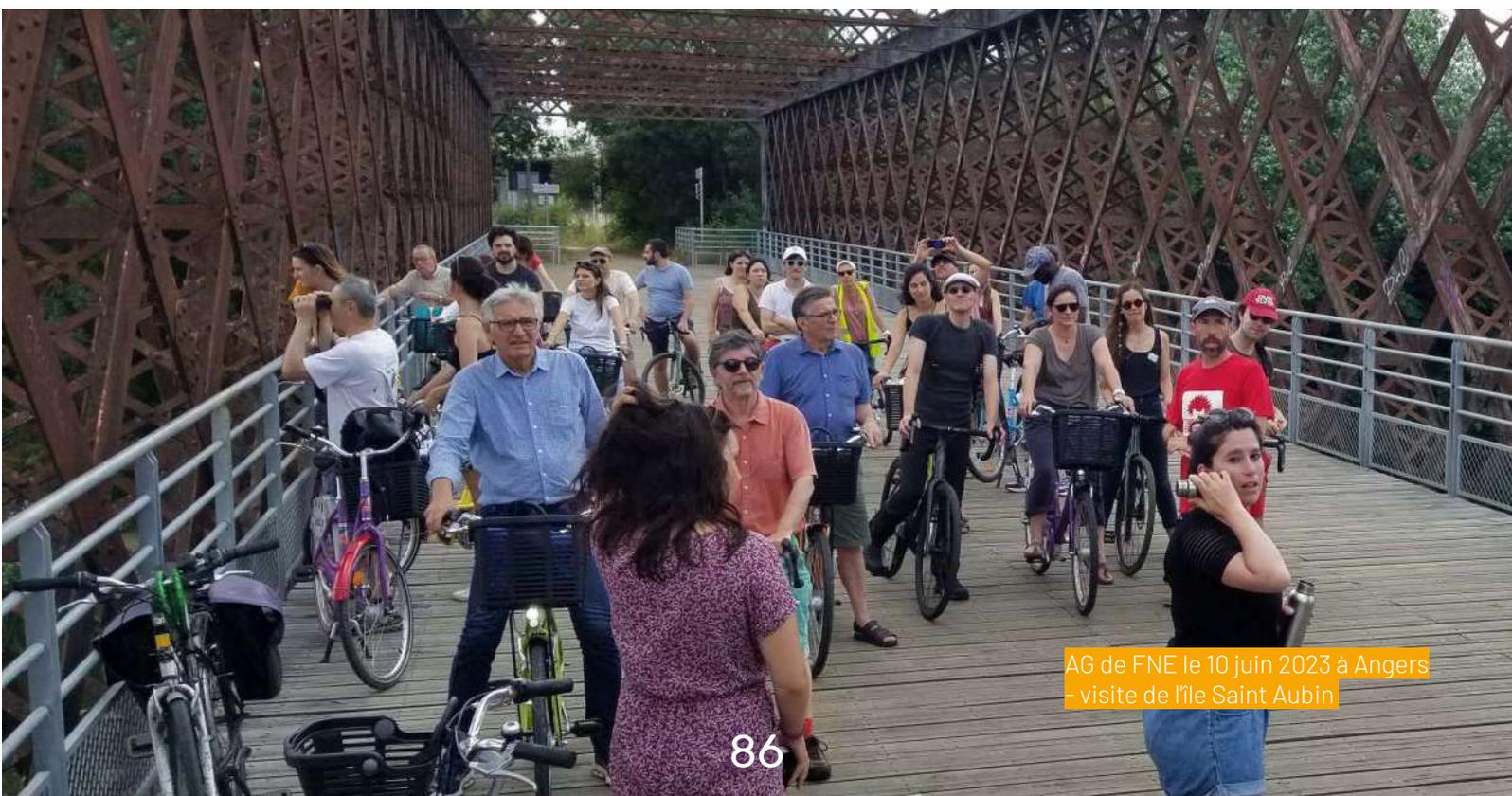
NOM	Prénom	Fonction
POPY	Simon	Président
FERRAND	Hugues	Vice-président
HOIBIAN	Olivier	Vice-président
BARRÉ	Gaëlle	Trésorière
TESTU	Agnès	Secrétaire générale
COHEN	Inti	membre
CRÉPEAU	Christian	membre
RAVAYROL	Alain	membre



La démocratie fait partie de nos valeurs fondamentales. Nos statuts prévoient une assemblée générale annuelle, ouverte à tous les membres, laquelle élit un conseil d'administration d'au maximum 24 membres. Ce conseil élit en son sein un bureau chargé de la gestion quotidienne de la structure. Dans le mouvement FNE, des pouvoirs importants sont accordés au bureau et à la présidence du fait de la nécessité de réactivité face à l'actualité, ainsi que des responsabilités inhérentes à l'activité. Toutes les décisions délicates sont prises collégialement, notamment sur l'engagement de contentieux, sauf dans des cas extrêmes. Lorsqu'il l'estime nécessaire, il arrive que le bureau souhaite consulter le Conseil d'Administration afin de mieux asseoir une décision délicate. Le conseil d'administration, lui, est amené plusieurs fois par an à se prononcer sur la gestion politique et financière de l'association. Son avis est précieux, il permet de guider, de conforter ou de réorienter l'action dans les grandes lignes. Il est le garant de l'adéquation entre les

décisions prises au nom du collectif, les règles de fonctionnement de l'association, et l'objet politique de la structure. Pour un membre qui souhaite s'engager un peu plus, sans se retrouver submergé de responsabilités, c'est le meilleur endroit pour comprendre et un tremplin pour accéder à d'autres fonctions.

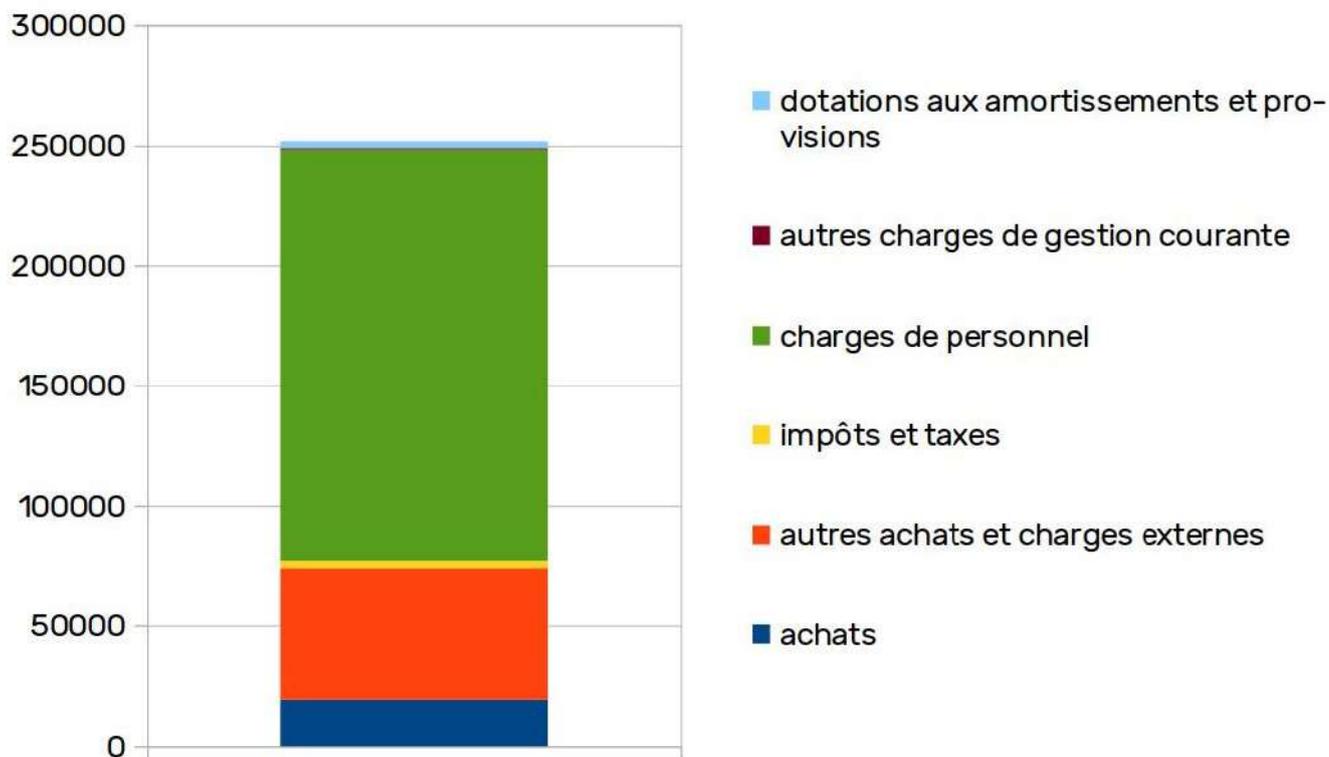
**Devenir
administrateur.rice
c'est faire des
rencontres,
apprendre, et se
rapprocher de
l'action**



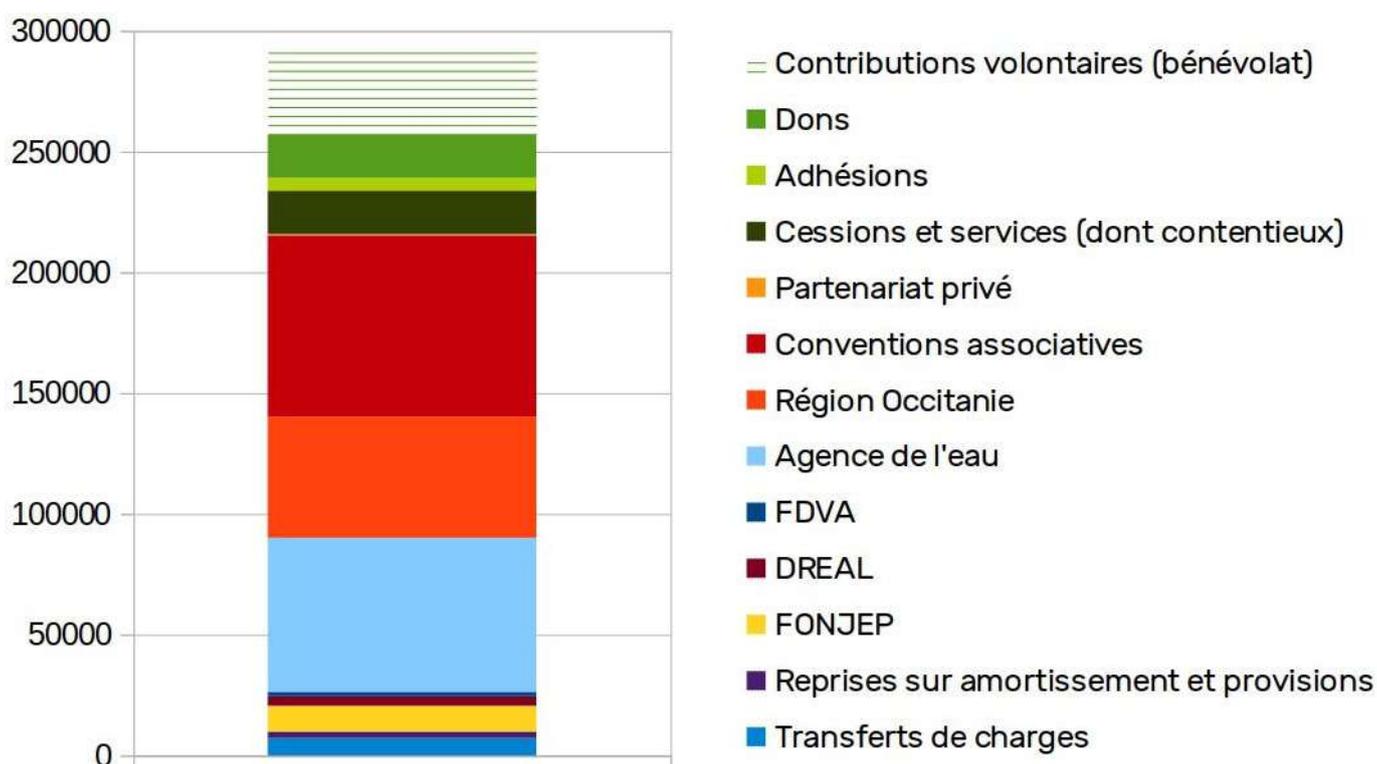
En 2023 le total des charges s'élève à 251 892 € soit 28% de plus qu'en 2022 et 53 % de plus qu'en 2021. Les charges de personnel (67%), et la location du local (6%) restent les principaux postes de dépenses. Les charges de personnel ont augmenté de 38 500 € du fait du passage en CDI d'Elsa Sautier et de l'instauration d'une rémunération pour la fonction de président. Les frais de déplacements restent stables à 2.5%. Côté produits, les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et de la Région Occitanie restent importantes, mais elles n'ont pas augmenté depuis 2021. La progression de notre budget provient d'autres sources notamment de partenariats associatifs qui deviennent notre première source de financement (notamment avec FNE pour 71 160€). En termes de diversification on peut noter le FONJEP. Le mécénat privé reste faible. Les adhésions représentent 2% du budget. Les dons ont fortement augmenté exceptionnellement du fait du reversement par le président de son indemnité CESER à la structure. Les produits des actions juridiques, assez aléatoires, ont été faibles cette année (6 200€), à quoi il faut ajouter quelques prestations. Le bénévolat (toujours valorisé au SMIC horaire), reste une ressource importante malgré l'exclusion du temps de travail du président, estimée à ~37 800€ en 2023 (baisse de 6%). Sur le plan de la trésorerie, la situation a été saine cette année. Le budget se termine juste à l'équilibre avec un résultat positif de 457€.

GESTION FINANCIÈRE

Répartition des charges



Origine des produits



RESSOURCES HUMAINES

Militant.e.s salarié.e.s



Lydie **NÉMAUSAT**

animatrice fédérale | CDI

Depuis mars 2019, Lydie est chargée de l'animation de la vie associative et statutaire, de la coordination et du développement des activités et des projets de l'association, de l'appui à la communication et à la gestion administrative. En 2023, Lydie était en congé parental et a repris ses fonctions à partir de septembre.



Olivier **GOURBINOT**

coordinateur fédéral | CDI

Depuis 2015, Olivier est chargé de l'animation de la vie associative et statutaire, de la gestion des relations partenariales, de la coordination et du développement des activités et des projets, des actions juridiques de la fédération et de l'appui aux actions juridiques de ses associations, de l'appui à la gestion administrative.



Romain **ÉCORCHARD**

coordinateur des actions de protection de l'environnement | CDI

Romain est venu consolider l'équipe en juin 2022. Il est en charge de la coordination et du développement des activités et projets et notamment du projet « Sentinelles de la nature ». En lien avec Olivier, il a également en charge la coordination des actions juridiques de la fédération et de l'appui aux actions juridiques de ses associations.



Simon **FÉGNÉ**

chargé de projets eau, mer & littoral | CDI

Simon a rejoint l'équipe FNE OcMed en juillet 2022. Il est en charge de l'animation, de l'appui/montée en compétences des bénévoles et de l'élaboration d'outils pédagogiques ainsi que la contribution aux politiques publiques sur les thématiques liées aux milieux aquatiques, littoraux et maritimes.



Elsa SAUTIER

chargée de projet sentinelles de la nature | CDI

Elsa, qui avait déjà fait un stage et deux CDD à FNE OcMed, a vu son CDD transformé en CDI à partir de septembre 2023. Elle reste en charge du projet « Sentinelles de la Nature », à l'échelle de notre territoire. En 2023, pendant l'absence de Lydie, Elsa l'a remplacée dans l'animation du réseau des référents Sentinelles de la Nature à l'échelle nationale et a repris ses missions liées à la pollution lumineuse.

Mise à disposition



Béatrice HURTREL

gestionnaire administrative et financière | Mise à disposition

Les missions de Béatrice vont de la gestion sociale, à la gestion administrative, en passant par le conseil en gestion. En 2022, dans le cadre de son dispositif de mutualisation des emplois entre associations, le Groupement d'Employeurs pour la gestion administrative des associations (GEG2A) a mis à notre disposition, en prêt de main d'œuvre non lucratif, 6 de ses salarié.e.s : Béatrice Hurtrel (19,5 jours), mais aussi Audrey Thiery (6 j), Franck Badin (2 j), Stéphanie Dagneaux (1,78 j), Agnès Cerdan (0,21 j), Tamara Le Bourg (0,12 j).

Alternants et stagiaires



Chloé BROTTIER

chargée de projet agroécologie | en alternance depuis sept. 2022

Chloé était en alternance pour 12 mois entre l'université de Montpellier et FNE OcMed durant l'année scolaire 2022-2023. Elle a travaillé sur notre projet de valorisation des bonnes pratiques agricoles en zones Natura 2000.



Nicolas MILLAIRE

élève magistrat | stagiaire mars 2023

Auditeur de justice à l'École Nationale de la Magistrature (ENM), Nicolas a été accueilli dans nos locaux durant un mois dans le cadre du stage extérieur concluant son cursus, destiné à parfaire sa découverte de l'environnement sociétal, institutionnel et judiciaire.



Militant.e.s bénévoles

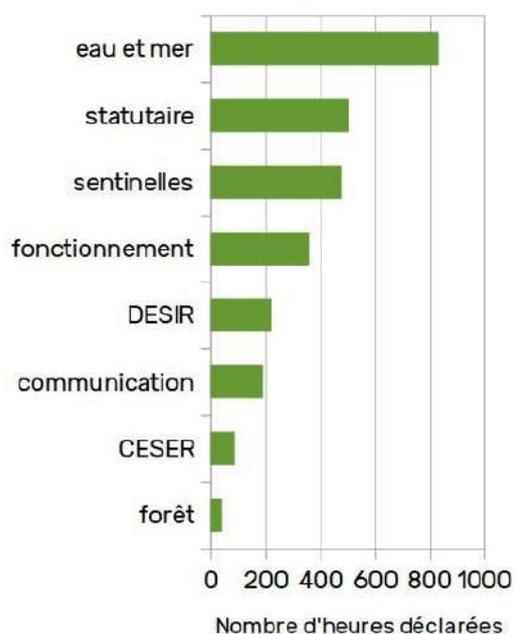
Le bénévole associatif s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial. Son activité est considérée comme un don de temps. Il rentre donc dans la catégorie comptable des "secours en nature". Nous en faisons chaque année un bilan sur la base d'une enquête déclarative. Nous avons choisi de valoriser le temps bénévole à minima, au SMIC horaire. Comme certaines activités demandent un niveau de qualification élevé, et que nous sommes loin des 100% de réponse à l'enquête, le résultat final est toujours sous-estimé.

En 2023, 40 bénévoles ont déclaré avoir donné 2718 heures, soit l'équivalent de 339 jours travaillés, ou 1,5 ETP. On constate une légère diminution par rapport à 2022 qui s'explique par l'exclusion de ce bilan du temps de travail du président à compter du 15 avril 2023*.

En conséquence, le fonctionnement général de la fédération, qui reste l'angle mort de la subvention publique, perd la première place au profit des projets eau et mer, qui ont également bénéficié d'un meilleur effort de déclaration et de l'effet dynamisant du recrutement de Simon Fégné. Le projet Sentinelles de la Nature reste en bonne place en termes d'investissement au coude à coude avec le fonctionnement statutaire. Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps à FNE OcMed cette année !

* Cas particulier du président : à compter du 15 avril 2023 l'Assemblée Générale a décidé d'ouvrir la possibilité d'une rémunération pour la fonction de président qui a été fixée par le Conseil d'Administration aux 3/4 du SMIC (plafond légal). Par conséquent la totalité de l'activité du président a été exclue du bilan annuel du temps bénévole (812 heures du 15/4/23 au 31/12/23).

Répartition du temps bénévole par type de tâche



**40
bénévoles
ont donné
2718 heures,
soit
l'équivalent
de 339 jours
travaillés**

Clémence FELIUS



« De retour dans le sud de la France, j'ai souhaité mettre à profit une part de mon temps libre pour m'engager dans le bénévolat. Etant sensible aux défis que présentent le réchauffement climatique et la perte de biodiversité, c'est vers France Nature Environnement que je me suis naturellement orientée. Parmi toutes les missions que m'a proposées la fédération, j'ai choisi de m'engager dans la gestion de tâches du quotidien, qui correspondait en partie à mon expérience professionnelle et à ma capacité à manier logiciels et bases de données. Rapidement intégrée par l'équipe, j'ai aussi pris part à la rédaction des notes d'informations à l'attention des bénévoles et j'ai pu apporter mes idées, par des échanges toujours constructifs et bienveillants. Outre la satisfaction de me rendre utile dans un cadre collectif, cela m'a permis de prendre connaissance des projets en cours, des associations adhérentes de la région ainsi que d'avoir une première approche du mode de fonctionnement associatif. Pendant cette année, j'ai également intégré le Conseil d'Administration de FNE OcMed, ce qui a été pour moi l'opportunité de me sentir davantage partie prenante dans les projets de la Fédération. C'est une expérience que je recommande sans hésitation ! »



POURQUOI VALORISER LE BÉNÉVOLAT ?

Trois bonnes raisons de déclarer son activité bénévole :

- pour rendre compte plus fidèlement de l'intégralité des ressources humaines de l'association, notamment dans les relations avec les bailleurs de fonds publics ou privés, en montrant l'effet de levier de leur soutien ;
- pour appréhender les coûts réels d'un projet, sensibiliser sur l'importance de la ressource bénévole, relativiser les frais de structure au regard du nombre réel d'intervenants, et montrer le caractère désintéressé de la gestion ;
- parce que certains financeurs publics (mais pas tous) tiennent compte du bénévolat valorisé pour justifier du minimum de 20% d'autofinancement obligatoire pour prétendre à des subventions publiques.





ADHÉRER À
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
OCCITANIE-MÉDITERRANÉE,

c'est se rassembler pour faire valoir l'écologie de façon démocratique, non-violente, légaliste, sur le long-terme et hors du cadre des compétitions électorales

**FNE Occitanie-Méditerranée
est une fédération régionale
associative**

Elle est donc composée essentiellement d'adhérents associatifs mais aussi de personnes physiques qui souhaitent la soutenir et/ou s'y impliquer plus directement.

Un outil, pas une chapelle

FNE OcMed est avant tout un outil pour se donner les moyens d'agir collectivement et concrètement pour la préservation de l'environnement, en se servant du système démocratique, juridique... dans un état d'esprit républicain.

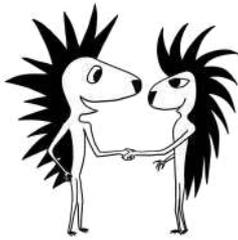
Pour adhérer individuellement

En ligne : (de préférence)

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee/adhesions/j-adhere-a-france-nature-environnement-languedoc-roussillon-2>

Sur papier :

chèque de 10€ * (5€ <26 ans, étudiants et demandeurs d'emploi) à l'ordre de FNE OcMed, à renvoyer à FNE OcMed 39 rue Giroux 34080 Montpellier accompagné de la charte d'adhésion signée (disponible sur <https://fne-ocmed.fr/charte-dadhesion-individuelle/>)



Pour une première adhésion associative

Toute première adhésion doit faire l'objet d'une instruction. La procédure et les conditions d'adhésion à notre fédération sont définies dans nos statuts et règlement intérieur.

En fonction de leur organisation en fédération d'associations, ou association, et de leur objet statutaire, les associations membres de notre fédération peuvent intégrer un des trois collèges définis à l'article 4 de nos statuts:

- collège 1 : fédérations d'associations de protection de la nature et de l'environnement
- collège 2 : associations de protection de la nature et de l'environnement
- collège 3 : associations dont l'objet principal n'est pas la protection de la nature ou de l'environnement mais qui par leur action souhaitent y contribuer
- collège 4 : membres individuels

L'adhésion n'est possible que si :

- la compétence territoriale de votre association, définie dans vos statuts, vous permet d'agir sur le territoire de notre fédération, c'est à dire sur tout ou partie des départements 66 11 34 30 48 étendus à l'environnement marin.
- votre association a au moins un an d'existence.

Pour adhérer nous vous demandons de nous fournir les éléments suivants :

- les statuts de votre association

- si vous en avez, le nombre et la liste des associations membres de votre association/fédération et leur nombre d'adhérents individuels
- le nombre d'individus membres de votre association
- le rapport d'activité et les derniers éléments financiers présentés à votre dernière assemblée générale
- la composition de vos instances statutaires (CA, bureau).

Dès réception de ces éléments :

- le bureau de FNE OcMed informera le CA de votre demande d'adhésion
- le bureau statuera sur votre demande au regard des éléments que vous aurez transmis

Par ailleurs, le règlement intérieur de la fédération prévoit que, lorsqu'il le juge nécessaire, le bureau peut demander au CA de statuer à sa place sur la demande d'adhésion. Dans ce cas, il peut aussi désigner un membre du CA qui sera chargé d'instruire votre demande.

Pour adhérer vous devez également déclarer votre accord avec la charte de la fédération.

Ne rien payer avant la fin de l'instruction.

Pour un renouvellement d'adhésion associative (uniquement)

Vous pouvez payer directement en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-occitanie-mediterranee/adhesions/adhesion-associative-2>

Montant des cotisations

Pour les collèges 1 et 2 les montants représentent une part des adhésions que vous percevez, que vous êtes libres d'augmenter en conséquence ou non. Depuis l'AG du 14 mars 2020 cette part est de 10% : par exemple, si l'adhésion à votre association est de 10€, lorsqu'une personne adhère à votre association, vous pouvez faire valoir que 9€ sont versés comme adhésion à votre association, 70 centimes comme adhésion à la fédération régionale FNE OcMed, et 30 centimes comme adhésion à la fédération nationale FNE (qui prélève 30% de nos recettes adhésions).

Pour le collège 3 le montant est forfaitaire (50€ jusqu'à 200 adhérents, 100€ au delà).



39 rue Jean Giroux 34080 Montpellier

contact@fne-ocmed.fr

04 99 23 90 40

fne-ocmed.fr/